7e ANNEE — SAMEDI, 25 AVRIL 1891

ABONNEMENTS:

Par an (d'avance)..... $1.00
Payable dans le cours de l'année.... $1.50

Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.

Le *Canadien*, quotid. par an..... $5.00
" " semi-q., " $3.00

LE CULTIVATEUR

Edition Hebdomadaire du CANADIEN

ANNONCES:

Première insertion..... 10 ct
Autres insertions..... 05
Naissances, mariages ou décès.... 25 "

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot:

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou employes. Annonces pour chambre ou pension.

ISRAEL TARTE, Editeur-Propriétaire — BUREAU: 86, rue St-Pierre, Québec.

Amiante ! Amiante !

SPECIALITES ETRANGERES ET DOMESTIQUES

Pipes en amiante,
Boites de sûreté en amiante,
Carton d'amiante,
Presse-étoupe (packing d'amiante),
Ciment d'amiante pour conduits à vapeur et enduits de bouilloires,
Costumes en amiante pour pompiers,
Drap d'amiante,
Peinture d'amiante, à l'épreuve du feu,
Feutre d'amiante,
Corde d'amiante.

Poêles à Gaz, Lampes sans cheminees, Lampes à l'albo-carbone, Poêles de cuisine fonctionnant au moyen d'une lampe, etc.

THEO. HAMEL,
No 44, Cote Lamontagne.

RHUM St-JAMES

Le Rhum St-James, ce produit exquis, véritable nectar né d'un baiser du soleil à la terre" comme l'a dit Monselet, sort des Plantations fameuses qui s'étagent sur les Montagnes de St-James dont elles sont l'admirable parure.

Tous les marins ou touristes aux Antilles, visitent ce Territoire, célèbre autant par ses crûs de rhum, que par ses sites merveilleux, la variété de ses beautés agrestes, et la richesse de sa végétation.

Boulestin & Cie
COGNAC
C. ALFRED CHOUILLOU - MONTREAL
Sole Agent for the Province of Canada

EN VENTE CHEZ
Théo. Hamel,
44, Côte Lamontagne

QUEBEC

SAMEDI, 25 AVRIL 1891

Nous expédierons le "Cultivateur" pendant la session fédérale à toute personne qui nous enverra 25 cents. Cette session sera du plus haut intérêt.

La législature d'Ontario vient de rejeter par un vote de 25 contre 32 un projet de loi amendant la loi électorale de cette province et rendant punissable de six mois d'emprisonnement sans option d'amende tout acte de corruption Le corrupteur et la personne achetée étaient mis sur le même pied

C'est par erreur, ou plutôt par accident que le nom de M. J. A Charlebois notaire, apparait, biffé, sur le livre des dépôts dans la contestation prise par M Turcotte contre M. Tarte

M Charlebois est le trésorier de l'association conservatrice et en conséquence tous les dépôts ont été faits par lui et en son nom, sauf le dépôt dans la cause de Montmorency qui a été fourni par d'autres, Le protonotaire croyant que M. Charlebois fournissait ce dépot comme les autres, avait écrit son nom, qui fut retranché à la demande expresse de M Charlebois lui-même.

CONCOURS AGRICOLE

Vingt deux comtés seront favorisés

Departement de l'Agriculture et de la Colonisation

Québec, 13 avril 1891.

Monsieur le rédacteur du
journal *l'Evénement*, Québec.

Monsieur,

Le gouvernement, en mettant à exécution, pour la première fois, l'année dernière, la loi qui établit le concours provincial de Mérite Agricole, a compris qu'il était prudent de limiter le Concours à un petit nombre de Comtés pour son premier essai et il a commencé avec les huit Comtés suivants : Jacques-Cartier, Hochelaga, Laval, Deux-Montrgnes, Soulanges et Vaudreuil, et la partie des Comtés d'Argenteuil et Terrebonne renfermant les paroisses et townships non compris dans les Laurentides.

Cette année, le Concours sera sur une plus grande échelle et embrassera les vingt-deux comtés suivants : Bagot Beauharnois, Brome, Chambly, Chateauguay, Compton, Drummod, Huntington, Iberville, Laprairie, Missisquoi, Napierreville, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Stantead, St-Hyacinthe, St-Jean Verchères et Yamaska

L'expérience acquise dans le Concours de l'été dernier, donne lieu de croire que nous obtiendrons des résultats de plus en plus satisfaisants et nous espérons que ce Concours rendra de véritables services à l'Agriculture de la province

La date à laquelle les entrées devaient être faites, a été reculée de 15 jours, c'est-à-dire, qu'on recevra les entrées jusqu'au 15 mai prochain (1891) Des blancs d'entrées et les règlements seront envoyés à tous ceux qui aimeront à prendre part à ce concours, ils n'ont qu'à en faire la demande au Département de l'Agriculture. Les entrées au concours sont gratuites. Seront admis à concourir ceux qui ont obtenu des prix dans les concours de comtés, de paroisse ou Townships, pour les terres les mieux tenues depuis que ces concours existent

Les compétiteurs devront cultiver, soit comme propriétaire ou locataire, une ferme dont au moins 50 arpents en superficie seront en culture, soit en foin, pâturage, jardinages, légumes, verger, menus fruits, etc.

Les conditions de ce concours sont telles, qu'aucun cultivateur laborieux, économe et intelligent ne doit hésiter à concourir dans la crainte que son peu de fortune ne l'empêche de se mesurer avec des concurrents plus favorisés que lui, sous ce rapport. Les juges auront à rechercher, avant tout, quels sont ceux qui tirent le meilleur parti de leurs terres, sans les épuiser et avec le moins de dépense comparée à la somme de profit net qu'ils en obtiennent.

Le mérite et le travail et non la fortune assureront le succès.

Espérant que vous voudrez bien communiquer ces renseignements à vos lecteurs, je demeure

Votre dévoué
H G. JOLY de Lotbinière,
Président du Conseil d'Agriculture

A Toronto, lundi après-midi, seize contestations d'élections et cinq contre pétitions ont été prises contre des députés et des candidats battus. Parmi les députés il y a treize libéraux et trois conservateurs ; te parmi ces derniers, Sir John A Macdonald lui-même,

UN NOUVEAU MINISTRE

Les dépêches annoncent que M. Labillois, député de Ristigouche à la législature du Nouveau-Brunswick, doit entrer sous peu dans le cabinet de M Blair, à la place de M. Leblanc, qui s'est démis.

M. Labillois a vécu plusieurs années a Maria, comté de Bonaventure. Il est très jeune et très intelligent. Il était l'un des partisans les plus dévoués de M Tarte dans ses campagnes électorales.

Nous le félicitons de son rapide avancement.

CONTESTATIONS D'ELECTIONS

Une journée de protêts

Mardi l'après-midi à 3 heures 30 quatre pétitions pour contestation d'élections ont été entrées au bureau du protonotaire à Québec .

Hon F Langelier, Québec-Centre
A Delisle, Portneuf ; M. Guay, Lévis ;
J I Tarte, Montmorency

Le pétitionnaire de la contestation de l'élection de M Langelier est un nommé Larose, et son avocat est M. Th. Chase Casgrain

Le pétitionnaire de la contestation de l'élection de M Tarte est M. Joseph Chabot, de St-Laurent ; M. Is Belleau est son avocat.

M F X. Lafrance de Lévis, est le pétitionnaire de la contestation de l'élection du docteur Guay et c'est M. Is Belleau qui est son avocat

M Charles Bureau, cultivateur de la paroisse de St-Raymond est pétitionnaire de la contestation de l'élection de M Delisle dans Portneuf. La pétition d'élection contient, outre les allégués ordinaires, plusieurs cas de supposition de personnes, corruption personnelle du député et de ses agents.

Avocats : MM. F. X Drouin et Dionne.

M Eusèbe Belleau, avocat, de cette ville, est descendu hier à Montmagny pour contester l'élection de M P A Choquette. On devait aussi contester l'élection de M Carroll, député de Kamouraska.

Des contre-pétitions en déqualification ont été régulièrement déposées hier au bureau du protonotaire contre M Arthur Turcotte, candidat battu à Montmorency, et M. V Châteauvert qui n'a pas été plus heureux dans Québec-Centre.

Dans la contre-pétition dirigée contre M. Turcotte, Sir Hector Langevin, Sir Adolphe Caron, M. McGreevy, J B. Provost, etc., sont mis en cause personnellement

On disait hier soir qu'à Rimouski, où l'élection de Sir A Caron est contestée, ses avocats ont mis en cause le Dr Fiset.

On dit aussi que l'élection du docteur Godbout, député de Beauce, a été contestée hier.

L'élection du comté de Québec est aussi contestée . Les pétitionnaires sont Napoléon Alain et Joseph Tardif, de l'Ancienne Lorette F X Drouin avocat.

Démangeaison de la peau

En trois applications, la Pommade Solari guérit les Démangeaison de la peau même les plus accentuées A vendre dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt général à la pharmacie Larue, coin des rues St Joseph et de l'Eglise St. Roch, Québec.

N. B.—Expédiez par la malle sur réceptions de 52 centins. Ecrivez lisiblement.

Œuvres artistiques

En passant l'autre jour sur la rue St-Jean, nos regards sont tombés par hasard sur des portraits installés à la porte d'un atelier de photographie. Notre curiosité a été alors vivement excitée en jetant un coup d'œil sur les visages connus ; la ressemblance était parfaite, et le fini du travail ne laissait rien à désirer de mieux. Comme nous ne voulions pas nous arrêter en aussi beau chemin, nous entrâmes dans l'atelier où nous fûmes reçu par le patron lui-même, M. Jos. Beaudry. Nous avons constaté de prime abord que cet atelier est très bien assorti et éclairé on ne peut mieux ! nous avons vu là plusieurs portraits, agrandis, d'après des photographies, et aussi d'autres portraits faits soit au crayon, soit à l'huile, soit à l'eau, ou au pastel. Ce travail est exécuté par M. Beaudry lui-même, et l'exécution en est remarquable par la sûreté du coup de crayon, la distribution des ombres, la délicatesse des lignes et le naturel des poses. Ce sont, en un mot, de véritables œuvres artistiques, et, nous le disons, sans exagération, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver mieux en cette ville et à de meilleures conditions.

Nous avons aussi admiré des portraits cabinet, cartes de visite, des groupes, des vues de toutes sortes ; mais ce qui a frappé tout spécialement notre attention, c'est le portrait au crayon, de 22 sur 28, de feu l'honorable M. François Evanturel, que M. Beaudry vient de terminer, sur l'ordre de M. A. Paré, beau-frère du regretté défunt. Cette reproduction était extrêmement difficile à faire, car l'artiste n'avait pour se guider qu'une photographie sur zinc, toute rouillée, effacée et complètement détériorée ; il a fallu que M. Beaudry s'en rapportât aux renseignements que M. Paré lui donnait pour suppléer à ce qui manquait dans la photographie, et le peintre a très bien réussi. M. Paré nous a dit à nous-même . "C'est parfait ; c'est bien l'honorable M. Evanturel, à l'âge de 42 à 45 ans. Voyez son front haut et intelligent, son œil vif et interrogateur, sa barbe qui lui descend sur la poitrine avec des ondulations variées. En un mot, tout est fidèle et l'on ne pourrait faire mieux."

C'est l'appréciation d'un connaisseur, et nous sommes heureux de la rendre publique.

Nous conseillons fortement à nos concitoyens d'aller faire une visiter à l'atelier de M. Beaudry, No 205 rue St-Jean, et nous sommes convaincus qu'ils seront parfaitement servis. 3f 21 25

La Grippe ou l'Influenza

Cette épidémie progressive devient redoutable par le nombre de victimes qu'elle fait sur son passage. Nous croyons de notre devoir, dans l'intérêt du public en général, de conseiller fortement, surtout aux grippés, de faire usage de la célèbre Huile Electrique Magicienne de Bourke. Par son emploi intérieur et extérieur, elle a guéri les cas les plus graves partout où elle a été introduite. Essayez-là au début de cette maladie et une foule d'autres mentionnées dans sa direction et vous vous convaincrez de la vérité, par le fait qu'elle préservera des maladies longues et couteuses d'autrefois. C'est l'approbation que donnent tous ceux qui s'en sont servis sans ménagement suivant la gravité du mal.

En vente partout.

MAISON A VENDRE

Une bonne maison à deux étages avec boutique pour forgeron, située dans le village de Valcartier. Cette propriété offre de grands avantages à quiconque voudrait s'établir, comme forgeron ou menuisier

S'adresser à FRANCOIS SAVARD, forgeron, Jeune Lorette.

1er avril—n-o c-cl.

Grains de Semence

Considérant que les Marchands de Montréal et Ontario ne garantissent pas les grains de semences, nous avertissons le public que tout en prenant le plus grand soin possible pour nous procurer et vendre des semences sûres et certaines, nous n'en garantissons ni la description, la qualité ni la croissance et que nous ne serons responsables en aucune manière pour la récolte des grains et graines de semence que nous vendrons.

J. B. Renaud & Cie,
A. Larocbe.
F. Kirouac & Fils,
E. W. Lennon & Co.
Wm. Carrier,
Drolet & Poitras,
D. E. Drolet,
P. G. Bussière,
Geo. Tanguay.

20 avril—8;.

Souvent il est utile d'associer la *Créosote de Goudron de Hêtre* à *l'Huile de Foie de Morue* dans le traitement des Affections du Larynx, des Bronches, des Poumons, principalement dans les Bronchites chroniques et les Catarrhes. Cette association présente de grands avantages, même en l'absence de maladie véritable, quand on l'emploie seulement dans le but de fortifier une poitrine faible ou un tempérament délicat. — Ces deux médicaments se trouvent réunis dans les CAPSULES DE BERTHÉ CRÉOSOTÉES, dans laquelle la Créosote de goudron de hêtre se présente dissoute dans une huile de foie de morue particulièrement recommandable, puisqu'elle est préparée par des procédés qui, seuls, ont mérité l'*approbation de l'Académie de Médecine de Paris.*

VENTE EN GROS . MAISON FRERE, 19, rue Jacob, Paris, et principaux droguistes. — AU DÉTAIL dans les Pharmacies.

Le remède de Piso pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.

CATARRH

En vente chez tous les pharmaciens, ou expedié affranchi à toute adresse contre paiement de 50 cts. E. T. Hazeltine, Warren, Pa., E. U. de l'A.

Continuez,

Continuez

Braves Amis, vous économisez en venant au

Syndicat

DE

Quebec

Rien de plus facile que de s'entendre. Vous avez besoin de marchandises et nous avons encore plus besoin d'argent.

RECIPROCITE ILLIMITEE, Garantie

Entre le Syndicat de Québec et ses clients

Nous attirons votre attention particulière sur nos ateliers de confection, pour un pardessus de printemps, un habillement, soit en tweed, soit en serges. Les matériaux sont d'une beauté exceptionnelle. Les prix sont les plus populaires

Un tailleur de premier choix. Tout ouvrage garantie.

Une modiste spéciale pour manteaux de dames, pour Robes.

Une modiste spéciale encore pour chapeaux.

Un choix immense des dernières nouveautés, de chapeaux et garnitures.

Enfin tout se trouve et facilement au

Syndicat de Québec.

PISO'S CURE FOR — 25 CTS
Le Meilleur Remède pour la Toux
En vente dans toutes les Pharmacies.
CONSUMPTION

INSPECTION DU LAIT

Nous publions dans une autre colonne une correspondance sur la nécessité de l'inspection des viandes.

Ajoutons tout de suite que l'inspection du lait est au moins aussi nécessaire. Combien d'étables sont-elles ventilées et tenues d'une manière hygiénique? N'est-il pas vrai que dans les trois quarts et demi des cas les vaches sont traites dans des étables où l'air est absolument corrompu? Est-il surprenant après cela que nous ayions ici, dans une ville aussi bien située et aussi salubre que la nôtre, autant de dyphtérie et de fièvres typhoïdes, etc.?

Le *Globe* attribue à la politique protectionniste du cabinet fédéral le dépeuplement des campagnes de la province de Québec.

—

La question de l'augmentation du salaire des juges est généralement accueillie avec faveur. Le *Mail* dit qu'une mesure à cet effet devrait recevoir l'appui unanime des membres de la chambre des Communes.

—

Sir Charles Tupper a droit aux éloges des citoyens de ce pays pour le service signalé qu'il vient de rendre au Canada, en nous obtenant l'entrée en France du lard et du jambon canadiens.

—

On télégraphie d'Ottawa qu'on s'efforce de priver M. Thompson, ingénieur dirigeant les travaux du Sault Sainte-Marie, de sa position, parce qu'il refuse de faire un rapport favorable sur les réclamations des entrepreneurs.

—

Une proposition a été présentée ces jours derniers dans la législature de la Nouvelle Ecosse pour retrancher de l'acte électoral de cette province la la clause qui prive du droit de vote les employés du gouvernement fédéral. Cette motion n'a pas été adoptée.

—

Le *modus vivendi* relatif aux pêcheries de l'Atlantique va être renouvelé. L'année dernière 119 vaisseaux américains ont pris des licences en vertu de cet arrangement. Le revenu a été de $14,161 Chaque vaisseau américain paye $1.50 pour entrer dans nos ports.

—

L'acte de franchise présenté par le gouvernement Greenway rencontre une vive opposition. A l'une des séances, des discours ont été prononcés en français, en allemand, en anglais, en grec et en gaëlique. Le fameux Martin n'en pouvait croire ses oreilles!

—

La colonie de Terreneuve refuse toujours de permettre aux pêcheurs canadiens de se procurer de la boëte. Dans les cercles officiels à Ottawa, on est d'opinion que le parlement impérial, si Terreneuve persiste dans sa résolution, va adopter une mesure pour enlever à l'acte de la boëte tout son effet.

—

On annonce de Paris que le gouvernement allemand a décidé de conclure des traités de commerce avec la Belgique, la Suisse et l'Italie, en outre du traité en voie de conclusion entre l'Allemagne et l'Autriche.

On croit que l'Allemagne veut une coalition douanière entre elle et les pays mentionnés contre la France.

—

Les autorités turques aux Dardonelles y ont arrêté un vaisseau de guerre russe qui se rendait à Vladivostock avec du matériel de chemin de fer et des ouvriers pour la construction du chemin de fer transsiberien qui doit faire de Vladivostock l'un des ports les plus importants de la Russie. Sur la protestation énergique de l'ambassadeur russe à Constantinople, le vaisseau a été relâché et il a pas continuer sa route. Cet incident a fait sensation.

On s'attend à du nouveau lors des plaidoieries devant la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire de la goëlette *Sayward*. Si les nouvelles sont vraies, il ne sera pas facile pour les Etats-Unis de prouver qu'à moins de cesser de tuer les phoques pendant un certain nombre d'années ce précieux amphibie va disparaître dans la mer de Behring.

L'affaire du *Sayward* va venir devant la cour le 25 courant. M, F. B. Gregory, jeune avocat de Victoria, C. A., qui vient d'arriver à Washington de retour de Alaska, dit qu'il a vu y arriver une goëlette avec 1,300 peaux qui ont réalisé $15,000. Il n'y a plus une seule goëlette dans le port de Victoria, étant toutes parties pour la pêche sur la côte ouest; elles seront dans la mer de Behring avant longtemps. Dire que les loups-marins diminuent n'est pas exact; on n'en a jamais vu autant au large de Cape Flattery. A Pudget Sound, on voit des millions de jeunes phoques à la nage, ce qui indiquerait qu'ils ne croissent pas exclusivement sur les îles Pribyloff, comme le prétendent les Etats-Unis.

ECOLE DE NAVIGATION

Mardi était jour d'examen à l'Ecole de Navigation de Québec.

M. Paul Lachance de Saint-Jean de l'île d'Orléans, a été breveté capitaine au long cours.

Le capitaine Adelard Santerre, de St-Michel de Bellechasse, M. J. B. Patoine, de Lévis, et M. Joseph Delisle, de St-Jean d'Orléans, ont reçu leurs brevêts de seconds au long cours.

Ces MM. ont subi leurs examens d'une manière très brillante. Ils font honneur à l'école de Navigation, que le capitaine Seaton dirige à Québec avec tant d'expérience et de résultats pratiques.

Nos félicitations à MM. Lachance, Santerre, Patoine et Delisle.

FEU M. J. A. MASSUE

Les funérailles

SON TESTAMENT

Sorel, 15.—Les funérailles de feu J. A. Massue, ex-représentant du comté de Richelieu ont été célébrées hier matin à Saint-Aimée, au milieu d'un concours considérable de parents, d'amis et de connaissances venus de toutes les parties du pays.

La paroisse entière de Saint-Aimée est dans le deuil et assistait au service funèbre.

La vieille église paroissiale, dûe en grande partie à la libéralité des ancêtres du défunt, ressemblait à une chapelle ardente.

Les porteurs des coins du drap étaient l'honorable J. A. Chapleau, l'hon. sénateur Guévremont, l'hon. J. A. Dorion C. L., l'hon. J. A. Ouimet, ex-orateur des Communes. M. Bergeron, M. P. et M. Lindor Ethier, avocat de Sorel.

Après le service les membres de la famille ont reçu communication du testament. Ce document est daté de décembre 1890; en voici les principales clauses:

D'abord le défunt lègue $100 par année pendant dix ans pour les pauvres.

Sa bibliothèque qui est très considérable, va à la paroisse de Saint-Aimée.

Une somme de $500 est destinée à l'embellissement de la place publique de Saint-Aimée.

Deux legs sont faits aux Frères et aux religieuses de la paroisse pour l'instruction d'un certain nombre d'enfants pauvres.

Tous les fermiers du défunt reçoivent deux ans de fermage à titre de pur don.

Tous les servlteurs ont la jouissance, leur vie durante, de la propriété qu'ils habitent.

Il constitue comme son principal héritier son neveu, le fils aîné de M. Gustave Drolet. Ce jeune homme qui est aujourd'hui âgé de 21 ans, entrera en possession de la seigneurie à l'âge de 30 ans, à la condition qu'il se fasse autoriser à changer son nom de Gustave Massue Drolet, en celui de Gustave Drolet Massue.

Les revenus de cette seigneurie sont évalués à $10,000 par année.

D'ici là, il recevra une annuité de $1,500 comme ses deux autres frères et sa sœur. Au cas de décès de l'aîné, sans héritier, la seigneurie irait au plus jeune des fils Drolet.

Madame Drolet, la sœur du défunt, aura la jouissance du manoir de Saint-Aimé, sa vie durante et une annuité de $2,000.

A la mort du dernier des quatre enfants de M. Drolet, la succession sera partagée également entre leurs enfants.

Madame Lussier, l'autre sœur du défunt, n'hérite pas, non plus que ses enfants.

La fortune de feu J. A. Massue est évaluée à $800,000, mais comme elle consiste principalement en bien-fonds, une liquidation forcée ne rapporterait probablement pas plus que $500,000.

M. J. Z. Resther, architecte de Montréal, et ami d'enfance du défunt, est nommé seul exécuteur testamentaire, administrateur et fidei-commissaire, avec droit de désigner son successeur.

Ce testament a été fait par le notaire Labadie de Montréal.

Le monument Maisonneuve

Les maires de Paris et des Etats-Unis—Toutes les sociétes Saint-Jean-Baptiste Le gouverneur-général et le peuple—A l'inauguration de la statue de Maisonneuve.

Montréal, 15--Le comité spécial de l'hôtel de ville, nommé pour la construction du monument de Maisonneuve, le fondateur de Montréal, se réunira jeudi prochain à 3 p. m. Un comité de citoyens composé de MM. J. P. Cleghorn, l'ex-maire Jacques Grenier, L. O. David et Jos. X. Perrault se présentera devant le comité municipal et lui exposera ses idées sur la célébration de la fête qui devra être organisée pour l'inauguration du monument sur la Place d'Armes.

Cette inauguration sera faite l'été prochain, probablement lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. L'année 1892 est choisie parce qu'elle est le 250e anniversaire de la fondation de Ville-Marie. C'est aussi le 400e anniversaire de la découverte de l'Amérique.

On se propose d'inviter à la célébration les maires des principales villes du Canada et des Etats-Unis ainsi que des notables d'Angleterre et de France. On discutera l'opportunité de tenir à Montréal une grande exposition à l'occasion de la fête. Les plus beaux échantillons des produits exposés devront être plus tard envoyés à l'exposition de Chicago en 1892.

On dit que la société Saint-Jean-Baptiste avec les sociétés sœurs de la république voisine organisera une grande procession à Montréal. Il y aurait banquet dans la soirée.

Inondation désastreuse

La vallée de la Chaudière inondée

Dommages considérables

St-Joseph, Beauce, 15—Toute la vallée de la Chaudière est inondée. La hauteur croissante de l'eau inquiète beaucoup les cultivateurs qui craignent que la récolte en soit sérieusement affectée. Entre St-Joseph et Saint François, la ligne est entièrement submergée et les trains ne peuvent circuler. Plusieurs édifices ont été emportés par les eaux et les pertes sont considérables.

Trois ans de pénitencier

Les criminels d'Europe émigrent au Canada

Montréal, 15.—Une jeune fille de 18 à 20 ans accusée d'avoir volé à son patron M. Davis, des effets représentant une valeur d'environ $300, a été condamnée hier matin, par le juge Dugas, à trois ans de pénitencier.

Cette fille se nomme Narah Capper. Elle est partie d'Angleterre au mois de mai dernier où elle venait de purger une sentence de plusieurs mois pour vol. C'est le chapelain de la prison lui-même, qui a envoyé Narah en Canada, pour s'en débarrasser comme il a fait de plusieurs autres voleurs de profession qui occupent aujourd'hui la plus grande partie des cellules de nos prisons.

En effet, la plupart des criminels et des voleurs de profession qui encombrent chaque jour nos tribunaux sont des émigrés des vieux pays. Chose exécrable, on a déjà remarqué, en Angleterre surtout, certains personnages de la classe élevée demander le relâchement des criminels pour les envoyer en Canada, afin d'en purger l'Angleterre.

MALADIES o ESTOMAC «Tin Chassaing»

LA CARTE DU CIEL

Les membres du congrès d'astronomie sont en session à Paris.

Avant de se séparer les représentants des divers observatoires se partageront les différentes régions célestes, de façon que chaque établissement choisira les zones les plus faciles à étudier, en tenant compte de sa latitude. Pour comprendre jusqu'à quel point la division du travail entre les différents Observatoires est indispensables, il est nécessaire de savoir que le nombre des clichés différents dont l'exécution est indispensable ne sera pas moindre de 10,000.

La première carte du ciel fut dressée par Hipparque, environ cent cinquante ans avant l'ère chrétienne, et ne contenait que 1,026 étoiles, toutes visibles à l'œil nu. Celle qu'on est en train de dresser en contiendra certainement plusieurs millions.

La fin du monde

Au mois de mars 1899

La prédiction de Charles Totten

New Haven, Conn., 16—Le lieutenant Charles Totten, instructeur militaire à l'université d'Yale, et qui a déjà beaucoup fait parler de lui par diverses brochures qu'il a publiées pour prouver que les Américains de la Nouvelle-Angleterre étaient les seuls véritables descendants des Hébreux, annonce maintenant, en s'appuyant sur de nombreux passages de la bible, que la fin du monde aura lieu au mois de mars 1899! Nous faisons grâce à nos lecteurs des nombreux textes que cite le lieutenant Totten et surtout des calculs compliqués auxquels il se livre pour prouver son assertion. Contentons-nous de dire qu'il conclut par ces mots fatidiques: "Jamais, dans l'histoire de l'humanité, la postérité d'Adam ne s'est trouvée sur le bord d'un aussi effrayant précipice!" Que les personnes timorées se rassurent cependant! On fait remarquer, en effet, que le lieutenant Totten a dû commettre quelque légère erreur dans ses calculs, car il a déjà prédit, dans ses fameuses brochures, qu'avant la fin du monde le peuple israélite, dont les Américains sont d'après lui les seuls véritables descendants. doit reconquérir l'univers. Or, il est douteux qu'une pareille sonquête puisse s'effectuer en huit ans, c'est-à-dire avant le mois de mars 1899.

Le transport des marchandises aux Etats-Unis

New-York, 16—Le secrétaire Foster parlant du transport du fret du Pacifique Canadien par le New-York Central, a dit que les marchandises du Canada en arrivant à la frontière des Etats-Unis, seront précisément traitées comme si elles étaient arrivées au port de New-York, c'est-à-dire que le transport de marchandises en entrepot à travers le territoire américain sera prohibé. En adoptant cette politique il n'y a aucune attention d'attaquer plus particulièrement un chemin de fer ou un certain système de voie ferrée, mais elle a pour but de protéger notre propre système de revenu contre les fraudes et les irrégularités. Cette nouvelle politique ne sera pas mis en vigueur avant une couple de semaines.

ECHOS D'EUROPE

Berlin, 16.—M. Bebel, le chef des socialistes au reichstag, a déclaré que les socialistes allemands n'avaient nullement l'intention de prendre part à une grève internationale.

Londres, 16.—Le projet de loi concernant le *modus vivendi* dans l'île de Terre-Neuve viendra en seconde lecture lundi prochain, à la chambre des lords, et les délégués terre-neuviens seront admis à présenter leurs observations devant la chambre des lords, s'ils le désirent.

Saint-Pétersbourg, 16.—Le ministre de l'intérieur vient de publier un document, contresigné par l'ambassadeur de France, portant que le récit de la presse française, disant que Mlle Marie Van Zandt était parue sur la scène en état d'ébriété, est complètement erroné.

Rome, 16.—Un Américain, amateur de curiosités, a essayé d'acheter le lit sur lequel est mort le prince Napoléon. Bien qu'il en ait offert $500, il n'a pu l'obtenir de la famille de Napoléon.

Buenos-Ayres, 16.—Le général Rocca, ministre de l'intérieur, a donné sa démission. C'est ce ministre, qu'un garçon a légèrement blessé d'un coup de revolver, le 20 février dernier.

Londres, 16.—Le correspondant du *Daily News*, à Rome, télégraphie à ce journal que le gouvernement italien n'a pas encore reçu la réponse de M. Blaine, dont plusieurs journaux ont donné le prétendu texte.

LE LARD CANADIEN

Il n'y a pas à contester: le gouvernement français nous a fait une importante concession en levant l'embargo que l'on avait mis sur le jambon et le lard fumé canadiens.

Pour tout dire, c'est un peu la faute de nos chers voisins si notre lard canadien a été enveloppé dans la même proscription qui les atteignait.

Les américains ne se faisaient pas faute, paraît-il, d'expédier de l'autre côté des viandes non absolument saines. De suite, le gouvernement français s'est ému de cette manière de faire et pour ne pas courir le risque d'être floué davantage, il a interdit en France l'entrée de toute salaison, de quelque partie de l'Amérique qu'elle fut envoyée.

Heureusement notre commissaire, Sir Charles Tupper, a réussi à faire comprendre au gouvernement français que nos envois n'avaient rien à faire avec ceux des Etats Unis et de suite l'interdit a été levé.

On comprend l'importance de cette solution. Le marché français nous était fermé pour notre lard et à la suite de l'aplanissement des difficultés que nous venons de relater, il va nous être ouvert pour l'avenir.

On peut déjà espérer que nos relations commerciales avec la France vont prendre maintenant un peu plus de développement.

Depuis quelques années au reste, il y a progrès en ce sens.

Notre commerce total avec la France s'est élevé l'an dernier à $2,893,429. C'est une augmentation de plus de $200,000 sur le commerce de 1888.

Les principaux articles que nous vendons à la France sont le pin blanc, le bois carré, le bétail vivant, les instruments agricoles. La Nouvelle-Ecosse lui a vendu en 1890 $79,865 de bois et le Nouveau-Brunswick $87,422 de bois.

Avec la concession qui vient d'être obtenue, nos expéditeurs peuvent maintenant joindre le lard à la liste de leurs articles d'exportation en France. Il y trouvera un écoulement facile, car le lard canadien jouit généralement d'une bonne réputation de l'autre côté de l'océan.

LE Ier MAI

Les ouvriers d'Europe et des Etats Unis s'organisent pour la grande manifestation du premier mai prochain.

Cette manifestation n'est pas sans inspirer une certaine terreur à la plupart des gouvernements

Ainsi, en France, le gouvernement est décidé à agir avec la plus grande rigueur contre les ouvriers étrangers qui veulent manifester le 1er mai.

A Paris, comme dans les départements, des ordres très rigoureux seront envoyés pour sévir sans ménagement contre les ouvriers étrangers qui ne demandent qu'à apporter le trouble et la perturbation dans les endroits où ils résident.

Une femme qui a longtemps souffert du Beau Mal nous écrit "Une de mes amies me conseilla d'essayer le "Régulateur de la santé de la Femme" du Dr. J. Larivière de Manville, R. I., et après en avoir pris une bouteille sans beaucoup de succès, j'étais décidée de ne plus continuer. Mon ami me conseilla de persévérer et avant d'en avoir pris trois bouteilles je commençai à ressentir un grand soulagement. Je continuai à en faire usage et aujourd'hui je suis complètement guérie. Ce remède est le véritable ami de la femme." A vendre chez la plupart des pharmaciens ainsi que mes "Female Porous Plasters" [les seuls emplâtres recommandées par les meilleurs médecins] que j'envoie aussi par la malle sur réception de 25 cents en timbres de poste. Adressez Dr. J. Larivière, Manville, R. I.

EVANS & SONS,
Montréal, P. Q.
Agents généraux pour le Canada.

Echos de partout

M. Henry Stanley vient de s'embarquer pour l'Angleterre. Il ne paraît pas exact qu'il soit nommé gouverneur de l'Etat du Congo.

Les difficultés de la mer de Behring sont traitées avec soin par les diplomates américains et anglais, mais elles ne seront probablement pas définitivement reglées d'ici à quelque temps.

Le docteur Koch, de retour de son voyage en Egypte, prépare un ouvrage dans lequel il fera l'exposé complet de ses études et de ses expériences préparatoires qui ont servi de base à sa découverte.

L'empereur d'Autriche assistera, à bord du navire *Miramar*, aux manœuvres navales qui auront lieu vers le milieu du mois de juin sur les côtes de la Dalmatie.

La nouvelle loi minière présentée à la législature par le gouvernement d'Ontario semble soulever une forte opposition. L'étude du projet de loi a été remise au 22 courant.

On annonce que l'assistant supérieur-général de l'Ordre des Oblats vient de s'embarquer au Havre en route pour le Canada.

Il est, dit-on porteur de documents très importants.

Le contrat avec la compagnie Allan pour le transport des malles européennes étant expiré, toute la matière postale du Canada pour l'Europe est expédiée par New-York *viâ* Queenstown au lieu de *viâ* Londonderry.

A l'avenir les marchandises transportées sur nos voies ferrées seront traitées à la frontière américaine comme si elles arrivaient directement au port de New-York.

L'année dernière la navigation s'est ouverte le 24 avril, et trois jours après le premier steamer arrivait à Montréal. En 1889, la navigation s'est ouverte le 14 avril, mais le premier steamer d'Europe n'est arrivé que le 24 ou 25 avril.

Mgr Mermillod aurait répondu à un interview :

" Vous pouvez répéter que le Saint-Père regarde toujours la France comme la fille ainée de l'Eglise, et attend d'elle de grandes choses."

Il semble certain qne M. J. B. Snowball, de Northumberland, N. B., va être nommé sénateur en remplacement de feu M. Ferguson. M. Snowball est un libéral, mais à la dernière élection il a appuyé l'hon M. Adams qui a battu l'hon Peter Mitchell.

L'élection de l'hon. Thos. McGreevy est contestée.

Les pétitionnaires sont MM. Frank Pennée et Ph. Gingras. Le dépôt exigé par la loi a été fait hier.

Les avocats des pétitionnaires sont MM. Amyot et Pinault.

La fortune a des revivements curieux pour les hommes publics de tous les pays. Ainsi l'on nous apprend que M. Vermont, ex-député de Seine-et-Oise, ex-secrétaire de la Chambre, est actuellement conducteur de tramways à Bruxelles.

Une dépêche de Chicoutimi nous apprend la mort de M. Arthur A. Hudon, magistrat de district.

M. Hudon était âgé de 43 ans.

Il s'était mêlé autrefois de politique. Le parti libéral le choisit comme son candidat en 1873 contre M. Ernest Cimon, mais il fut battu.

Nous sommes autorisé, dit le *Waterloo Advertiser*, à nier emphatiquement la rumeur allant à dire que le Dr de Grosbois doit laisser son siége pour accepter une place du gouvernement. Au contraire, il tient trop au mandat des électeurs de Shefford, pour songer à l'abandonner pour un emploi, quelque forte que serait la tentation.

Mme Craven vient de mourir à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Fille de M. de LaFerronnays, ancien ministre des affaires étrangères et embassadeur de France à Berlin, sous la Restauration, elle devint anglaise par son mariage avec M. Augustus Craven.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'honorable M. Blair, premier-ministre du Nouveau-Brunswick, vient de prendre un moyen violent pour se venger de l'hostilité de la ville de Saint-Jean à son égard. Il vient de faire adopter un projet de loi par lequel la ville est divisée en quatre, tous les bleus étant renfermés dans une seule division et les libéraux se partageant les trois autres. Non satisfait de cela, M. Blair a fait amender la loi électorale de manière à prolonger le délai pour contester les élections.

De cette façon, il va pouvoir faire expulser tous les députés de Saint-Jean qui lui sont hostiles et par son *gerry-mandering* les mettre dans l'impossibilité de se faire réélire.

L'*Electeur* désapprouve vivement ces mesures extrêmes et dit que ce n'est pas une excuse de déclarer que les libéraux y ont été provoqués. " Si les bleus font mal ajoute, le confère, ce n'est pas une raison pour que nous en fassions autant. Ce qui fait la force de notre parti, c'est d'avoir la réputation de fuir les expédients et de se tenir fidèles aux grands principes de justice. Nos amis du Nouveau-Brunswick, comme ceux du Manitoba, s'apercevront bientôt qu'il vaut bien mieux rester fidèles aux grands principes du parti libéral."

D'après le rapport du département des Travaux Publics qui vient d'être publié, les dépenses de ce ministère s'élèvent à $5,717,897.

$2,725,504.10 ont été dépensés pour le chenal des navires du St. Laurent entre Montréal et Québec.

Pour le service des édifices publics $107,782 ont été dépensés dans la province, de Québec tandis que pour Ontario cette dépense se chiffre par $579,734.

La législature de la Nouvelle-Ecosse a adopté par un vote de 24 contre 10 les résolutions exprimant de la sympathie pour Terreneuve dans ses efforts pour obtenir de meilleures relations de commerce avec les Etats-Unis et condamnant l'intervention du Canada qui a empêché la ratification du traité Bond-Blaine.

Dans ces résolutions, l'hon. M. Fielding demande à la colonie de Terreneuve d'accorder aux pêcheurs canadiens les privilèges qui sont accordés aux Américains, sinon ce sera la ruine de 200 vaisseaux manœuvrés par 3,000 pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse.

L'affaire de la Nouvelle-Orléans

La correspondance échangée entre le gouvernement italien et le cabinet des Etats-Unis au sujet du massacre de la Nouvelle-Orléans vient d'être livrée à la publicité.

Cette correspondance se compose de la note du premier-ministre de l'Italie, que l'on disait contenir un ultimatum, et la réponse de M. Blaine, qui est très étendue. Le secrétaire d'Etat déclare, en somme, que si l'enquête que le procureur-général a été chargée de faire sur le massacre permet d'intenter des poursuites criminelles contre les auteurs de cette tragédie d'après les statuts des Etats-Unis, toute l'affaire sera soumise au grand jury selon les méthodes ordinaires de l'administration criminelle.

M. Blaine n'admet pas le principe de l'indemnité reclamée par le gouvernement italien.

Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

LES DROITS SUR LE BOIS

Le *Citizen* laisse entendre qu'un effort sera fait à la prochaine session du parlement pour imposer de nouveau le droit d'exportation sur les billots sciés.

La nouvelle qui vient du Détroit que 160,000,000 de pieds de bois vont être coupés dans les pepinières canadiennes et mis en radeau sur la baie Georgienne cet été pour être expédiés à divers endroits du Michigan où ils seront manufacturés, indique que les américains prennent avantage du droit d'exportation sur les billots pour se procurer ici autant de bois qu'ils peuvent en avoir.

Les limites sur lesquelles ces billots sont coupés appartiennent aux américains et ils les transportent de l'autre côté de la frontière pour les scier, afin d'éviter le droit d'importation. L'une des conditions de la dernière vente de limite à bois faite par l'hon. M. Mowat était que les billots devraient être sciés dans Ontario. Il est bien entendu que cette condition s'appliquera à toutes les ventes futures, mais il n'existe rien pour empêcher l'exportation en franchise des billots sciés sur les anciennes limites.

La disparition du droit d'exportation n'a pas, que nous sachions, produit aucune augmentation des prix pour les commerçants de bois canadiens, et il n'est pas évident que la réimposition du droit d'exportation et l'augmentation qui s'en suivra aux Etats-Unis du droit d'exportation sur le bois scié à deux piastres par mille n'auront d'autre effet que d'augmenter que d'une piastre par mille le prix du bois aux Etats-Unis.

Le *Citizen* parle de l'avantage qu'il y a de donner autant que possible de l'ouvrage à notre population ainsi que la nécessité de protéger nos forêts contre la destruction. Il est indiscutable que l'imposition nouvelle des droits tendra à l'accomplissement de ces objets, mais il est plus que probable que cette question va être discutée à fond à la prochaine session du parlement.

LE LAC ST-JEAN

Emigration aux Etats-Unis—Ses causes—Terres négligées et mal cultivées—Les colons dont on a besoin—De bons terrains inexploités.

M. le rédacteur.— Je profite de l'hospitalité que vous m'accordez dans les colonnes de votre excellente feuille pour écrire quelques lignes en faveur d'une idée qui pourrait peut-être intéresser quelques cultivateurs.

J'habite le Lac St-Jean tenant feu et lien à St-Félicien, une des plus jolies paroisses de notre comté. Dans le moment actuel, un certain nombre de familles abandonnent nos paroisses pour s'en aller tenter fortune aux Etats-Unis ou ailleurs ; emboîtant le pas aveuglement dans ce mouvement qui s'accentue chaque jour davantage sur la plus grande partie de notre chère province.

Nous en souffrons ; mais je dois me hâter d'ajouter que ce mouvement n'est pas aussi général ici que dans certains autres endroits de notre pays.

Il serait long et l'espace me ferait ici défaut pour étudier les causes de cette émigration. Dans tous les cas qu'il me suffise de dire que l'on invoque bien souvent, pour se justifier de sortir de notre comté des causes qui n'en sont pas où qui ne sont que des causes éloignées. Une des raisons les moins mauvaises que l'on donne, est celle-ci : la diminution dans le rendement des récoltes au lac St-Jean depuis quelques années. Je dois avouer qu'il y a du vrai dans ceci, notre comté ayant eu sa part de malheur. Cependant, si je compare avec ce qui s'est passé ailleurs, il me semble que nous avons été moins éprouvés. L'année dernière en effet, une des mauvaises années, les pois et le blé ont rendu de huit à douze minots par minot ; et ces deux produits étaient d'excellente qualité. Sont-elles nombreuses les paroisses de la province qui ont égalé ce rendement l'année dernière.

Je ne crains pas d'affirmer que notre comté, au point de vue de la richesse du sol, peut entrer au moins en comparaison avec les meilleurs districts agricoles de la province de Québec.

Il y a quelques dix ans, dans un moment d'enthousiasme, on a fait du Lac St-Jean un futur paradis terrestre. Des colons un peu trop sous l'empire de cette idée optimiste vinrent s'y fixer. Leurs récoltes quoique bonnes, n'ayant pas été à la hauteur de leur imagination, ils en conclurent que le sol ne valait rien et qu'on les avait trompés.

Il est vrai que nos terres, jusqu'à l'époque actuelle, ont été très négligées; et le lecteur comprendra la chose quand il saura que la majorité des colons établis chez nous avait fait avant de s'adonner à la culture de la terre, l'ouvrage des chantiers ; et cela, pendant de longues années. Les hommes au sortir des chantiers, firent les meilleurs défricheurs du monde ; mais là s'arrêtait pour la plupart leur science, le véritable savoir agricole leur faisant défaut, quoiqu'ils fussent remplis d'énergie et de bonne volonté. Beaucoup avouent eux-mêmes ces choses. Nous devons ajouter de plus qu'ils étaient pauvres.

Nos terres devaient donc souffrir et ont en effet souffert beaucoup de cet état de choses ; mais si elles tombaient entre les mains d'hommes expérimentés, élevés dans l'art ; elles tiendraient leurs promesses, et j'ose le dire, plus magnifiquement qu'on ne le croit peut-être.

Mon but, en écrivant ces lignes, n'est pas d'inviter pour cet fois-ci du moins, des défricheurs dont l'unique profession est de défricher, non plus que des rentiers. Ni les uns ni les autres n'y trouveraient satisfaction dans ce moment. A plus tard leur tour. Mais voici quels sont ceux que j'invite : des cultivateurs assez à l'aise qui aiment le *Terroir* et leur profession : *des terriens* comme on dit chez nous. Je les invite à venir se fixer au milieu de nous. Des cultivateurs, qui tout en vivant à l'aise dans leurs paroisses, commencent à s'y sentir à l'étroit, et qui voient bientôt le jour où il leur faudra morceler leurs terres afin de pouvoir établir leurs enfants. Je leur dis : vous êtes établis sur une propriété dont la valeur est de quatre à cinq mille piastres, vous avez deux ou trois garçons que vous aimeriez beaucoup voir établis près de vous ; mais vous ne le pouvez, les terres se vendant trop cher dans vos paroisses ; je suppose en outre que vous devez une couple de milliers de piastres. Voici ce que je vous propose : vendez votre propriété, payez ce que vous devez ; il vous restera deux ou trois mille piastres. Venez au Lac St-Jean vous choisir un beau lot de cent acres que vous payez mille piastres. Ce lot, avec sa maison et sa grange, sera assez avancé pour vous permettre de confier à la terre une bonne semence d'au moins quarante minots ; vous pourrez faucher sur ce lot mille bottes de foin ; vous avez aussi du pacage pour plusieurs animaux. Votre capital en réserve, une économie bien entendue et votre science agricole seront là pour vous assurer le succès.

Dans ce moment-ci, un acheteur qui se présenterait avec mille piastres, pourrait se procurer une belle ferme de cent acres, y compris tout le roulant.

Il y a quelques jours j'ai vu vendre un lot de cent acres avec toute la récolte, dont quatre-vingts minots de blé, quinze bêtes à cornes, deux chevaux, des moutons, porcs, etc., le tout pour treize cents piastres, aux conditions suivantes : quatre cents piastres comptant et la balance payable sur le pied de cent piastres par année sans intérêt.

Je ne crains pas d'affirmer, que depuis cinq cents piastres jusqu'à concurrence de quinze cents piastres, on pourrait se procurer une bonne ferme, avec ses bâtisses, ayant un bon défrichement de fait, en un mot un établissement capable de faire vivre une famille. L'acheteur qui paierait cinq cents piastres, pourrait ensemencer une trentaine de minots. Quant à l'acheteur plus fortuné qui pourrait disposer d'une quinzaine de cents piastres ; inutile de dire qu'il n'aurait qu'à choisir parmi les plus belles propriétés.

Je dis donc à ceux qui aiment le *Terroir*, ne craignez pas de venir. Que la vue de ceux qui partent ne vous cause pas de découragement. Parmi ceux qui ont jugé bon d'émigrer, j'en connais, qui déjà regrettent leur tort.

Si vous désirez acheter, hâtez-vous. Profitez de l'occasion qui s'offre belle ce printemps. Venez au plus vite avant les semences ; car le printemps est hâtif.

Malheureusement, un certain nombre de visiteurs, une fois rendus à Chambord où Roberval, prennent là des informations qui ne peuvent leur être données d'une façon satisfaisante; malgré la meilleure volonté, et cela, à cause de la distance qui sépare ces endroits de nos paroisses, et s'en retournent à demi-satisfaits. Prenez la peine de monter plus haut, venez voir St-Prime, St-Félicien, Normandin, etc., Venez voir de vos propres yeux et vous vous convaincrez.

UN CULTIVATEUR
de St-Félicien.

Le camp

Il est rumeur que le camp des volontaires n'aura lieu cette année qu'en septembre, à cause de la session fédérale qui se trouvera en opération à l'époque ordinaire des exercices.

Nouvelle industrie minière

On dit qu'une compagnie américaine est en voie de formation pour exploiter les mines de silex de l'Ile au Pèlerin, près de la Rivière-du-Loup. Il paraîtrait que cette compagnie, n'ayant pas reçu tout l'encouragement qu'elle attendait de la municipalité de Fraserville, aurait dirigé ses regards sur St-Pascal pour y établir leur fabrique. On dit en outre que le gouvernement provincial est disposé à accorder un subside à cette compagnie.

Suites d'une imprudence

Il y a quelques semaines, un triste accident jetait l'émoi dans la paroisse de St-Prosper, comté de Camplain. Trois jeunes gens s'étaient mis en frais de faire éclater une buche de bois, avec de la poudre. Ils percèrent un trou dans cette buche, puis, comme ils n'avaient pas de ces mèches dont on se sert en pareille circonstance, ils en fabriquèrent une avec de la poudre roulée dans un morceau de coton. Ils placèrent cette mèche improvisée dans le trou de la buche, les fixèrent avec une cheville de bois et y mirent le feu.

Les imprudents étaient encore autour de la buche quand celle ci éclata les blessant tous les trois, l'un à la figure, l'autre aux jambes. Le troisième, nommé Jos. Biron, fut frappé à la tête par un éclat de bois.

Le 30 mars, ce dernier succombait aux suites de cette blessure, après six semaines de souffrances atroces et malgré les soins de deux médecins.

Cet accident et cette mort ont créé une émotion profonde dans la paroisse.

Obituaire

M. Honoré Tourigny, notaire et réviseur de Nicolet, est décédé à Gentilly, vendredi dernier.

M. Tourigny a été frappé subitemen par une paralysie du cœur, à l'âge de 6 ans et demi.

Il était le frère de M. H. B. Tourigny, ex-député de Nicolet. Notre ami et toute la famille du défunt voudront bien accepter nos condoléances les plus sincères.

Quartier St-Patrice

Un citoyen du quartier St-Patrice, Toronto Ouest, écrit ce qui suit : " l'Huile St-Jacob est certainement un remède efficace, parce qu'il m'a guéri de brûlures que j'avais sur la main, après avoir essayé vainement plusieurs autres médicaments. Plusieurs membres de ma famille ont également fait usage de ce remède et en ont ressenti les effets bienfaisants." Thos Murray.

Gabriel Dumont en route pour Paris

New-York, 16—M. Gabriel Dumont, l'ancien lieutenant de l'infortuné Riel, s'est embarqué hier matin sur le steamer *Pennland*, de la Red Star Line, pour se rendre à Paris.

Au tribunal correctionnel, le président au prévenu :

—Vos nom et prenoms ?

—Mathurin Renacle.

—Vos qualités ?

Le prévenu, attendri :

—J'en ai donc ? ah ! mon président, merci !

MALADIES D'ESTOMAC « Vin Chassagne »

ASSISES CRIMINELLES

McGREEVY vs TARTE

Une nouvelle liste de jurés demandée par la poursuite

Blondin et Trudel

Les jurés ne s'accordant pas, un nouveau procès aura lieu

L'affaire de Sainte-Anne

Procès de Ida Perrins

Huitième audience

16 avril, matin.

A 10.15 hrs. Son Honneur monte sur le banc.

Son Honneur donne sa décision relativement à la motion Tarte pour faire nommer un commissaire pour prendre la déposition de Bennett et Knipple dans l'affaire McGreevy-Tarte. Il doute qu'il soit dans les attributions de la cour de nommer cette commission. Mais la motion doit être jugée au mérite. Son Honneur est d'opinion que la motion ne doit pas être accordée parceque le défendeur lorsqu'il a porté ses accusations devait avoir la preuve de ses avancés et il doit maintenant être en mesure de produire cette preuve. D'un autre côté, la nomination d'une telle commission aurait pour effet de renvoyer la cause à au moins six mois. Il est vrai que les deux témoins en question prouveront des faits importants, mais Son Honneur ainsi que Son Honneur le juge Tessier sont d'opinion que la motion doit être renvoyée.

L'accusé Michaud accusé de vol de lettres est élargi, parceque vu l'absence du procureur-général, plaignant en cette cause, on ne sait pas si c'est son intention de procéder.

M. Jos. Martin, avocat, demande que Trudel et Blondin subissent leur procès séparément.

La cour ne croit pas devoir accorder cela.

On lit à Trudel et Blondin leur acte d'accusation. Tous deux sont accusés de vol d'habit, au mois de novembre dernier, chez Dechêne, marchand de la Côte Lamontagne.

Après l'assermentation des jurés, on procède à l'audition des témoins.

Neuvième audience

2 heures p. m.

NAP. LETARTE, charretier, était entré chez Guillot lorsque les prisonniers sont entrés avec les effets qu'ils offrirent en vente ou en échange. C'est Trudel qui les portait à son arrivée, mais il ne sait pas qui les a transportés dans une chambre en arrière de la bar.

Le détective FLEURY raconte comment il a découvert les effets volés chez Guillot. Ce dernier lui a dit que ces effets lui avaient été vendus par les deux prisonniers.

Les officiers du bureau de la paix viennent à tour de rôle prouver que les deux accusés ont déjà été condamnés pour vol, en 1887.

M. MCGLAREN, geolier de la prison. Dit qu'il connait bien les prisonniers qui ont déjà été confiés à son attentive vigilance.

La défence interroge M. Déchêne, puis M. Martin adresse la parole au jury en anglais et en français.

Les procureurs de la Couronne font leurs plaidoiries, puis le juge résume l'affaire d'une manière très défavorable aux prisonniers.

Dixième audience

17 avril, matin

A 10.15 hrs. Son Honneur entre en cour.

Appel des jurés.

Les petits jurés entrent en cour et déclarent qu'ils ne s'accordent pas sur le verdict à rendre dans l'affaire Trudel et Blondin. Ils sont renvoyés en chambre.

Le procès des 31 accusés de Ste-Anne de Lapocatière est appelé. On appelle les accusés mais comme il n'y en a qu'un sur 31, M. Amyot demande qu'un *bench warrant* émane contre les autres. M Dunbar s'oppose à cela parce qu'il existe entre lui et M. Fitzpatrick une convention par laquelle on ne devait ce matin procéder qu'avec Pierre Rouleau, un des accusés. Or comme Pierre Rouleau est en cour, tout est dans l'ordre. Le procès aura lieu cet après-midi.

Dans la cause McGreevy vs Tarte, la poursuite demande une nouvelle liste de jurés parce que le terme de la présente liste expire jeudi.

La cause de Murphy et al pour conspiration est remise pour le présent.

Les petits jurés chargés de rendre un verdict dans l'affaire de Trudel et Blondin rentrent de nouveau en cour et déclarent encore une fois qu'ils ne s'accordent pas.

Son Honneur leur fait remarquer qu'il est difficile de comprendre qu'ils ne puissent s'accorder sur un sujet aussi clair. Il ajoute qu'il se voit forcé de les renvoyer parce qu'il vient d'apprendre qu'une maladie contagieuse vient d'éclater dans la maison de l'un d'entre eux. Sans cela, il les aurait gardés enfermés jusqu'à ce qu'ils en fussent venus à une décision quelconque.

Les jurés se retirent et un nouveau procès sera fait à ce terme à Blondin et Trudel.

PROCÈS DE IDA PERRINS

On commence ensuite le procès de Ida Perrins accusée du vol d'un anneau chez Lamb, chemin St-Louis.

On procède à l'assermentation du jury et à la lecture de l'acte d'accusation.

Les grands jurés rapportent un *true bill* contre Alfred Godbout pour parjure et *no bill* contre l'accusation d'avoir altéré des documents.

M. Dunbar explique la cause aux jurés et on procède comme suit à l'audition des témoignages :

M. RALPH LAMB.--Je connais Ida Perrins, la prisonnière à la barre. Durant l'été de 1889, alors que je tenais un club, la prisonnière est entrée chez moi comme servante. Huit jours après le départ de l'accusée, j'ai constaté la disparition d'un jonc à moi et d'une bague appartenant à ma fille. Je reconnais la bague qui m'est montrée.

Après le vol, la prisonnière est allée porter les objets chez Shapera, prêteur sur gage de la rue St. Jean.

En réponse à M. A. Carrier, avocat de la défense, le témoin décrit la maison où le vol a été commis et donne quelques circonstances.

ALEXANDER AITKIN. — Je connais la prisonnière depuis 1889. Lorsque je l'ai connue, l'accusée avait en sa possession un jonc d'une forme particulière que je reconnais en celui qui m'est actuellement montré. Elle m'a fait cadeau de ce jonc et je l'ai mis en gage chez un prêteur de la rue St. Jean. Lorsque j'ai mis le jonc en gage, j'ai eu un certificat daté du 17 juin 1889. Dans l'intervalle j'ai été en prison sous accusation de désertion. J'ai alors mis le billet entre les mains de la prisonnière en lui disant que je me chargerais d'obtenir de nouveau le jonc. Je connais M. Lamb ; j'allais quelquefois chez M. Lamb. mais durant tout le temps que je me suis rendu chez Lamb, je devais avoir ce jonc à mon doigt. Je suis même d'opinion que j'ai dit à M. Lamb que j'avais un jonc au doigt.

CHARLES SHAPERA, prêteur sur gage chez qui la bague a été placée. Je connais Aitkin qui est venu le 17 juin 1890 chez moi mettre en gage un jonc en or pour la somme de $3. Plus tard, j'ai reçu de la prisonnière une lettre contenant de l'argent et recommandant de renouveler le certificat et de l'envoyer à Alex. Aitkin, à la prison de Québec.

Le détective Walsh vint un jour me trouver et demanda à voir la bague. Je la lui montrai et après l'avoir examinée, il me dit de ne pas en disposer avant de le revoir. Ce que je fis. Plus tard, M. Lamb vint chez moi et reconnut sans peine l'objet.

Quant à moi, je n'ai aucune difficulté à reconnaître la bague que l'on me montre comme étant celle qu'on a mis chez moi en gage.

LE DÉTECTIVE WALSH raconte aux jurés comment il a découvert le vol et comment il est parvenu à arrêter la prisonnière. C'est lui qui a arrêté Ida Perrins.

Il reconnait le jonc produit comme celui que M. Shapera lui a montré à son magasin.

M. PRATTON, député greffier de la paix, identifie le jonc qu'il a eu en sa possession pour le garder en attendant le procès.

GEORGE BAXTER, sergent-major, connait l'accusée et M. Lamb. Il a eu la prisonnière à son service après qu'elle fut sortie de chez M. Lamb. Celui-ci a parlé au témoin de la perte qu'il avait faite de deux bagues, à sa maison sur le chemin du Belvedère. C'est six ou sept mois après le vol que M. Lamb m'en a parlé.

CYRILLE DUQUET, bijoutier de la rue St Jean, dépose et dit :—J'ai entendu le témoignage de M. Lamb. J'ai entendu M. Lamb jurer que le jonc que l'on lui montrait était le sien. J'ai vu Shapera reconnaître le jonc ; il en est de même de Walsh et Pratton. Après avoir examiné le jonc, je dis que ce jonc a été fait chez moi et que M. Lamb ne l'a jamais eu en sa possession. Je jure positivement que cette bague a été faite chez moi. Je jure que M. Lamb ne l'a jamais eu en sa possession parce que je l'ai moi-même faite il y a trois jours pour M. Achille Carrier, le défenseur de l'accusée en cette cause. Sur sa demande, j'ai fabriqué un jonc à peu près semblable à celui qu'on m'a montré en cour de police. Il y a une différence entre les deux et je crois qu'un bon observateur pourrait facilement la saisir.

(Nous avons compris que M. Carrier avait habilement soustrait la bague fabriquée par M. Duquet à l'autre bague et que toute la preuve a roulé sur la première. Cette substitution aura probablement quelqu'influence sur le verdict du jury.)

La cour s'ajourne jusqu'à 2 heures.

Onzième audience

2 heures p. m..

A l'ouverture de la séance, M. le juge Bossé annonce qu'il est prêt à décider l'application faitte par M. Stuart, au nom de la poursuite privée, pour qu'un nouveau tableau des jurés soit dressé.

Avez-vous quelque déclaration à faire, dit le président du tribunal en s'adressant à M. Amyot, substitut du procureur général.

M. Amyot.—La Couronne ne croit pas dans les circonstances. vu le peu d'affaires qui restent à régler. qu'il soit dans l'intérêt public d'assigner un nouveau *pannel* des jurés.

M. le juge.—Alors la question est toute résolue. Je ne blâme pas les savants représentants de la Couronne ; ils ont la responsabilité de leurs actions, mais il est évident que toutes les affaires ne pourront pas être terminées. Quoiqu'il en soit, la loi est formelle sur ce point ; un nouveau *pannel* ne peut être assermenté que sur la demande de la Couronne. Je n'ai aucun pouvoir discrétionnaire.

M. Irvine, au nom de la partie privée, regrette que la cause ne puisse pas marcher dans ce terme-ci. Il fait quelque observations politiques auxquelles M. Amyot réplique en disant qu'il a la responsabilité du gouvernement de l'administration de la justice et qu'il ne fera pas encourir sans but d'énormes dépenses au trésor public. Aucun intérêt public n'aura à souffrir du retard apporté dans les circonstances.

L'hon M. Laurier se lève alors et dit : Votre honneur, bien que je ne porte pas mon costume d'avocat en ce moment, j'espère que vous voudrez bien m'entendre. Mon client est prêt à subir son procès aussitôt qu'un jour certain sera fixé. personne ne sait mieux cela que mon savant ami et que son client. Ce procès important dans les annales du pays aura lieu. Mais on ne doit pas s'attendre à ce que M. Tarte fasse venir des parties les plus éloignées du Canada et même de l'Europe des témoins qui sont essentiels avant qu'il ne connaisse la date précise à laquelle le tribunal sera prêt à procéder. Nous nous sommes toujours montrés anxieux de faire la lumière.

Je ne ferais pas ces déclarations en ce moment si les avocats de la poursuite privée n'eussent cherché à préjuger l'opinion au sujet de M. Tarte qui ne reculera pas devant l'accomplissement du devoir qu'il s'est imposé.

L'incident est vidé, et l'on procède à la cause de Ida Perrins, accusé de vol.

L'avocat de la Couronne, M. Dunbar, veut faire une preuve *in rebuttal* par M. Pratton, greffier de la Couronne, pour prouver que le jonc volé par la prisonnière est bien celui qui est en sa possession depuis l'ouverture du terme.

M. Carrier défenseur de l'accusée s'oppose à cette manière de procéder, mais le tribunal rejette son objection, et M. Pratton explique aussi habilement que lui permettent les circonstances son témoignage rendu à l'audience du matin.

La preuve étant déclarée close de part et d'autre, M. Carrier adresse très habilement la parole aux jurés en anglais et en français. La plaidoirie lui mérite des éloges de ses nombreux amis.

La Couronne demande fortement une condamnation contre l'accusée, puis le président du tribunal résume l'affaire, insistant sur la culpabilité évidente de la prisonnière.

Le jury se retire dans ses salles de délibérations, mais il revient quelques minutes après avec un verdict de "non-coupable."

M. le juge Bossé reproche aux jurés leur verdict, et comme dans l'affaire des nommés Blondin et Trudel, il dit que de semblables verdicts discréditent le système de jury. En face de la culpabilité manifeste de Ida Perrins, le savant magistrat dit qu'il ne peut accepter ce verdict de "non-coupable" et il renvoie les jurés à leur salle de délibérations pour la nuit.

Et la séance se lève au milieu de l'agitation créée par cet incident particulier de nos annales criminelles.

Son Honneur le maire

Il n'y a qu'une chose dont on doit s'occuper. Si une demi-bouteille produit des guérisons aussi merveilleuses, il est logique de conclure que deux bouteilles du même remède en produiront davantage. L'exemple que nous fournit un citoyen distingué en est une preuve évidente.

Huntingdon, Pa., E. U.. 6 fév. 1891.—"Je souffrais de maux de jambes depuis cinq ans environ, et je n'étais pas capable de laisser le lit. J'ai fait usage d'une demi-bouteille d'Huile St-Jacob, et je fus guéri de suite. Je n'ai pas souffert depuis cette époque."—John A. Port, maire.

MALADIES D'ESTOMAC «Vin Chassing»

TERRENEUVE ET LA FRANCE

Requête du gouvernement de Terreneuve à l'Angleterre

Halifax, 17.—Voici le texte de la requête que le gouvernement de Terre-Neuve transmettra aux autorités impériales. Cette requête a été adoptée le 9 courant par les deux branches de la Législature coloniale, et sera présentée à la Chambre des Communes à Londres par les délégués demain.

"Le Conseil Législative est l'Assemblée législative de l'île de Terre-Neuve, réunis en session demandent au gouvernement impérial de la Grand-Bretagne protection et appui dans les circonstances difficiles où se trouve à l'heure actuelle la colonie de Terre-Neuve. Les vieilles difficultés, qui sont la conséquence de traités survenus entre la France et l'Angleterre au sujet des pêcheries de Terre-Neuve, se sont considérablement accrues depuis quelques années, et ont créé un profond malaise chez notre population.

Des délégués sont allés l'an dernier auprès du gouvernement impérial lui exposer les griefs réels dont nous nous plaignons, et lui demander de ne pas sanctionner les droits excessifs que la France prétend avoir sur nos côtes. Les efforts de nos délégués ont été infructueux. L'injustice, qui semble découler des traités, n'a pas cessé d'exister au grand détriment de la colonie. Nous demandons de nouveau que cet état de choses intolérable ait une fin. Pour cela nous prions le gouvernement impérial de ne pas adopter le projet de loi qui lui est maintenant soumis à l'effet de remettre en vigueur le statut George IV, chap. 51. Ce statut est revêtu d'un caractère arbitraire, oppressif et contraire aux grands principes de justice et de liberté qui ont été la base de la législation moderne de l'Angleterre. Cette loi vient en conflit avec les privilèges inhérents aux sujets britanniques. On peut objecter qu'elle n'a jamais cessé d'être inscrite dans les statuts de la Grande Bretagne et qu'elle n'a jamais été révoquée. Mais elle est si incompatible avec la civilisation moderne, son application était tellement barbare, qu'elle est tombée en désuétude depuis longtemps. Malheureusement, depuis 1887, on a tenté de la remettre en vigueur, et il en est résulté des conséquences désastreuses pour les sujets britanniques engagés dans l'industrie des pêcheries. La mise à exécution de cette loi est laissée le plus souvent entre les mains de gens qui ne connaissent pas exactement leurs pouvoirs ou qui les exagèrent.

Nous soumettons que cette loi ne peut plus être appliquée, quelle ne peut plus remplir le but pour lequel elle a été faite, et enfin, qu'elle ne peut exister sans violer les droits les plus sacrés des habitants de Terre-Neuve, surtout de ceux qui sont établis dans cette partie de la colonie tombant sous le coup des traités passés entre la France et l'Angleterre.

Nous voulons rappeler au gouvernement impérial qu'il a soumis la difficulté franco-terreneuvienne à un arbitrage contre la volonté des habitants de Terre-Neuve.

Cet arbitrage n'a trait qu'à une partie de la difficulté, à la question des pêcheries. Cette affaire n'a été que partiellement décidée, et elle l'a été non-seulement sans le consentement de Terre-Neuve, qui était partie à la cause, mais même en dépit de ses protestations réitérées.

Nous protestons également contre cette mesure qui a été passée en violation directe des principes sur lesquelles repose la forme constitutionnelle du gouvernement que nous possédons.

Nous demandons enfin au gouvernement anglais de nous protéger, en vertu des traités contre les exigences de la France. Nous demandons que cette dernière n'ait pas de privilège exclusif sur nos côtes, et que nous ayons comme elle le droit de faire la pêche aux phoques.

Les droits des sujets britanniques ont à maintes reprises reçues la sanction des tribunaux, et les prétendus privilèges de la France ont été désavoués par les hommes d'état les plus éminents de l'Angleterre, notamment par Lord Palmerston.

Nous espérons pour ces raisons que l'on nous fera justice et que l'on reconnaîtra nos droits d'une manière définitive et irrécusable."

La requête parle au long et en détail de toute la difficulté franco-terreneuvienne. Cette requête sera présentée à la Chambre des Communes d'Angleterre demain par la délégation envoyée à Londres à cet effet. Cette délégation se compose de Sir W. Witeway, de MM. Augustus Harvey, Mooses Monroe, Geo. Hemmerson et Alfred B. Morine.

Londres, 17.—M. Morine, l'un des délégués de Terre-Neuve, a eu une entrevue ce matin avec un des reporters du *Times*.

Reporter. —Si la France refuse de soumettre toute la question franco-terreneuvienne à un arbitrage. croyez-vous que l'Angleterre serait justifiable de demander par la force que l'on observe les traités à la lettre ?

M. Morine.—Pourquoi la France serait elle seule a choisir les points de la question qu'il faudrait soumettre à un arbitrage ? Il n'y a aucun danger que nous ayions la guerre !

Si Lord Salisbury avait traité la France comme il a traité l'Amérique lors des difficultés concernant la mer de Behring, l'imbroglio actuel n'aurait jamais existé."

M. Morine et M. Hermerson, un autre délégué, ont délaré que la colonie qu'ils représentent est maintenant fort en faveur de l'annexion aux Etats-Unis.

M. Savard, M. P., est en ville ; il ne retournera pas à Chicoutimi avant la session. Son élection est contestée ; la requête demande aussi la déqualification de M. Mercier.

Le pétitionnaire de la contestation de l'élection de Sir Hector Langevin à Richelieu, allègue que $10,000 et 100 gallons de whiskey ont été dépensés pour des fins de corruption.

On mande de New-York que les compagnies de chemins de fer alliées au New-York Central protestent contre l'analysme de ce dernier chemin avec le Pacifique.

20,000 Chevaliers du Travail, employés dans les charbonnages de Charleroi, ont résolu de se mettre en grève le premier mai.

Le Grand Tronc est un des plus grands consommateurs de charbon de ce continent, et les droits actuels sur le charbon qu'il achète lui coûtent £80,000 par année. C'est un montant considérable à retrancher sur les revenus nets des propriétaires.

Le *Siecle* dit que le gouvernement français sera probablement forcé de demander au parlement avant le mois d'août de suspendre les droits sur les céréales. Le gouvernement allemand prendra sans doute les mêmes démarches.

On mande de Paris que les importations du mois de mars ont augmenté en France de 77,994,000 francs et les exportations de 14,497,000 francs, comparativement au mois correspondant de l'année dernière.

Au cours d'une entrevue avec un reporter à New-York ces jours derniers, le lieutenant col. Ouimet a déclaré que la réciprocité restera l'une des plus importantes questions pour les prochaines élections générales. Il ne lui serait pas surprenant de voir la question de l'annexion du Canada avec les Etats-Unis aussi sérieusement soulevée.

L'affaire de la Nouvelle-Orléans qui a failli causer une rupture complète entre l'Italie et les Etats-Unis est tombée dans le calme plat dans le ville même où la tragédie a eu lieu.

On assure que les italiens les mieux placés de la Nouvelle-Orléans ont en horreur la Mafia et que l'exécution sommaire dont quelques uns de ses membres ont été victimes dans la prison a l'approbation des citoyens les plus en vue, car la Mafia était devenue un véritable objet de terreur.

Echappé belle

Un accident qui aurait pu avoir des suites graves est arrivé à la Compagnie de Corsets et de Papier Standard. Le cable principal de l'ascenseur, qui contenait trois hommes et un petit garçon, s'est brisé, et ils ont été précipités du 2ème étage au rez-de-chaussée. M. Thomas Boissonneau a reçu des blessures assez graves aux jambes et au corps et M. Richardson, surintendant de l'établissement, a été gravement blessé, B. Audelin, mécanicien, a eu un pied broyé. L'enfant n'a pas eu de mal.

Contestation d'élection

La contestation de l'élection de M. J. E. Molleur à la mairie de St-Jean, a subi sa dernière phase mercredi dernier. L'honorable juge Charland, après plusieurs jours de délibéré, a annulé l'élection se fondant sur des actes qu'il a qualifiés d'imprudence de la part de l'intimé.

Réglons nos comptes et finissons-en avec vos comédies !

J'ai pour les tribunaux, les juges, les jurés, les avocats et ce qui s'en suit, le respect qu'ils méritent. Mais j'ai près de vingt ans de vie politique très active, j'ai manié bien des choses et des hommes et je vous vois faire !

Au dernier terme, je voulais que la procédure marchât. Crac ! Juge et jurés se sont dérobés sous mes pieds. Le shérif était l'arrière cousin d'un sénateur qui avait poursuivi des gens !

Qu'est-ce que cela me faisait, à moi, qui étais prêt à prouver les accusations que j'avais portées—toutes et chacune d'elles ?

Je sortis de l'enceinte judiciaire avec mon petit bonheur, c'est-à-dire avec mes frais, déboursés, etc.

Je crus, ou plutôt je vis que l'on se moquerait de moi tant que je ne prendrais pas des moyens plus sûrs d'arriver à justice. Mon élection survint : je me fis nommer député.

Afin d'avoir le droit de m'adresser au premier tribunal de la nation, le parlement !

Le juge Bossé, les jurés, grands et petits—tout cela est dans l'ordre et la légalité. Mais, nous sommes en un pays où le peuple est souverain. Dans mon cas, c'est le peuple qui a été volé, c'est le parlement qui a été outragé, et comme je suis aujourd'hui du parlement, je me propose " de le prendre dans ma confiance."

J'ai demandé aux gens de Montmorency de me nommer pour cela Je vais leur tenir parole, qu'ils y comptent. En dépit de tout.

J'ai affaire à une véritable "Mafia". Depuis au delà de dix ans, elle gouverne et souille tout. Je vois, je sens ses ramifications, sa puissance, ses ténébreuses intrigues. La vérité, la justice, l'honneur, le droit sont plus forts que les voleurs.

Donc, je suis député à la chambre des Communes, et je vais le 29 de ce mois prendre possession de mon siège —de ce siège que j'ai conquis en des circonstances que je dirai l'un de ces matins. Car, la patience a des bornes, et je ne suis patient que juste ce qu'il faut.

Le procès que M, Thomas McGreevy —autrement dit l'Oncle Tom—m'a intenté pour la galerie durerait bien un mois. Ministres, ingénieurs, documents, officiers publics, témoins de pays étrangers etc—j'ai besoin de tout cela.

La session s'ouvre. Nous y touchons. M. McGreevy a encore plus peur du parlement que du tribunal, et choix pour choix il a opté pour le tribunal—apparemment au moins.

Tout d'abord, le programme était de faire le procès de son frère et de M. O. E. Murphy, sur le témoignage du nommé Michael Connolly, citoyen américain et homme lige de Thomas McGreevy. Et Dieu sait—et je sais aussi—quelles ficelles ont été tressées pour détruire ces deux hommes—ces deux hommes qui ont été les associés les paie-maitres, les banquiers de l'Oncle Tom et d'autres aussi. La poursuite prise contre eux a été précédée d'une demande de dénégation des faits publiés par le *Canadien*

Tout cela va venir à la lumière d'ici à quelques jours.

Mais ! si sous des prétextes légaux on avait pu me tenir ici un mois, si, sur l'unique témoignage de Michael Connolly, on eût pu obtenir condamnation contre Messieurs O. E. Murphy et R. H. McGreevy, le tour était joué !

Et parce que les officiers de la justice, le Procureur-Général ne se sont pas prêtés à ce projet infâme, parce qu'avant de s'occuper des simples offenses, des poursuites privées, ils ont fait le procès des gens qui sont en prison ou que la Couronne elle-même dénonce, les séides de la " Mafia " canadienne prennent des airs indignés.

Pour l'information et la protection des honnêtes citoyens, je viens mettre le hola, aujourd'hui, sous ma responsabilité et sur la foi de la preuve que je possède. Je dis au pays que l'intérêt public exige qu'une enquête complète ait lieu sur les crimes et les abominations qui se sont commis depuis 1882 et que le seul moyen de défense des coupables est de faire disparaître les témoins de leurs iniquités—par le parjure ou autrement

L'heure suprême a sonné. On ne reculerait devant rien. A peu près tout a été tenté !

J. Israel Tarte.

SUR LE QUI VIVE

La commission sénatoriale d'immigration des Etats-Unis est sur les dents depuis qu'il est venu à sa connaissance que bon nombre d'immigrants entrent sur le territoire américain par le Canada.

Une dépêche de Washington dit que le secrétaire Foster a donné instruction aux inspecteurs placés à la frontière d'être sur le qui vive. L'officier de douanes à Portland, Me., a déclaré qu'un grand nombre des immigrés débarqués à Halifax dernièrement ont traversé la frontière, et on craint que le steamer *Polynesian*, qui doit arriver le 30 courant, ne débarque à Halifax et à Québec des centaines de gens qui vont prendre le chemin des Etats-Unis.

Mais comment s'y prendra-t-on pour empêcher les immigrés une fois débarqués au Canada de pénétrer sur le sol américain ? On parle de surveiller plus attentivement que jamais tous les trains venant du Canada.

Le Grand-Tronc et Sir Chs Tupper

Au cours d'une entrevue avec un journaliste londonnien, Sir Charles Tupper a déclaré qu'il n'assistera pas à l'assemblée des actionnaires du Grand-Tronc mardi en huit, attendu que Sir Henry Tyler a refusé d'accepter son défi ; il répondra toutefois par la voix des journaux

Le Haut Commissaire Canadien qualifie le discours de Sir Henry Tyler de discours puéril. Les accusations de corruption sont portées relativement à la construction du chemin et non contre l'administration actuelle, Sir Henry Tyler n'a pas fidèlement représenté son avancé à l'effet que le Grand-Tronc a reçu plus d'aide du gouvernement que le Pacifique Canadien. Ce que Sir Charles aurait dit, c'est que les secours reçus ont été plus considérables en proportion de ce que chaque compagnie a fait pour le pays.

Sir Charles affirme de nouveau que l'achat par le gouvernement de la section du chemin de fer de la Rivière du Loup a permis au Grand-Tronc d'avoir accès à Chicago. Le gouvernement a payé au Grand-Tronc rien que $35,000 de moins que l'estimé officiel du coût d'une ligne nouvelle.

Sir Charles repète qu'il a fait l'offre à Sir Henry Tyler de prendre le contrat du Pacifique Canadien, et que Sir Henry a refusé parce que la section du lac Supérieur n'était pas retranchée.

Aux Indes

De nouvelles émeutes

Arrestations

Benares, Indes, 18—L'excitation en cette ville causée par la démolition d'un temple afin de placer à cet endroit un pouvoir d'eau, augmente d'une manière effrayante. Tous les magasins sont fermés et tous les naturels de la ville et du district ont abandonné leur ouvrage et parcours la ville par groupe. Plusieurs émeutes ont déjà eu lieu entre la foule et les autorités qui sont supportées par les forces anglaises. Hier après-midi, une nouvelle bagarre s'est produite dans les rues de la ville. La foule qui était devenue de plus en plus excitée a coupé les poteaux de télégraphe, attaqué la gare du chemin de fer et a pillé la caisse du trésorier de la compagnie. Les autorités ont fait opérer l'arrestation de plusieurs émeutiers.

La Mafia en Pennsylvanie

Un homme poignardé

Arrestations

Shomokin, Penns., 18—Un Italien du nom de Joseph Cartat a été assailli mercredi soir par un groupe de ses compatriotes dont l'un lui a porté un coup de couteau au cou. Il est parvenu cependant à s'échapper avant d'avoir été très sérieusement blessé. Depuis, Cartat a fait arrêter deux de ses compatriotes nommés Martin Zella et Andrea Zena sous l'accusation de tentative de meurtre. Cartat a déclaré que Zella et Zena lui avaient demandé de se faire admettre dans la Mafia et que c'était parce qu'il avait refusé qu'ils avaient essayé de l'assassiner. Les deux prisonniers ont été écroués en attendant leur procès.

Le procès de la Mala Vita

Rome, 18.—Le procès de la société Mala Vita à Bari, se continue. Cette cause continue d'exciter le plus vif intérêt. Plusieurs témoins ont raconté les mauvais traitements qu'ils ont reçus des membres de cette société. Des paysans ont déclaré que leurs fermes avaient été fréquemment violées par les membres de la Mala Vita et que tout le pays avait été terrorisé par leurs actes. Un officier de douane a témoigné que depuis l'arrestation des membres de la Mala Vita, les actes de brigandage étaient beaucoup diminuée.

Don généreux d'un prêtre

New-York, 10.—Le Révd. Jas MacMahon, pasteur de l'église St-André, en cette ville, vient de donner à l'Université Catholique à Washington, un immeuble évalué à plus de $500,000. La propriété est située, à Long Branch, près de cette ville. Ce don est fait pour fonder une école de philosophie, ériger des constructions et embellir les environs. Le Père MacMahon est âgé de 65 ans. Il y a quelques années, il hérita de quelques milliers de dollars qu'il plaça sur des immeubles et fit des profits considérables.

Grave accident

Un jeune homme du nom de Jos. Morin, employé chez M. Misael Thibaudeau, et demeurant à la Basse-Ville, a été vendredi victime d'un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves. Il était occupé à fendre du bois chez M. J. M. Thibaudeau, rue Lachevrotière, lorsque soudain le pied lui ayant glissé sur la glace, la hache manqua son but et s'abattit sur le pied du malheureux jeune homme lui faisant une offreuse entaille.

Le blessé se trouvait alors dans un appentis, seul et sans espoir que ses cris pussent être entendus. Il se traîna le mieux qu'il put, souffrant, perdant énormément de sang et sentant ses forces défaillir, jusqu'à la maison où il n'y avait que des femmes.

Une d'entre elles courut chercher du secours et M. Thibaudeau arrivant sur les entrefaites, téléphona chez les Drs Ahern, Watters et Hamel. Ces deux derniers se rendirent à l'appel et pansèrent la blessure jugée très grave ; le malade fut conduit chez lui. Samedi, il souffrait beaucoup. Il est actuellement sous les soins du Dr Gosselin. Il est marié depuis deux ans.

Les patriotes de 1837-38

M. François Trépanier, écrit au " Canadien " de Saint-Paul pour contredire la note publiée par les journaux canadiens qu'il n'y a que deux survivants des patriotes de 1837-38. M. Trépanier en connait quatre, dont voici les noms :

Léandre Ducharme, de Chateauguay ; F. X. Touchette, de Sainte-Martine ; Antoine Roussin, autrefois de Terrebonne, actuellement et depuis plusieurs années à Ely, Cantons de l'Est, Canada, et âgé de 83 ans ; enfin François Trépanier, qui réside à Minneapolis depuis des années, né à Napierville, fait prisonnier à Napierville, le 9 novembre 1838, à l'âge de 16 ans, et condamné à mort le 6 janvier 1839.

Expulsez les furoncles, les pustules, et les éruptions de la peau, en prenant la Salsepareille d'Aver pour purifier le sang.

ACCUSATION DE PARJURE

Une accusation de parjure contre Michael Connolly est, paraît-il, en la considération des grands jurés. C'est la *Gazette de Montréal* qui le dit, par la plume de son correspondant de Québec.

Michael Connolly aurait voté à Québec-Centre et Québec-Ouest, après avoir prêté serment qu'il est citoyen britannique.

En 1889, il s'est fait exempter du service du jury, à Québec, en invoquant son titre d'étranger. Et depuis il ne se serait pas fait naturaliser citoyen anglais.

De plus, le même Michael Connolly se serait fait naturaliser citoyen américain à Erié, Pennsylvanie, en 1880.

Il s'agit d'une simple question de faits, et les faits ne tarderont pas à être connus.

Il nous semble que la procédure la plus simple pour M. Michael Connolly est de déclarer sous serment, sans retard, qu'il est citoyen britannique, qu'il ne s'est pas fait naturaliser citoyen américain, et qu'en tout cas, s'il en a été ainsi, il a pris les moyens de se faire réintégrer dans ses droits de sujet anglais.

LE TRANSPORT DES MALLES

Malles expédiées via New-York

Le contrat entre le gouvernement et la compagnie Allan pour le transport des malles de la Grande-Bretagne, est expiré depuis samedi dernier. On croit que la compagnie Allan ne consentira à renouveler le contrat qu'à des conditions que le gouvernement ne pourra accepter. En conséquence les malles de la Grande-Bretagne seront expédiées via New-York. Le seul changement auquel ce nouvel arrangement donnera lieu sera l'augmentation du tarif postal sur les journaux adressés des bureaux de publication à des abonnés en Angleterre.

Le tarif par les steamers Canadiens était de un centin par livre, tandis que le tarif par voie de New-York est de sept centins par livre.

Quant aux paquets, ils seront comme d'habitude, transportés par les steamers Allan car il existe à ce sujet un contrat spécial entre la compagnie et le gouvernement.

Pas d'assurance

Il n'y a pas d'erreur possible après tous les témoignages qui sont donnés en faveur du remède que nous annonçons. En voici un autre. M. E. G. Liveberg, Durham, raconte dans quelles circonstance il a été guéri par l'Huile St Jacob. " Je souffrais, dit-il, depuis trois mois de rhumatisme enflamatoire, j'ai fait usage de remèdes que m'ont donnés un grand nombre de médecins ; je n'ai pas cessé de souffrir un seul instant. J ai fait quelques applications d'Huile St Jacob ; j'ai été guéri en peu de temps et je suis maintenant parfaitement bien.

Changements ecclésiastiques

M. le chanoine Luc Rouleau a été nommé desservant de Rimouski ; M. l'abbé H. Lavoie, secrétaire et procureur de l'évêché, et M. l'abbé N. Therriault desservant de N.-D. du Sacré-Cœur.

Obituaire

Nous avons appris avec regret la mort de l'épouse de M. H. G. Lepage, marchand de Rimouski. La défunte, née Léa Martin, sœur du Dr Martin, ex-député de Bonaventure, et cousine de feu E. O. Martin, en son vivant député de Rimouski, s'est éteinte mercredi soir. Les funérailles auront lieu lundi, à Rimouski.

Nos condoléances à la famille.

Concours de billard

Le grand concours de billard au Club des Marchands, pour le titre de champion québecquois, s'est terminé hier soir.

Le premier prix a été remporté par M. Siméon Poulin, commis chez MM. Myrand et Poulliot ;

Le second par M. Joseph Moreau ;

Le troisième par M. E. Bolduc.

M. Poulin est considéré comme un des joueurs de billard les plus habiles qui se soient jamais vus à Québec.

Le chemin de fer du Lac St Jean

Le 15 juin prochain les convois du chemin de fer du Lac St. Jean, circuleront par la nouvelle ligne passant par Charlesbourg et Lorette. La nouvelle gare de la compagnie sera aussi inaugurée à cette date. Ceci permettra à la compagnie de faire une importante économie, car elle n'aura plus à payer de loyer au C. P. R., pour l'usage de sa gare.

Rome, 18.—Le roi Humbert a envoyé cent piastres à chacun des enfants des victimes au naufrage de l'*Utopia* dans la baie de Gibraltar.

BULLETIN COMMERCIAL

Samedi, 18 avril 1891.

Revue de la semaine

Il n'y a pas eu de changements notables dans les affaires en général durant la semaine dernière. Mais tout de même dans les lignes du gros, les affaires ont été satisfaisantes.

Grains

Les grains continuent à hausser. L'avoine vaut de 67 à 68cts par 34lbs et l'orge 70 à 71 le minot.

Marché de détail

Les marchés de Québec présentaient un aspect inaccoutumé samedi. Pour la première fois pendant cette saison nombre de cultivateurs s'étaient installés sur le marché Finlay. Il y avait un bon approvisionnement de produits. Les œufs ont encore subi une légère baisse pendant la semaine, nous cotons aujourd'hui de 15 à 17 cts la douzaine. Il n'y avait pas une très grande quantité de beurre, et la plus grande partie était de qualité inférieure.

Les prix suivants étaient demandés : beurre frais, 1re qualité 20 à 25cts, beurre salé de 15 à 18cts.

Les patates 50 à 60cts le minot ; veau quartier de derrière, 60 à 90cts ; de devant, 50 à 70cts. Il y en avait une très grande quantité sur tous les marchés.

Lard frais 8 à 9cts la livre ; lard salé 10cts la livre.

Les choux de l'an dernier commencent à être rares et valent de 35 à 45cts la douzaine. Salade 10cts le pied, raves en paquet la douzaine 45 à 50.

Sucre et sirop d'érable

Comme la récolte du sucre et du sirop d'érable promettait d'être considérable il y a quelques jours plusieurs personnes ton attendu pour faire leurs achats, dans l'espoir d'acheter à meilleur marché. Mais la mauvaise température que nous avons eu depuis près de deux semaines a changé les choses, et loin de diminuer le sucre et le sirop ont haussés de prix, et aujourd'hui, il est difficile d'acheter le sirop de 1ère qualité à moins de 90cts à $1.00 le gallon, et le sucre de 8½ à 10cts la livre.

Cuirs

D'après nos informations tout n'est pas rose dans cette ligne depuis quelque temps. On attribue ce malaise qui est presque général aux récentes faillites.

Certaines maisons sont aujourd'hui obligés de vendre leur marchandise au dessous du prix coûtant, pour pouvoir rencontrer leurs obligations, ce qui naturellement fait grand tort aux autres bonnes maisons. Des personnes bien renseignées nous disent qu'ils y aura de nouvelles faillites d'ici à peu de temps.

Il faut toutefois espérer que les banques agirons avec prudence et ne couperons pas d'un seul coup les vivres à des maisons qu'elles ont commencées à aider comme cela est arrivé parfois.

Epiceries

Les affaires sont assez bonnes dans cette ligne dès que l'ouverture de la navigation sera définitivement décidée, nos marchands seront très occupés pendant plusieurs semaines à expédier leurs marchandises destinées pour le bas.

Deux Fermes à vendre

Situées dans le comté de Portneuf, ex la paroisse de St-Augustin. Une qui est le No. 55 du cadastre, a quatre arpents de largeur sur 30 de longueur, avec mai son bien finie ayant 16 chambres, l'eau à la main. Etables, granges, hangars et toutes les autres dépendances en bon ordre. C'est un endroit d'arrêt pour les cultivateurs venant de Québec ou y allant. Un bon poste pour boucher, boulanger, forgeron ou maison de pension.

L'autre ferme est le No. 37 ; on y trouve une excellente maison et autres bâtisses.

Bonnes conditions. S'adresser à

CHAS. PICKFORD,

15 mars—5f St-Augustin, Co. Portneuf

VIN

BI-DIGESTIF DE

CHASSAING

DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC
PERTE DE L'APPÉTIT
DES FORCES, etc.

PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES

La Maison du Chartreux

Cet ouvrage, dû à la plume de l'un des romanciers modernes les plus en vogue, fourmille de beautés littéraires et de scènes émouvantes.

Nous conseillons à nos aimables lectrices de lire

La Maison du Chartreux

qui sera pour elles, nous en sommes sûr, d'un vif intérêt. C'est un feuilleton destiné, comme "Brave Cœur", à un grand succès.

QUI VIVRA, VERRA

La *Gazette de Montréal* prend clairement et nettement fait et cause dans l'affaire McGreevy. Il n'y a qu'une petite difficulté à laquelle notre zélé confrère n'a pas songé : les accusations que M. Tarte portera en parlement touchent non seulement aux faits déjà ébauchés dans la presse, mais à d'autres faits pour le moins aussi graves.

Il est étonnant de voir un grand organe de l'opinion publique prendre l'attitude étroite et ridicule de la *Gazette*. M. McGreevy s'accuse dans ses propres lettres d'avoir communiqué à des entrepreneurs des secrets d'un département public. Un journaliste, M. Tarte, publie les accusations les plus graves, des documents qui ne sont même pas contredits et qui décèlent un état de choses effrayant, une série de fraudes et de vols organisés.

Et tout cela ne regarde que les cours de justice. Le parlement, le plus haut tribunal du pays, n'a rien à voir en ces choses. C'est un député qui est en cause, c'est un département de l'Etat qui a été le moyen des manœuvres que l'on sait. Chut ! n'en parlez pas dans la chambre des Communes.

Bien des manigances du terme criminel qui va se clore s'expliquent aujourd'hui.

Il faut s'attendre à des résistances, car la preuve est écrasante, à la *Gazette* et ailleurs, on le sait. Et pour étouffer une enquête parlementaire, certaines gens donneraient les yeux de leur tête.

Qui vivra, verra.

Voici toutes les élections de ce district contestées. Battons-nous bien —comme les chats de Kilkenny, faisons en sorte qu'il ne reste de nous que les queues. Prenons garde, par exemple, de toucher à des personnages comme l'Oncle Tom ! Ne le dérangez pas dans ses opérations, vous serez décrétés de trahison, et ceux-là même qui vous auront supplié de le dénoncer seront les premiers à vous taper dessus.

CRIEZ FERME !

Ceux qui crient : procédez, marchez ! sont des farceurs qui savent que M. Tarte procède, qu'il marche, qu'il va droit au but !

Les intrigues les mieux liées ne réussiront pas, les intrigants de haut et bas étage vont perdre leur grec !

Criez ferme, vous ne crierez pas longtemps !

Un propriétaire à un rapin, son locataire :

—Tout ce que vous voudrez, mais je puis me passer de l'art, je suis assez riche pour cela....

Le rapin, humblement ironique :

—Je vois, monsieur, qu'entre nous deux, il y a une grande différence : vous n'êtes *pas né* artiste et je sois artiste *pané* !

NOTRE FETE NATIONALE

L'on nous informe que la société St-Jean-Baptiste de Québec a décidé de célébrer avec éclat sa fête patronale, cette année. Il y aura procession, messe solennelle à St-Roch et grand pique-nique dans l'après-midi, soit par bateau ou par les chars, l'endroit n'est pas encore définitivement choisi.

L'organisation de la fête est déjà commencée et tout fait présager une belle et imposante démonstration pour le 24 juin prochain.

Les officiers de la St-Jean-Baptiste commenceront ces jours-ci la vente des cartes à domicile.

Espérons que tous les patriotes se feront un devoir d'acheter cette carte qui leur donne droit au titre de membre d'une société vraiment patriotique et nationale, puisque c'est elle qui a mis en marche le projet d'ériger un monument à l'illustre fondateur de Québec, monument qui sera inauguré en 1892, c'est-à-dire à l'occasion des Noces d'or de la société St-Jean-Baptiste de cette ville.

Nous sommes sûrs que chacun de nous saura faire son devoir et aidera la société à chômer d'une manière brillante notre "Fête nationale.

L'EXPOSITION DE CHICAGO

Chicago s'agite en vue de son exposition et fait appel aux citoyens du monde entier.

Les directeurs de l'exposition rappellent dans des circulaires les progrès et l'importance de leur ville.

On y dit, entre autres choses, que Chicago est le centre principal des chemins de fer du nord de l'Amérique, qu'elle est le plus grand port des grands-lacs, la seconde ville des Etats-Unis et qu'elle offre toutes les facilités d'accès soit par eau, soit par terres.

Chicago offre en outre par elle-même un tableau très intéressant et très instructif. C'est une ville phénoménale. En cinquante ans, d'un simple village, elle est devenue métropole, la seconde grande ville des Etats-Unis et la septième du monde. Depuis que les environs en font partie elle couvre une superficie plus grande que n'importe quelle autre ville du monde. Dans ses 172 milles carrés, il y a certes quelques districts peu populeux ; mais c'est cela qui lui a permis de mettre à la disposition de l'Exposition plus d'un millier d'acres, dont deux feront face au Lac Michigan qui lui-même représente la deuxième étendue d'eau douce la plus grande du globe.

Il faut ajouter à toutes ces raisons bien connues au Congrès, l'énergie et le courage des habitants de Chicago. En dehors des énormes fortunes qui y ont pris naissance, des entreprises gigantesques ont eu lieu et ont réussi. De plus la ville est plus cosmopolite que n'importe quelle autre ville des Etats-Unis excepté New-York peut être : le recensement de 1890 présente le tableau suivant :

Allemands	384,958
Américains	292,463
Irlandais	215,534
Anglais	23,785
Polonais	52,259
Russes	4,967
Hongrois	4,827
Roumains	4,350
Suédois	45,577
Norvégiens	44,615
Danois	9,851
Français	12,963
Italiens	9,921
Hollandais	4,912
Ecossais	11,927
Gallois	2,666
Canadiens	9,989
Bohémiens	56,219
Suisses	2,912
Belges	582
Grecs	698
Espagnols	297
Portugais	34
Indiens Est	28
Indiens Ouest	37
Iles Sandwichs	37
Mongoliens	1,217

ASSISES CRIMINELLES

Le procès d'Ida Perrins

Nouveau verdict de non-coupable

Douzième audience

18 avril.

Ce matin, les jurés sont revenus devant le tribunal et ont rapporté une seconde fois un verdict de non-coupable dans le cas de Ida Perrins.

Son Honneur blâme les jurés et dénonce le verdict et renvoie les jurés à leurs délibérations.

M. Achille Carrier, avocat de la prisonnière, réclame de la Couronne la mise en liberté de sa cliente.

M. Dunbar fait remarquer que la prisonnière aura à répondre à de nouveaux indictements et que la Couronne ne peut consentir à sa mise en liberté.

M. Jos. Martin demande que l'on soumette la cause de Blondin et Trudel à un jury. Il insiste sur ce sujet.

La couronne refuse de se rendre à sa demande,

La cause de l'affaire de Ste-Anne est ensuite appelée. Le procès roule sur les épaules de Pierre Rouleau.

La Couronne se déclare prête à procéder.

M. Fitzpatrick, au nom de la défense déclare qu'il ne peut procéder parce que M. Duggan, un des principaux témoins de la Couronne est en voyage en Europe. Il demande en conséquence que le procès n'ait pas lieu. M. Fitzpatrick parle au long et cite des auteurs à l'appui de sa cause.

Son Honneur le juge Bossé dit que l'objection de M. Fitzpatrick est sérieuse et déclare que si la défense peut établir qu'elle interrogera M. Duggan sur un autre sujet que le changement *de venue*, la demande devra être accordée.

Son Honneur le juge ordonne que Ida Perrins soit mise à la garde de M. Maclaren jusqu'à nouvel ordre.

Le procès des accusés de Ste-Anne commence ensuite par l'assermentation d'un jury mixte.

L'acte d'accusation porte que les défendeurs ont au mois de juin dernier tenu enfermé toute une nuit et menacé l'honorable sénateur Pelletier, dans la paroisse de Ste-Anne de Lapocatière. Pierre Rouleau subit le premier son procès.

MM. Fitzpatrick et Taché occupent pour la défense.

Après que les avocats de la Couronne eussent résumé la cause,

L'honorable Sénateur PELLETIER entre dans la boîte aux témoins.

M. Fitzpatrick s'objecte à l'audition de son témoignage tant qu'on n'aura pas prouvé qu'il y a eu changement de venue.

M. PRATTON est alors appelé pour démontrer cela. Il ne connait que le record et ne sait rien personnellement du changement de venue.

JOSEPH ELZÉARD POULIOT, avocat de Fraserville, déposo et dit qu'il reconnait sur un document qu'on lui montre la signature du juge Cimon.

De nouveau M. Pratton est appelé à la boîte et dit qu'il ne se rappelle pas au juste quand le dossier est arrivé au bureau. C'est M. Duggan qui l'a reçu. Il ne sait pas si ce dossier a été filé ou non. Ce dossier lui a été remis par M. Duggan au moment de son départ.

M. Fitzpatrick demande alors à la Cour d'où viennent les documets produits en Cour. Il soutient que la Cour de Québec n'a pas juridiction tant que le changement de *venue* n'aura pas été suffisamment démontré.

La Cour s'ajourne à 2 heures.

L'affaire de Ste-Anne

13ème audience

19 avril.

A deux heures un quart, ouverture de la cour.

Son Honneur le juge Bossé déclare que le dossier a été légalement transmis à la cour.

M. Fitzpatrick demande que son objection soit prise en note par le tribunal.

L'hon. M. C. A. P. Pelletier est ensuite appelé et dit.

Je suis sénateur pour la division Granville, division qui comprend les paroisses de la Rivière Ouelle, Ste Anne et Kamouraska. Je suis électeur dans le comté de Kamouraska. Je me rappelle les élections qui ont eu lieu le 17 juin dernier Je connais le défendeur Pierre Rouleau dont le nom apparaît sur l'acte d'accusation. Le 16 juin dernier, je suis parti de Lévis en route pour la Rivière Ouelle. J'ai télégraphié à Ste-Anne afin qu'une voiture fut mise à ma disposition lors de mon arrivée à la gare de Ste-Anne. La votation a eu lieu le lendemain, et depuis des années j'ai l'habitude d'aller voter dans le comté où je suis né. Je ne croyais pas pouvoir me procurer une voiture et c'est pourquoi j'ai télégraphié.

Arrivé à Ste-Anne, quelques arpents à l'ouest de la gare, le convoi a été arrêté pour prendre de l'eau pour la locomotive. Plusieurs personnes sont entrées dans le wagon dans lequel j'étais. Rendu à la gare Ste Anne, une soixantaine de personnes étaient sur la plateforme de la gare et elles m'ont suivi de très près, et une personne formant partie de la foule me dit : M. Pelletier voici votre voiture. Une autre personne m'a dit : ne montez pas dans cette voiture, on veut vous enlever. Je me suis aperçu alors que j'étais la victime d'une conspiration.

Je me suis ensuite rendu en compagnie de Beaulieu ; je me suis réfugié chez un nommé Joseph Potvin. Durant le trajet, j'ai été entouré d'une foule de gens qui m'ont lancé du sable et du gravois. Le fait est que je suis tombé sur les genoux, tellement j'étais pressé par la foule.

Le témoin continue en disant qu'il est allé chez Potvin parce qu'il avait raison de craindre pour sa sécurité. Il n'avait sur lui que le montant d'argent dont il se munit ordinairement pour voyager ; il n'avait pas l'idée de payer des comptes d'élection, mais se rendait seulement dans le comté pour exercer son droit de vote. La foule était ameutée. On l'a enfermé dans la maison; et pendant toute la nuit on a fait des menaces, chanté, fait un bruit d'enfer. On disait : "On l'a enfermé, il va rester là toute la nuit ; s'il sort on va l'arranger, on le tue."

Il n'a pas vu l'accusé Rouleau muni d'un bâton ou d'une canne, mais il est resté au milieu de la bande qui faisait des menaces, lançait des pierres sur la maison, etc. Il prenait une part active avec les autres. Le lendemain, le témoin est allé voter librement ; quand bien même on aurait essayé de l'en empêcher, on ne l'aurait pu, car des amis venaient au devant de lui.

En se rendant chez Potvin, il ne dit pas qu'on la frappé, mais on le pressait tellement qu'on l'a certainement touché. Il ne peut dire que c'est avec la main ; on lui a aussi lancé du sable et des gravois. Le lendemain matin quand il est parti de chez Potvin, la foule avait disparu ; il était en liberté à 8 heures et est allé voter librement. Il n'y a pas eu de vitres de cassées, ni de porte d'enfoncées. La foule est restée autour de la maison jour et nuit.

Vers 4 heures du matin, Amable Beaulieu est parti pour la Rivière-Ouelle en se sauvant par les champs; on a profité du moment où il n'y avait personne dans la cour de la maison. Le propriétaire vaquait à ses affaires librement, mais le témoin est resté enfermé, privé de sa liberté, de 7 heures du soir à 7 heures le lendemain matin.

A 4.20 heures la cour ajourne à lundi à 10 heures.

Quatorzième audience

20 avril.

A 10 hrs 20, Son Honneur entre en cour.

M. Lemieux demande que le procès d'Alfred Godbout soit fixé à un jour afin d'éviter des frais inutiles. Fixé à mercredi.

Le procès de Pierre Rouleau, un des accusés de Ste-Anne se continue.

AIMABLE HUDON dit BEAULIEU dépose et dit :

En réponse à M. Choquette—Le 16 juin au soir vers 10 h 15, je suis allé à la gare et j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup de monde. J'attendais l'honorable M. Pelletier. Il y avait là 75 à 80 personnes, entre autres Pierre Rouleau que je vois ici.

A l'arrivée du train, j'ai entendu quelqu'un dire : "Est-il sur le train ?" Oui fut la réponse et l'honorable M. Pelletier est sorti seul du train. J'ai vu aussi Sirois qui a posé la question plus haut citée débarquer du train. Rouleau était à la station.

M. Pelletier m'a demandé si sa voiture était là. Oui, fut-il répondu. Quelques personnes lui ont indiqué comme étant la sienne la voiture d'une autre personne.

Voyant quelque chose d'anormal, j'ai conduit M. Pelletier chez M. Potvin. Nous avons été suivis par un grand nombre. J'ai vu Pierre Rouleau en entrant dans la maison. J'ai vu Pierre Rouleau et j'ai pu facilement le reconnaître. J'étais tout près de lui. Rouleau était alors sur le terrain de Potvin. En entrant M. Pelletier est tombé.

Immédiatement après, on a fermé la porte et on a entouré la maison pour l'empêcher de sortir. M. Potvin a dételé sa voiture et la foule lui a foule lui a alors dit qu'il faisait mieux de dételer, sans quoi il pourrait lui en cuire. Pendant que j'étais dans la maison, la foule disait que si M. Pelletier sortait, elle le tuerait. Il y avait une soixantaine de personnes autour de la maison. Pendant toute la nuit, ces gens ont proféré toutes espèces de menaces contre nous tous qui étions dans la maison et en particulier contre M. Pelletier.

Lorsque j'ai quitté la maison, vers 4 heures du matin, j'ai remarqué que Pierre Rouleau était là.

En réponse à M. Fitzpatrick.—Je connais Pierre Rouleau. Il était là ce soir-là. Parmi les gens qui étaient là, je ne connais pas d'assassins et je crois qu'il n'y en a pas. C'est moi qui ai conduit le sénateur Pelletier chez Potvin et personne ne l'a empêché ni forcé d'aller là.

(Les grands jurés entrent en cour et rapportent *no bill* contre Michael Connolly sous accusation de parjure et *true bill* contre Ida Perrins pour vol. M. Stuart demande que tous les documents dont se sont servis les grands jurés soient produits en cour.)

L'examen du témoin Amable Beaulieu se continue. Les gens qu'il y avait autour de la maison ne se sont pas aperçus de ma sortie le matin. Je suis sorti par derrière. Un petit garçon a ouvert cette porte pour nous permettre de sortir. Dans la nuit, il n'y a pas eu de vitres de brisées. A ma connaissance personne n'a frappé M. Pelletier. J'ai entendu des menaces contre lui ; mais je n'ai vu personne le frapper.

En réponse à M. Choquette, M. Pelletier était parti pour aller coucher à la Rivière-Ouelle chez son frère et dans la nuit il a souvent manifesté le désir de s'y rendre.

JOSEPH POTVIN, charretier de la paroisse de Ste-Anne, dépose et dit :

En réponse à M. Choquette, Le 16 juin dernier, j'ai vu arriver chez moi M. le sénateur Pelletier accompagné d'Amable Beaulieu.

(Ici M. Fitzpatrick fait revenir le témoin Beaulieu. Je ne me rappelle pas avoir dit à C. Ouellet : "Si tu es en peine pour répondre quand tu seras appelé comme témoin, viens me trouver, je te dirai comment faire." Si j'avais dit cela je m'en souviendrais.)

POTVIN continue sa déposition. —J'attendais M. Pelletier ce soir-là et je devais aller le chercher.

A l'arrivée de M. Pelletier chez moi, il y avait 60 à 80 personnes autour de lui.

Lorsque le sénateur est arrivé chez nous, je ne lui ai pas parlé. J'étais occupé à tenir mon cheval.

Ordinairement on ne voit pas tant de monde que ce jour-là à la station. En arrivant chez moi, j'ai vu ma maison entourée par la foule.

Alors, Paul Rouleau m'a dit : "Vous pouvez dételer Père Joseph ; personne ne sortira d'ici ce soir."

Pierre Rouleau était dans la foule. Je ne crois pas que M. Pelletier ait entendu cela. Je ne me rappelle pas avoir rapporté les paroles plus haut citées. J'ai vu Amable Beaulieu près de la porte. La foule est restée près de la porte et s'est mise à crier et à faire des démonstrations hostiles.

Durant la nuit je suis sorti de la maison pour leur enjoindre d'avoir à se retirer de sur mon terrain, et ils m'ont pas répondu.

En réponse à M. Fitzpatrick— Quand je disais aux gens de s'en aller, ils s'en allaient. Je n'ai pas eu connaissance que M. Pelletier ait tenté de s'en aller.

Je n'ai pas vu Pierre Rouleau près de ma maison, je l'ai vu en arrière de la station.

Beaulieu a tenté de les faire partir, mais il n'a pas réussi.

En réponse à M. Choquette :

Nous étions captifs et nous ne pouvions sortir.

Je jure positivement que Beaulieu n'a pas insulté la foule. Il disait aux gens de s'en aller et cela les excitaient plus encore.

CHRISTOPHE OUELLET De Ste-Anne dépose et dit :

En réponse à M. Choquette—Le 16 juin, je suis allé à la station de l'Intercolonial, à Ste-Anne. J'attendais le sénateur Pelletier. Le train est arrivé vers 10. 30 hrs. Avant qu'il débarquât j'ai vu Pierre Rouleau. Dès que les gens qu'il y avait a la station ont vu le sénateur Pelletier, ils se sont mis à crier : "Empoignez-le ! enlevez-le ! tuez-le !" C'est Amable Beaulieu et moi qui avons empêché M. Pelletier de prendre une voiture qu'il y avait là et nous l'avons amené à la maisan de Potvin ; nous étions suivis par la foule.

Quelqu'un a poussé M. Pelletier et l'a jeté par terre. En entrant dans la maison nous avons fermé soigneusement les portes. La foule, a alors entouré la maison.

Je suis entré avec le sénateur et Potvin et là nous nous sommes concertés tous les trois et nous avons décidé qu'il valait mieux pour le sénateur de ne pas sortir ce soir-là. Des voix dans la foule disaient : "Ils vont rester là jusqu'à demain, ils ne sortiront pas d'ici avant le jour." Ils ont passé la nuit à injurier le sénateur et à proférer contre lui toutes espèces de menaces. Quelqu'un dans la foule a dit : "Nous allons défoncer la porte, enlever Pelletier et l'éventrer."

M. Pelletier devait aller à la Rivière Ouelle ce soir-là, mais il n'y est pas allé.

En réponse à M. Fitzpatrick—Quand j'ai été examiné comme témoin à l'enquête j'ai peut-être dit que je ne savais pas au juste ce qui avait fait tomber le sénateur Pelletier. C'est J. B. Martin qui a le plus menacé M. Pelletier. Pendant qu'il parlait, les autres lui disaient de se taire.

Et l'audience est suspendue jusqu'à 2 heures.

L'accusé Pierre Rouleau condamné à $50 d'amende

Quinzième audience

2 heures p. m.

ELISE MADORE, de Ste-Anne, charrenpeintre, est allé à la station de Ste-Anne vers 9 heures, le 16 juin dernier. M. le sénateur Pelletier est débarqué du train ce soir-là, et la foule l'entoura. L'accusé Rouleau était dans la foule et parlait couvert aux autres tout bas à l'oreille. Il l'a vu ensuite près de la maison vers 11 heures de la nuit. A la station, Rouleau criait : "Emmenez-le !" Les gens disaient : "Il est arrivé avec de l'argent, le maudit." S'il sort, on va le tuer." Pierre Rouleau était au milieu de la foule qui poussait des cris.

Une passe d'armes très vive a éclaté ici entre M. Fitzpatrick et M. Choquette au sujet de la traduction d'une phrase par l'interprête. M. Fitzpatrick ayant dit que les paroles du témoin n'étaient pas transmises aux jurés fidèlement, M. Choquette comprend que l'insinuation est dirigée contre lui et répond vivement : "Le confrère dit une fausseté." Excité, M. Fitzpatrick dit qu'il ne souffrira pas d'être traité de menteur et il demande à la cour d'obliger M. Choquette à faire apologie. M. Choquette ne dit rien. M. Fitzpatrick insiste pour qu'il lui fasse apologie sur le champ. Le président du tribunal essaye de calmer le feu de la discorde, mais M. Fitzpatrick réclame plus que fortement la protection de la cour. M. Choquette se lève alors et déclare que si M. Fitzpatrick est prêt à dire qu'il ne voulait pas insinuer que M. Choquette changeait le sens des phrases du témoin il va retirer le mot "fausseté". M. Fitzpatrick accuse le tribunal de ne pas lui accorder la protection à laquelle il a droit et avertit la cour qu'il va se faire justice lui-même en dehors de la cour. Il demande une suspension des délibérations pendant cinq minutes pour régler le différend. Une vive agitation règne dans la cour.

Après une minute ou deux d'interruption silencieuse, M. Choquette continue l'interrogatoire du témoin. M. Fitzpatrick refuse de le transquestionner, mais M. P. Taché le fait. Le calme est revenu, et l'enquête se continue paisiblement.

LUDGER MADORE, menuisier, d'Ottawa, était à Ste-Anne le 16 juin au soir. Ce soir-là il y avait un bal chez un nommé Dionne, près de chez Potvin. Il y est allé en compagnie d'un ami et a vu des gens qui étaient à la station et qui entourait la maison de Potvin s'y rendre et en partir.

J. B. HUDON DIT BEAULIEU, tailleur, de Ste-Anne, est allé à la station vers 10 heures 40, le 16 au soir. Il y a vu Rouleau. La foule se pressait près du char et criait : "Il y est. Le voilà, frappe, tue."

Une fois que M. Pelletier fut dans la maison, il a entendu une voix, qu'il n'a pas reconnue, crier : "Gardez bien la maison cernée. Restez-là et quand je pousserai un siffle vous viendrez de ce côté-ci." Il a entendu des menaces ; on criait : "S'il sort, on le tue." Il n'a pas remarqué personne armé de bâton. A quatre heures du matin, le témoin est revenu à la station et est entré chez Potvin, à la recherche de M. Pelletier.

En répouse à M. Taché, qui lui demande s'il croyait M. Pelletier mort, le témoin répond : "Je le cherchais vivant."

Il y avait des gens qui paraissaient garder la maison et qui lui dirent : "Mon maudit, tu n'iras pas jusque là". Cependant on ne l'empêcha pas de se rendre. A quatre heures, il a vu deux personnes sortir de chez Dionne.

FRS BOURGELAS s'est rendu près de la maison de Potvin, entre 1 et 2 heures du matin, dans la nuit du 16 juin. Il y avait là une cinquantaine de personnes. On lui dit qu'on gardait M. Pelletier, qu'on l'avait enfermé. Le défendeur Rouleau y était. Il jasait, marchait avec les autres.

En transquestion, il dit qu'il a déjà été arrêté aux Etats-Unis pour ivrognerie et qu'il a dû payer pour sortir de prison. La nuit du 16 juin il est allé au bal chez Dionne : il était *chaud*. Il y en avait d'autres de *chauds*. Entre 1 et 2 heures il est allé à la station et chez Potvin. D'autres ont dû faire la même chose. Il était à peu près *chaud* comme quand la police l'a arrêté aux Etats-Unis.

JOSEPH AUDETTE, de Ste-Anne, a vu le défendeur Rouleau à la station ; il y en avait plusieurs ensemble. Ils jasaient, chantaient, marchaient ; il ne se rappelle pas avoir entendu des menaces contre M. Pelletier ; il ne peut dire combien de temps il est resté près de la station, dans le chemin. Il ne se rappelle pas avoir vu Rouleau le matin. Il y en avait peut-être qui avaient des cannes, des bâtons.

En transquestion, il dit que la veille des élections il y a d'habitude plus de monde que d'ordinaire à la station.

ARTHUR MORAIS, petit bonhomme d'une dizaine d'années, dit que les gens qui entouraient la maison de Potvin ont fait beaucoup de bruit. C'est lui qui a ouvert la porte de chez Potvin, entre 6 et 6 heures 15 ; cette porte était barrée avec un bâton.

M. Fitzpatrick se lève et demande au tribunal de décider si la preuve est suffisante pour que la cause soit soumise au jury.

La défense ne fait pas entendre de témoins, puis M. Taché adresse la parole au jury de la part du défendeur Rouleau. Il insiste sur l'effervescence qui règne toujours en temps d'élection et qui porte les partisans à prendre les moyens pour se protéger, pour empêcher la corruption.

Il est suivi de M. Fitzpatrick qui parle en anglais et en français, et de M. Dunbar, avocat de la couronne, qui demande la condamnation de l'accusé Rouleau.

M. le jnge Bossé résume la cause au jury qui se retire ensuite dans la salle de ses délibérations. Il était 6 heures et la cour fut ajournée à 7 heures et demie.

A 8 heures M. le juge Bossé remontait sur le banc et peu de temps après les jurés revinrent en cour avec un verdict de "coupable d'assaut."

M. Fitzpatrick a protesté contre l'acceptation de ce verdict, attendu qu'il avait été porté à la connaissance du public avant qu'il fut prononcé paraît-il.

La cour accepta le verdict, mais l'objection sera toutefois discutée demain. Le nommé Rouleau fut admis à caution jusqu'au lendemain alors que le président du tribunal portera la sentence.

La séance est levée.

Seizième audience

21 avril, matin.

A 10.15 hrs Son Honneur entre en Cour.

Appel des jurés.

Trudel et Blondin, ainsi qu'Ida Perrins sont à la barre.

Son Honneur prononce la sentence contre Pierre Rouleau trouvé coupable d'assaut contre la personne de l'hon. sénateur Pelletier. Il le condamne à $50 d'amende.

Le greffier lit un nouvel acte d'accusation de vol contre Ida Perrins. Le procès est remis au prochain terme.

Tous les témoins dans la cause de Martin et autres sont renvoyées.

M. Fitzpatrick demande que la cause de la Reine vs R. H. McGreevy et O. E. Murphy pour conspiration soit appelée.

M. le juge Bossé dit que cette cause est en effet fixée et qu'elle doit avoir préséance.

M. Amyot, substitut du procureur général, fait remarquer que la Couronne, qui est chargée de la direction des causes, n'a pas demandé de fixer cette cause, qu'elle n'a pas été consultée à ce sujet et que même la défense n'a pas été entendue.

M. Isidore Belleau, avocat de M. Murphy, se lève alors et fait la lecture d'un affidavit signé par O. E. Murphy, dans lequel ce dernier dit qu'il a absolument besoin de deux témoins—Shakespeare et Baker—qui demeurent à Victoria et qu'il a fait toutes les démarches nécessaires pourles faire venir devant la cour ; mais que vu la distance, le temps a manqué pour réussir.

M. Belleau produit ensuite un affidavit signé par lui-même pour démontrer que toutes les démarches nécessaires ont été faites.

Il ajoute que les circonstances dans lesquelles le procès a été fixé sont telles qu'il a été impossible pour les accusés de faire venir leurs témoins les plus essentiels. MM. Baker et Shakepeare contrediront le seul témoin sur la déposition duquel la partie privée veut obtenir un verdict contre eux.

M. Fitzpatrick, pour la poursuite privée se lève et rappelle qu'au terme d'octobre de la Cour d'Assises, ce procès avait été fixé à ce terme-ci et que plus tard, au commencement du terme d'avril, le procès a été renvoyé après celui des accusés de Ste-Anne. Il ajoute que depuis ce temps, la défense a eu suffisamment le temps de se préparer et termine en demandant que la cause se continue maintenant.

M. Stuart, au nom de la poursuite privée, lit un affidavit signé de M. Connolly dans lequel ce dernier déclare que le témoignage de Shakespeare et Baker n'est pas absolument nécessaire à la cause et que dans tous les cas la défense a amplement eu le temps de faire venir ces deux hommes.

M. Belleau répond que toute la latitude possible doit être laissée à la défense. Les deux témoins Shakespeare et Baker sont essentiels à la cause et il demande que la Cour donne à la défense un délai qui lui permette de faire venir à Québec les témoins dont elle a besoin.

Il insiste sur les circonstances qui ont accompagné la fixation du procès ces jours derniers. La couronne n'a pas demandé de le fixer et il l'a été sans que nous ayons été consultés. La défense ne pouvait raisonnablement se faire des dépenses pour faire venir les témoins sans savoir si cette cause passerait à ce terme-ci. Nous n'avons pu faire venir nos témoins et nous demandons que la cause soit remise. Aucun intérêt public n'est en jeu.

Son Honneur décide de renvoyer la cause au prochain terme parcequ'il ne peut forcer la défense à procéder maintenant, parce que le délai pour faire venir les témoins n'a pas été assez long. Le procès est fixé au cinquième jour juridique du prochain terme de la Cour Criminelle.

M. Fitzpatrick dit alors que cela veut dire que la cause est renvoyée aux calendes grecques.

M. Stewart se lève et dit que si cette cause ne marche pas c'est grâce à l'intervention indue des avocats de la Couronne.

M. Amyot proteste contre ces expressions.

Son Honneur fait remarquer qu'on n'a pas le droit de se servir de telles expressions et M. Fitzpatrick dit qu'il n'a aucune objection à faire apologie.

M. Lemieux demande que le procès de Alfred Godbout soit fixé. Demain, il sera fixé.

On commence ensuite un second procès à Blondin et Trudel. La preuve est la même que celle du premier procès et nous ne jugeons pas nécessaire de la publier.

L'audience de l'après-midi, a été consacrée à ce procès.

Le terme doit être clos aujourd'hui.

Le grand jury soumettra ce matin son rapport et M. le juge Bosssé prononcera les sentences contre ceux qui ont été trouvés coupables.

Il n'y a pas de saison dans l'année où l'on contracte plus facilement les maux de tête et le catarrhe. Le Baume Nasal est certainement le seul et meilleur remède pour guérir toutes ces maladies dangereuses, et il est de la plus élémentaire prudence d'en avoir une certaine quantité dans chaque maison. Le Baume Nasal a guéri des centaines de maladies graves. Essayez-le, il vous guérira.

Sur le fleuve

Batiscan, 20.—Le fleuve est libre de glace, l'eau est très haute.

Trois-Rivières, 20.—L'eau a considérablement baissé depuis hier. Les quais seuls sont maintenant submergés. Le "Berthier" a commencé hier midi, à tenir sa ligne régulière entre Trois-Rivières et Montréal.

Au Cap Rouge, la glace est plus solide que jamais et il est difficile d'espérer que la glace du Saut descende avant le 25 ou le 26 ; voici pourquoi : On sait que le fleuve à cet endroit forme un cône tronqué dont la base est à l'ouest, c'est-à-dire en amont du fleuve. La glace à mesure qu'elle descend s'entasse à cet endroit et contribue à rendre le pont de plus en plus solide.

C'est ce qui arrive maintenant que la glace du lac est venue s'ajouter à celle du Saut. Il faut donc attendre la haute marée, c'est-à-dire le 24 avril, pour que la glace monte, se brise, descende et traverse le cône. Comme la plus haute marée arrive ordinairement deux jours après la pleine lune, nous pouvons calculer que la glace du Saut descendra le 26 du courant.

Le bateau de Montréal arrivera deux jours après, c'est-à-dire le 28 ou le 29. C'est le *Canada* qui doit faire le premier le voyage.

Les bateaux-passeurs d'été circuleront la semaine prochaine. Ils ont subi cette année de très grande réparations et seront en mesure de faire un excellent service.

Collège des médecins

Les travaux de la Commission

Le comité de législation nommé par le Collège des Médecins de la province de Québec siège depuis la semaine dernière à Montréal, sous la présidence de M. le Dr F. W. Campbell. M. le Dr Beausoleil est le rapporteur de la Commission qui sera prête à faire rapport vers le 10 ou le 13 de mai prochain, lors de la prochaine réunion du Collège.

Les travaux des commissaires ont trait à l'exercice illégal de la médecine, à la forme des examens pour l'admission à l'étude et à la pratique, à l'adoption d'un code d'éthique professionnel et à d'autres sujets d'un intérêt vital pour la profession.

Incomparable

Après bien des années de souffrances et après avoir essayé bien des remèdes, j'ai trouvé ce qu'il me fallait à la fin. Il y a cinq ans, je suis tombé d'une hauteur assez considérable et je me suis cassé le genou à trois endroits différents. Il en est résulté pour moi de grandes souffrances. J'ai fait usage d'un peu d'Huile St Jacob après avoir essayé de toutes espèces de choses. J'ai été guéri en très peu de temps. C'est le meilleur remède dont on puisse se servir maintenant. Il n'y a rien qui puisse lui être comparé. Henrey St Pascal, 2020, Rue Jefferson, Baltimore, E. U.

Vol de $24.00

Un vol de $24.00 a été commis ces jours-ci à la Basse-Ville dans une maison de pension. La victime est un M. Arthur Demers, de St-Nicolas. La police s'occupe de l'affaire.

Obituaire

C'est avec regret que nous avons appris la mort de l'épouse de M. Boutin, ancien député de Bellechasse. M. Boutin et sa famille voudront bien accepter l'expression de nos sincères condoléances.

PRINTEMPS

1891

LA MAISON PAQUET

TOUT EN REMERCIANT MES nombreuses pratiques et le public en général pour le généreux encouragement qu'ils ont bien voulu donner à mon établissement, je désire les informer que mes importations de nouveautés sont plus considérables que jamais. La grande impulsion que le commerce de notre ville a reçue depuis quelques années, surtout dans cette branche d'affaires, m'a obligé à augmenter mon fonds de commerce de manière à répondre aux besoins de l'acheteur ; mais c'est une obligation que je suis heureux de remplir pour donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui ont contribué au développement de mes transactions commerciales.

Mes affaires se sont tellement accrues que je ne puis installer convenablement toutes mes marchandises dans les 2 vastes magasins que je possède déjà ; il y a encombrement. Il me faut par conséquent plus d'espace, et c'est pour cette raison que je me suis décidé à ériger un nouveau magasin, dont les travaux de construction avancent rapidement, comme on pourra s'en convaincre en y jetant un simple coup d'œil.

Maintenant, que l'acheteur me permette de lui faire visiter à pas de course quelques unes de mes principales branches de commerce. Nous commencerons par le département des dames, car ce sont elles qui se chargent ordinairement de faire les emplettes pour toute la famille.

Ici, vous voyez des MANTEAUX, des CHAPEAUX, des ETOFFES à ROBES, noires et de couleur, avec toutes les garnitures qui leur conviennent.

Là, des SOIES noires et de différentes couleurs, les plus riches et les plus variées.

Plus loin, des INDIENNES, les plus nouvelles et du meilleur goût.

Plus loin encore, des MANTEAUX IMPERMEABLES, des OMBRELLES ou PARASOLS de la dernière mode ; des RUBANS, des FLEURS, des PLUMES de toutes les qualités et de toutes les couleurs.

Il n'est pas nécessaire de continuer cette énumération, parce qu'elle serait trop longue. Cependant je prends la liberté de dire aux dames que mes MANTEAUX et mes CHAPEAUX importés sont d'une très grande richesse et d'une élégance tout à fait admirable. Quant à ceux que nous confectionnons sur commande, nous y apportons tout le soin et toute la promptitude possibles. J'ajouterai de plus que toutes mes marchandises sont remarquables par leur richesse, leur fini et leur nouveauté, trois qualités indispensables pour celui qui vend et pour celui qui achète.

Faisons à présent une courte visite au département des hommes.

Regardez ces TWEEDS de toutes sortes, ces magnifiques SERGES, ce DRAP VENITIEN qui est en si grande renommée, ces HARDES FAITES sur commande pour hommes et pour enfants. La maison peut garantir la coupe et le fini des ces habillements, car elle s'est assuré les services de tailleurs et de couturiers habiles.

Voyez encore cet assortiment considérable de CRAVATES, de COLS, de PARAPLUIES, de VALISES et de PORTEMANTEAUX en cuir solide, de PALETOTS IMPERMEABLES importés ou faits sur commande, D'ETOFFES imperméable, etc. Le tout se distingue encore par la richesse, le bon goût et la qualité supérieure.

Je tiens constamment à la disposition de l'acheteur, un fonds considérable de TAPIS, PRELARTS, COUCHETTES EN FER, RIDEAUX, PORTE-RIDEAUX, (pole,) et garnitures de maison en général.

AU CLERGE

ET AUX

Communautés Religieuses

Je m'empresse d'adresser mes remerciements les plus sincères aux membres du clergé et aux communautés religieuses pour les nombreux achats qu'ils ont faits à mon établissement pendant le cours de l'année. J'espère qu'ils continueront à m'encourager comme par le passé, et de mon côté je ferai tout en mon pouvoir pour les satisfaire en leur vendant des marchandises de première qualité. Aujourd'hui, je possède un fonds des mieux assortis d'TOFFES à SOUTANES, de FRANGES, de GLANDS et de GALONS d'or, de BAS d'AUBES, de DEVANTS d'AUTELS, etc, etc.

Voilà le temps de la première communion qui approche. Je suis en mesure d'annoncer aux parents des enfants qui auront ce bonheur, que je puis leur vendre, comme par le passé, des habillements de premier choix et qui n'auront pas à redouter la concurrence ; car tout le monde sait, que j'en fais une spécialité depuis plusieurs années.

TAPISSERIE

95,000 PIECES

Je viens de recevoir 95,000 pièces de tapisserie. Le patron en est des plus nouveaux, des plus variés et des plus fashionables. Il n'y a ici que l'embarras du choix. Ayant fait mes achats à d'excellentes conditions, je puis vendre cette énorme quantité de tapisserie à des prix extrêmement réduits. Que les familles qui sont obligées de déménager ce printemps, n'oublient pas les avantages signalés que je leur offre aujourd'hui. C'est une chance exceptionnelle qu'elles auront de réparer leurs nouvelles résidences à si bon marché. Songeons-y donc : 95,000 pièces ! Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

A tous mes concitoyens, je dis : Venez voir mes nouvelles importations, et je suis convaincu que vous serez enchantés de votre visite.

Z. PAQUET

LE SIROP DE REGNAULD est une préparation d'un goût suave et d'une efficacité éprouvée contre les maladies des bronches et de la poitrine. Elle emprunte aux plantes médicinales leurs principes actifs pour soulager et guérir la toux.

Deux à trois cuillerées de **Sirop de Regnauld** suffisent pour calmer la *Toux d'irritation*, du *Rhume*, de la *Grippe*, du *Catarrhe*, de la *Bronchite*, de l'*Asthme*, etc., sans échauffement ni perte d'appétit.

Fabrication, Maison **L. Frere**, 19, rue Jacob, Paris, et princip. Phies.

Manque de Forces

ANÉMIE CHLOROSE DÉBILITÉ ÉPUISEMENT

LE FER BRAVAIS

expérimenté par les plus grands Médecins du Monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. — Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire. Il ne noircit jamais les dents.

Se défier Imitations et Contrefaçons.

Exiger la Signature *F. Bravais*, imprimée en Rouge

DÉTAIL : TOUTES LES PHARMACIES.

Gros : 40 et 42, Rue St-Lazare, Paris

AVIS aux DAMES !

ET aux MESSIEURS

☞ **Toute commande peut être faite par la malle.** ☜

Perruques et Demi-Perruques, Toupets, Couettes, Ornements de têtes, Article de toilette, Parfumeries françaises et anglaises, Préparations pour arrêter la chûte des cheveux, Teinture de toutes nuances garanti, Salon privé pour Dames.

J. A. LAPOINTE, 266 RUE ST-JEAN.

LA MAISON DU Chartreux

PREMIÈRE PARTIE

I

Le glas tintait. Parti d'un humble clocher, simple beffroi quadrangulaire, sans pinacles, le son lugubre, aux notes pleurantes, passait au dessus du petit village—un groupe de cabanes en torchis — puis s'en allait, élargissant ses ondes, à travers la zone de blés qui faisait une blonde ceinture aux habitations sylvestres.

Chaumières aux coiffures moisies, graminées aux têtes penchantes, tout cela était bas, au ras de terre et le chant mortuaire de la cloche les dominait, voulant sans doute aller plus haut. Mais bientôt le son revenait émietté, disloqué, ayant rencontré la triple enceinte de futaies séculaires qui enclosaient le château de Montlérac.

Celle qui mourait dans l'immense hall de pierre grise où tous les Montlérac s'étaient éteints tour à tour,n'avait pas eu peur, cependant, de l'avertissement suprême. Elle était de cette race morale des vaillants qui ne craignent pas plus la mort que la vie.

Autour d'elle, la douleur n'était encore que de la stupéfaction. La charité de la baronne de Pernes était l'aliment quotidien de ce pays pauvre Nul ne voulait croire qu'elle allait disparaître. C'était, dans les cabanes indigentes, une attitude morne ; cette tristesse silencieuse et réservée que le terrien de toutes les latitudes garde comme un héritage de la servitude passive d'autrefois. On n'était pas allé aux champs, ce jour-là car, dès le matin, on avait su que la bonne dame du château était perdue.

Il était deux heures. On attendait le passage du viatique Monsieur le curé sortit tout à coup de l'église en surplis blanc, précédé de l'enfant de chœur qui agitait une clochette. Et le son grêle semblait, auprès de l'harmonie grave et lente de la tour, le sanglot d'un enfant accompagnant une douleur d'aïeule

A ce signal, les portes s'ouvraient et les habitants se joignaient au prêtre Ils se groupaient avec ordre, n'ayant pas besoin, pour observer le silence et la tenue des cérémonies dernières, des valets galonnés de nos pompes funèbres citadines. Les vieilles coiffes étaient droites, car, à la campagne,la vieillesse n'a pas peur de la fin A force de vivre avec la nature, le paysan prend l'accoutumance de ses évolutions régulières.

Les " filles " et les " gars ", au contraire, portaient, sur leur visage hâlé, cette frayeur naïve du spectacle funèbre et ce contentement de l'émotion à subir,absolument inné dans la jeunesse Et tout ce monde marchait grave, rythmant, de coups de sabots le chant ogalien de la clochette.

La procession disparut dans la grande allée d'honneur du château toujours précédée de l'enfant de chœur qui semblait minuscule dans le magique étagement des futaies, toujours poursuivie par la contrebasse du glas.

Sur le perron, les domestiques attendaient, non point froids, corrects, comme une livrée de bonne maison, mais franchement attristés, pleurant sans contrainte, échangeant leurs doléances dans la dialecte provençal rapide et rythmé.

Ils s'agenouillèrent devant le viatique, démarquant ainsi un homme jeune qui se tenait debout derrière eux, tête nue, sur le seuil, dans l'attitude courtoisement hautaine d'un maître de maison recevant un étranger.

—Monsieur le curé, dit-il, merci d'être venu. Dans le trouble où cette catastrophe imprévue me jette, je n'avais point pensé à vous prévenir.

Ces mots avaient été prononcés d'un ton froid, cérémonieux. La douleur ambiante n'y vibrait pas Le prêtre répondit :

—C'était mon devoir de venir,monsieur le baron.

Il passa, mais les paysans qui voulaient s'engager derrière lui dans l'escalier, furent arrêtés par le baron de Pernes.

—Trop de bruit fatiguerait madame la baronne, mes braves gens.

Les paysans refluèrent sur le perron et se mêlèrent aux domestiques

Le baron seul suivit le prêtre,monta jusqu'au second étage et poussa la porte entre-baillée de la chambre de la malade.

La mourante était immobile. Sa tête reposait sur l'oreiller, le visage avait un ton verdâtre et les traits étaient déjà rigides. Un râle léger, à peine entendu, passait entre ses lèvres sans les agiter. Les mains détendues n'avaient plus ce mouvement suprême par lequel l'agonisant cherche à retenir le fluide vital qui s'échappe Après avoir été terrible, l'agonie se faisait douce. On eût dit que l'âme avait fini par apaiser la révolte que soulève la chair en face de l'anéantissement dernier.

L'esprit vivait plein, sans frayeur, dans les grands yeux clairs de la mourante. Elle promenait son regard sur tous les objets de cette scène d'adieux Pleins d'espoirs infinis lorsqu'ils rencontraient le prêtre ; pleins d'amour lorsqu'ils se fixaient sur un groupe charmant une jeune fille et un petit enfant, serrés à son chevet, ils se détournaient avec dureté de l'homme qui venait d'entrer.

La cérémonie religieuse terminée,la mourante se recueillit un instant, puis fit un geste d'appel à la jeune fille qui s'approcha et mit l'enfant—un baby de dix mois—entre ses bras rigides Le baron de Pernes, comprenant que l'instant suprême approchait, s'avança

Instinctivement elle chercha la force de reculer, mais son regard ayant rencontré celui du prêtre, elle tendit la main à son mari Celui-ci la prit et la porta à ses lèvres d'un geste compassé.

—Arlette ! dit la mourante.

Une grosse paysanne sortit alors du coin obscur où elle pleurait et montra sa figure toute mouillée de larmes.

La barronne de Pernes l'attira d'un geste pénible, l'embrassa comme une sœur et lui dit très bas à l'oreille :

—Fais tout ce que Mireille te dira

Ce fut tout Elle ne dit plus rien et s'éteignit vers le soir, dans la lueur orangée d'un crépuscule de septembre

Le surlendemain, le prêtre qui la bénissait une dernière fois résuma sa vie dans une parole " Elle a passé faisant le bien, "

La baronne de Pernes,née de Montlérac, et sur le domaine même, avait épousé, à dix-sept ans, son cousin germain, le comte de Montlérac Cette union,—une véritable idylle d'amour et de jeunesse, avait été brisée en plein bonheur par la mort

De ce foyer détruit, restait la pierre angulaire : l'enfant Une jolie petite fille, fleur du soleil, comme sont toutes les femmes dans ce radieux pays de de Provence, patrie de la forme, de la couleur et du parfum. Née le quinze août, on l'avait appelée Mireille,—traduction provençale de Marie

La comtesse de Montlérac était l'incarnation du type méridional ; imagination exubérante, tendresse infinie de cœur, esprit vibrant, intelligence ouverte, apte à concevoir toutes les nobles perspectives et tempérament de feu.

Dans la douleur sans nom où la jetait, à vingt-cinq ans, la mort d'un homme passionnément aimé, tout cela s'en alla vers l'enfant et la charité Elle fut une mère admirable, une providence exceptionnelle L'enfant grandissait, demandant à chaque phase de croissance morale et physique, une surveillance plus active, le malheur et la pauvreté frappaient toujours à quelque porte dont elle avait l'adresse en sa mémoire bienfaissante

Parfois, des douleurs plus graves et plus discrètes passaient à sa portée Elle arrêtait tout au passage, prenait sa part du fardeau pour alléger celle des autres, vidait l'or de sa bourse dans le gouffre de la misère et celui de son cœur dans l'abîme des consciences dévoyées. Et quant à cet amour que la mort lui avait rendu en sa jeune plénitude, elle en couvrait l'enfant,qui poussait comme une fleur capiteuse aux rayons de ce brûlant soleil

Cependant la fillette devint mariable Alors la mère dut se préoccuper d'un gendre.

Les hasards du voisinage amenèrent chez elle le baron de Pernes—un parent des Valabrède dont la propriété touchait la sienne.

Dans cet homme de trente ans, elle entrevit d'abord ce qu'elle cherchait : un mari pour sa fille Monsieur de Pernes, au premier abord, produisait une impression assez favorable pour qu'on le laissât entrer, à titre de fiancé, dans le cercle de famille De tenue correcte, de parler lent, il devait tromper, en, effet, ces natures méridionales toutes d'expansion et toujours prêtes à admirer ce qui leur est différent

Madame de Valabrède, parente du jeune homme, prévint tout d'abord sa voisine que le baron de Pernes était pauvre Un aïeul avait compromis, par des spéculations mal conduites, la fortune des de Pernes qui, depuis, soit malechance, soit incapacité des héritiers du nom, ne s'était jamais relevée.

Mais cet inconvénient n'était pas de ceux qui pouvaient disqualifier un galant homme aux yeux de la comtesse de Montlérac. Mireille, à laquelle elle remettait en droit la fortune de son père, était, de ce chef seul, assez riche pour deux, et quant à la fortune personnelle de la comtesse, elle dépassait du double celle de son défunt mari. Mireille était donc assez pourvue d'espèces et d'espérances—mot plus humain que sentimental—pour ne demander à son fiancé que les qualités de plus en plus rares du cœur et de l'esprit.

Madame de Valabrède, en véritable méridionale, affirma qu'il les possédait toutes

Ces gens du Nord, dit-elle à son mari (les de Pernes étaient de Wimereux) sont un peu froids Mais il ne faut pas les juger sur l'apparence ; c'est le feu sous la cendre

Montlérac était un domaine perdu en pleine Provence La comtesse n'y avait reçu personne depuis la mort de son mari Elle s'était donc réveillée un beau matin en face de ce problème : une fille à marier au milieu d'une thébaïde

Or,en province les relations ne s'improvisent pas comme à Paris On sait qu'il est difficile de les nouer par ces brusques divergences de chemins suivis, possibles à effectuer seulement dans les centres très denses. On les noue donc avec plus de lenteur et de circonspection

En dehors de ceux qui recevaient quotidiennement à la bienveillance où à la charité de la comtesse de Montlérac, les seuls hôtes reçus au château étaient le notaire et sa femme, qui n'avaient pas d'enfants, et le curé, excellent homme qui, de sa vie, n'avait voulu s'occuper d'un mariage Il avait coutume de dire aux jeunesses qui venaient le consulter à ce sujet Mariez vous, vous ferez bien ; ne vous mariez pas, vous ferez mieux.

Monsieur de Pernes surgit à ce moment psychologique Il fut reçu sous les auspices de sa cousine, madame de Valabrède, et devint bientôt un commensal assidu de Montlérac.

Immédiatement, dans la domesticité et le village, on avait cru trouver le mot de l'énigme. C'était un mari pour la demoiselle La mère et les amis pensaient de même et tout le monde organisait la conspiration du mariage autour des deux jeunes gens.

Cependant, lorsque les visites du baron de Pernes furent passées à l'état d'habitude en devenant journalières, force fut bien à chacun de remarquer que les deux principaux acteurs de cette jolie saynète des fiançailles ne semblaient pas se douter le moins du monde qu'ils eussent le moindre bout de rôle à jouer.

Mireille, vive, envolée, joueuse, câline avec tous, devenait sombre, presque maussade dès que le baron de Pernes paraissait. Quant à ce dernier, il se montrait d'humeur toujours égale, empressé comme un homme qui sait son monde, mais de même façon apparente envers toutes les femmes qui composaient le cercle intime réuni quotidiennement à Montlérac.

La comtesse croyait deviner une preuve de tact dans cette attitude du comte ; mais elle ne s'expliquait pas celle de Mireille.

Tout d'abord, elle avait cru à une sorte de timidité sauvage, développée chez l'enfant par une existence à peu près solitaire. Mais lorsqu'elle vit que ces symptômes d'éloignement s'accentuaient au lieu de s'effacer dans l'intimité de l'habitude, elle prit peur à l'idée de leurrer inutilement un galant homme et résolut d'interroger sa fille sans retard.

—Peut-être, se dit-elle, Mireille le trouve-t-elle un peu âgé, un peu sérieux .. Et cependant, je le préférerais,pour elle, à un étourdi de son âge ! Enfin !

—Ma chère enfant, dit-elle à sa fille une après-midi qu'elles brodaient ensemble sous un arbre du parc. sais-tu à quoi je pense ?

La jeune fille releva la tête et se mit à rire malicieusement

—Oui,maman. Tu songes à me marier

La comtesse de Montlérac, qui préparait de savantes batteries pour ouvrir le feu resta toute décontenancée. L'espiègle reprit :

—Je veux bien que tu me maries, mais à deux conditions : La première, c'est que je ne te quitterai pas..

—Et la seconde ? demanda la mère souriante.

—La seconde est que je n'épouserai pas monsieur de Pernes.

La mère ne s'attendait pas à un coup aussi droit. Elle devint grave et dit

—Tu as deviné juste, ma fille C'était du baron de Pernes que je voulais te parler. Il m'avait semblé réunir toutes les conditions propres à garantir le bonheur d'une femme Cependant, comme tu le penses bien, je n'ai nullement l'intention de forcer ton choix.

—Je le sais bien maman ! reprit vivement Mireille Je sais aussi que mon bonheur te semble bien plus cher que le tien Aussi, je t'assure que je n'épouserai que celui qui te conviendra ..

—A condition qu'il te convienne,petite rusée !

—C'est bien cela, maman

—Voyons, pourquoi ne veux tu pas épouser M. de Pernes !

L'espiègle devint grave à son tour et répondit :

—Parce que

—Mais ce n'est pas une raison !

—Une très bonne raison, maman

Elle avait raison, l'enfant Ce parce que est la formule du pressentiment,et le pressentiment est l'éclair échappé à l'orage qui se prépare

—Mais voyons pourquoi te déplaît-il?

—Parce que

—Le trouves-tu trop âgé pour toi ?

Mireille ouvrit de grands yeux innocents :

—Qu'est-ce que cela fait, maman !

—Tu sais qu'il est sans fortune.. est-ce cela ?

Mireille se mit à rire.

—Oh ! maman ! Est-ce qu'on ne peut pas vivre sans argent ?

—Non, mignonne. Mais tu en a assez pour deux. Il est fort bien de sa personne..

Mireille, élevée en campagnarde, n'a prit point la peine de rougir. Elle répondit simplement :

—Cela m'est égal.

—Enfin, fillette, c'est un parti fort sortable—à la fortune près.— Il est de bonne famille et, de plus, parfait agronome, aimant la vie rurale. Il resterait à Montlérac et ne nous séparerait point.

Mireille regarda sa mère.

—Il te l'a dit, maman ?

—Non, il ne m'a pas dit qu'il habiterait Montlérac s'il devenait mon fils par la bonne raison que ce projet d'union n'a pas encore été abordé ouvertement. Mais tout, dans la conversation du baron révèle les goûts innés du gentilhomme campagnard qu'était ton père.

—Eh bien ! maman, nous en trouverons un autre,si tu tiens absolument à te débarrasser de ta fille. Mais pas celui-là, je t'en prie !

Subitement, sa voix rieuse s'était assourdie d'un sanglot contenu Effrayée sa mère lui prit la tête à deux mais et l'embrassa passionnément :

Oh ! chérie, n'en parlons plus !

Au sortir de cette conversation, la comtesse se trouvait dans une situation délicate Certainement,—elle le croyait, du moins—le baron de Pernes avait visé ce mariage, et la manière dont il avait été reçu à Montlérac autorisait plainement cet espoir.

Il fallait le détromper et le prier de se retirer C'était urgent nécessaire mais difficile.

Madame de Montlérac trouva même la chose si difficile qu'elle pria Madame de Valabrède de lui venir en aide pour le dénouement de ce roman avorté. L'officieuse amie y consentit.

Le lendemain,M de Pernes n'ayant pas reparu au château, Mme de Montlérac comprit que la délicate communication était faite et s'applaudissait déjà de ce résultat rapide et discret lorsqu'elle vit accourir son amie, qui lui parut être dans une agitation extraordinaire.

—Nous sommes de grandes enfants souffla-t elle mystérieusement à l'oreille de la comtesse stupéfaite. Ce pauvre garçon n'est pas amoureux de Mireille du tout.. mais du tout !..

—Allons, tant mieux ! répondit Mme de Montlérac sans la moindre arrière-pensée. Il n'en est pas moins utile qu'il s'en aille..

—Mais, il ne veut pas s'en aller, du tout, ma chère amie

Et se levant,elle ajouta, mi-enjouée, mi-solennelle

—Il m'a fait l'honneur de me choisir pour solliciter la main de madame la comtesse de Montlérac

La comtesse changea de couleur sous le coup de la surprise Interdite, elle ne parlait pas, ce dont sa prolixe amie profitait pour développer meridionalement la passion qu'elle était chargée d'interpréter

—Ces passions d'hommes jeunes pour des femmes plus âgées ne sont point chose rare, ma chère ; et les unions qui en résultent sont généralement des plus heureuses. L'homme y trouve plus de calme, de sécurité ; sa reconnaissance vient accroître l'amour ..

Elle en dit ainsi pendant une longue heure, et bien que la comtesse,absorbée par la perspective inattendue qui s'ouvrait devant elle, fût restée absolument silencieuse, Mme de Valabrède se retira convaincue que la cause de son parent était gagnée.

Elle l'était en effet Quand Mme de Montlérac se retrouva seule, elle demeura longtemps songeuse, toute dé sorbitée Entendre parler d'amour, à quarante-cinq ans, lorsque depuis la pleine jeunesse on en a oublié les heures enchantées, est un réveil physiologique dangereux.

De ce hasard qui voulait la rendre à la vie normale de la femme, tout en elle se fit subitement complice ; les sens trop longtemps endormis ; le dévoûment que l'enfant grandie n'absorbait plus aussi complètement et pardessus tout, cette terreur du déclin qui saisit la femme à l'approche de la cinquantaine et qui semble, à tout justement observer, moins une coquetterie stérile de la beauté qui se regrette, qu'un dernier vœu de nature demandant à être obéi.

Elle devint éperdument amoureuse de ce garçon de trente ans qui disait l'aimer. Volcan sous la glace, assurait l'excellente et sentimentale madame de Valabrède.

Et le mariage fut décidé. La rédaction du contrat parut vivement contrarier le baron de Pernes. Il avait incidemment parlé du régime de la communauté comme devant être le meilleur pour gérer l'immense domaine Mais la comtesse de Montlérac, presque honteuse de la passion tardive qui la poussait vers cette étrange union, ne voulut point que les intérêts de sa fille en fussent atteints. Elle fit établir le contrat sous le régime dotal, assurant seulement à son mari, s'il lui survivait, une modique pension viagère, prélevable sur les revenus du domaine.

Le baron de Pernes se crut assez fort pour accepter l'avenir dans ces conditions-là. Il rêvait tout autre chose, cependant ; mais certain d'arriver par l'influence amoureuse, il ne laissa rien voir de cette première déception.

Le mariage se fit Dès les premiers mois, l'illusion tomba pour la nouvelle comtesse de Pernes. L'amoureux était un ambitieux qui tentait la fortune politique Sans ambages, il proposa de vendre le domaine et d'aller s'installer à Paris. C'était la scène où il entendait jouer un rôle ; la seule qui convint à sa taille. Inscrit au tableau des avocats, il ferait son chemin, dans ce milieu hardi et turbulent qui s'arrache à Paris les lambeaux de la renommée. Il aurait un nom..serait quelqu'un.. Cette perspective devait tenter celle qui porterait désormais le nom de baronne de Pernes.

Déçue, étranglée par l'angoisse de l'irréparable, elle l'écoutait sans répondre, mais aussi sans céder

Pendant qu'il énumérait les perspectives de l'avenir vanitueux qu'il souhaitait ; tandis qu'il se grisait à l'avance de ce gai rêve de notoriété qu'il n'était pas apte pourtant à réaliser, elle se souvenait de ces longs dithyrambes qu'il lui faisait, quelques mois auparavant, sur les charmes de la vie sylvestre ; sur la noblesse de ces existences silencieuses s'écoulant loin des villes et de leurs ambitieux tumultes. Et, froissée de cette ignoble comédie dont sa dignité de femme et son autorité de veuve avaient été les jouets, elle se raidit, ne fit aucune concession et déclara que non seulement le domaine ne serait pas vendu mais, encore qu'elle ne le quitterait jamais

Il lutta, espérant en l'amour qu'il avait inspiré, mais ce sentiment, pur ement matériel, avait disparu dans la déception

Il comprit que la fortune convoitée comme marche-pied lui échappait. Alors, il la rendit mère L'enfant écornerait à son profit la part de Mireille sur la succession de sa mère

La baronne de Pernes accueillit l'événement avec une surprise émue, plus attristée que joyeuse ; mais son attitude ne changea pas vis-à-vis de son jeune mari Elle ne lui pardonnait pas de l'avoir aussi grossièrement trompée et, malgré les fatigues de la grossesse, continua très minutieusement la gérance de ses biens, obligeant le baron de Pernes à lui servir de second.

Alors, une haine immense saisit ce dernier. Avoir rêvé la gloire parisienne, la députation et même le portefeuille de ministre et se voir condamné à la surveillance des vignes, à la rentrée des fourrages !

Il avait des colères blanches contre ces corvées qu'il finit par abandonner complètement, sans souci des reproches qu'elle lui faisait.

La baronne de Pernes tristement parcourait ses métairies en compagnie de Mireille qui s'assombrissait et pensait qu'elles étaient loin les tirades virgiliennes dont " l'homme du Nord " saluait le domaine qu'il convoitait pour le vendre.

L'enfant vint : un superbe garçon. La mère voulut le nourrir. Bizarrement et violemment, le père s'y opposa, sans donner, du reste, aucune raison valable. La baronne se résigna, pensant que les scènes fréquentes dues à ce caractère violent et vindicatif troubleraient, avec son lait, la santé de l'enfant. Mais, poussée par une jalousie bien excusable, elle ne voulut point qu'une autre femme lui donnât le sein. Le petit Georges eut une chèvre pour nourrice et fut confié aux soins d'Arlette qui avait élevé Mireille et qui, depuis la naissance de la jeune fille, n'avait pas quitté le château.

Madame de Pernes se remettait rapidement de ses couches lorsqu'un mal singulier la prit. Elle se laissa d'abord soigner docilement, semblant croire à la guérison que l'avenir de ses enfants rendait si nécessaire. Puis, tout à coup, et malgré d'inquiétants symptômes qui ne cédaient à aucune médication, elle manifesta l'absolue volonté de faire un pèlerinage à quelque cinquante lieues de Montlérac.

Le mari essaya de s'opposer à cette fantaisie qui semblait dangereuse, la malade passa outre et partit avec Arlette, laissant l'enfant aux soins de Mireille.

Huit jours après, elle était revenue en meilleure santé, ce qui parut tout d'abord, donner raison à ce déplacement que chacun, autour d'elle, qualifiait d'imprudence.

Ce mieux, malheureusement, ne fut qu'une courte rémission. Le mal la reprit : une sorte de langueur comateuse qui, par instants, la marbrait de tons livides. L'enfant avait dix mois lorsqu'elle s'éteignit brusquement, à la stupéfaction de tous et à la grande surprise du médecin de campagne qui ne sut quel nom donner à cet ennemi mystérieux.

A suivre.

Le canal de Panama

L'achèvement des travaux

Paris, 21—M. Bonaparte Wyse dit dans le rapport qu'il a adressé à M. Monchicourt, liquidateur de la compagnie,

" Ayant réussi à mettre l'affaire du canal en bon ordre à Bogota et dans l'isthme, nous devons espérer que le même succès couronnera les mesures prises, de façon à grouper les grands intérêts en jeu, pour renouveler les efforts en vue de l'achèvement des travaux. Si le succès que j'ai obtenu en Colombie ne doit pas rester infructueux, le moment est venu de prendre des résolutions énergiques et d'agir vivement pour sauver le capital engagé dans l'œuvre et préserver de la destruction le plus vaste projet de l'époque Si des manœuvres souterraines, contre lesquelles il est temps de s'armer, ne font pas avorter les combinaisons financières en préparation, l'infortuné public français pourra bientôt recouvrer, au moyen de l'achèvement du canal, la plus grande partie des économies qu'il a si légèrement gaspillées."

M. Wyse fait ensuite des suggestions pratiques. selon lui, le meilleur projet est celui comportant six écluses avec un seul lac artificiel au centre. Il évalue à cinq ans le temps nécessaire pour exécuter les travaux et les dépenses à 600 millions de francs. Il exprime la conviction qu'avant dix ans les bénéfices de la nouvelle compagnie, si elle achève le canal, suffiront pour payer des a-comptes proportionnels progressifs aux actionnaires de l'ancienne compagnie, tout en payant un dividende aux actionnaires de la nouvelle. Enfin, M. Wyse déclare que les histoires sur le climat meurtrier de Panama sont exagérées, et que l'état sanitaire s'est amélioré.

M. Monchicourt, personnellement, est d'avis que ce rapport offre des bases favorables pour la nouvelle opération financière.

Découverte d'un cadavre

Dans une carrière remplie d'eau

Enquête du coroner

Montréal, 20.—Le corps de Zéphirin Thibault dont la disparition mystérieuse depuis plusieurs jours, a occupé l'opinion publique, a été retrouvé par un des ses frères et un nommé Bégras, son beau-frère, dans une carrière située en arrière de la station du Mile-End.

Le corps retiré de l'eau à l'aide d'un harpon, a été déposé dans la station de pompe, et le coroner Jones y a tenue une enquête.

D'après les témoignages, il ressort que la dernière fois qu'il a été vu, Thibault était sous l'influence de la boisson.

Après quelques minutes de délibération, le jury a rendu un verdit de " suicide dans un moment d'ivresse."

LA FETE DES ARBRES

Le gouvernement se propose cette année de célébrer la fête des arbres avec solennité.

Le climat de la province n'étant pas uniforme, on a établi deux divisions ou deux jours différents pour la fête des arbres.

Dans la division Ouest la plantation aura lieu le 6 mai, mais elle n'aura lieu que le 19 mai dans la division Est qui comprend les comtés suivants :

Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi et Saguenay, Lac Saint-Jean, Dorchester, Arthabaska, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Matane, Mégantic, Montmagny, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Québec (cité), Québec (comté), Wolfe, Rimouski et Témiscouata.

La plantation ordinaire des arbres par le gouvernement se fera, cette année, non pas dans l'enceinte de la ville, mais près de l'embouchure de la rivière Lairet, dans les environs du monument Jacques-Cartier.

Le capitaine Larochelle, ex-commandant du steamer *Napoléon III*, a été nommé surintendant des phares pour le district de Québec. C'est une nomination qui sera bien vue.

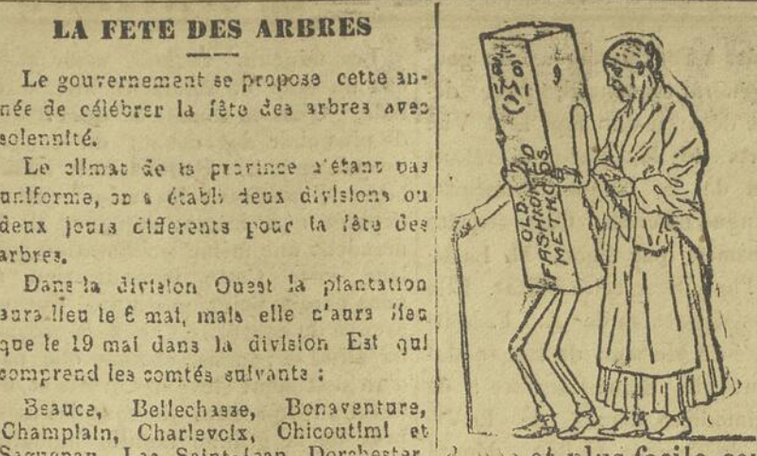

LE GRAND REMÈDE
CONTRE LA DOULEUR
GUÉRIT :
RHUMATISME
NÉVRALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO,
DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX
MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS
MAUX DE GORGE
ENROUEMENT, ENGELURES,
ENTORSES, FOULURES,
CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.
En vente chez tous les pharmaciens, et marchands généraux. Prix, 50 cts la bouteille. Envoyé par la malle sur réception du prix.
THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md.
Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.

BAUME NASAL
C'est un remède certain et prompt pour guérir le rhume de Cerveau dans toutes ses phases.
SOULAGE, NETTOIE, GUÉRIT.
Soulage à l'instant, Guérit pour toujours, Infaillible.
Plusieurs soi-disantes maladies sont simplement des symptômes du Catarrhe, tel que ; Mal de tête, surdité partielle, perte de l'odorat, mauvaise haleine, crachats glaireux, nausées, sensation de débilité, etc. Si vous êtes sujet à ces symptômes ou d'autres semblables, c'est que vous avez le Catarrhe ; vous ne devez pas perdre de temps pour vous procurer une bouteille de BAUME NASAL. Soyez avisé à temps un rhume de Cerveau négligé résulte en un Catarrhe, suivi consomption et de mort. Le BAUME NASAL est en vente chez tous les pharmaciens, ou envoyé, frais de poste payé sur réception du prix (50cts. ou $1.00) en addressant
FULFORD & CO., Brockville, Ont.
NE FAILLIT JAMAIS GUÉRIT RHUME DE CERVEAU ET CATARRHE

CHEMIN DE FER
Québec, Montmorency et Charlevoix
Le et après Dimanche le 12 Octobre 1890, le départ et l'arrivée des trains se feront à la Jetée Louise et circuleront comme suit :
LA SEMAINE
Laissent QUEBEC pour Ste. Anne à.....7.30 A. M. et 6.30 P. M.
Laissent SAINTE-ANNE pour Québec à.....5.20 A. M. et 1.50 P. M.
LES DIMANCHES
Laissent QUEBEC — à 7.30 A. M., 1.45 P. M. et 6.00 P. M.
Laissent STE-ANNE — à 5.55 A. M. 12.00 *midi* et 4.00 P. M.
Pour les taux spéciaux du fret et des passagers, s'adresser au surintendant.
C. S. CRESSMAN, Gérant.
W. R. RUSSELL, Surintendant.

Quelle Différence
entre la FEMME qui entretient des idées anciennes et celle qui est assez intelligente pour apprécier les nouvelles industries. Chacun essaie de trouver quelque chose pour rendre la vie plus douce et plus facile, souvent la chose que l'on cherche se trouve près de nous. Ceux qui s'en empare en ont le bénéfice et ceux qui au contraire ne s'en servent pas vont en arrière. Leur travail devient plus difficile. La Pearline rend la vie plus facile et plus aisée. On nettoie et on lave avec la Pearline et il y a assez d'ouvrage en s'en servant pour donner un bon exercice sans fatigue du corps ou nous rendre de mauvaise humeur.

Non seulement c'est notre opinion mais celle des millions de personnes qui s'en servent, elle ne fait pas de mal aux mains et n'affecte pas le linge ou la peinture. Probablement vos voisins pourront vous parler favorablement de la PEARLINE.

Renvoyez-le
Des agents et certains épiciers peu scrupuleux vous diront "Ceci est aussi bon que" ou "C'est même chose que la Pearline." C'EST FAUX La Pearline n'est jamais colportée et si votre épicier vous envoie autre chose à la place de la Pearline, la meilleure chose à faire c'est de le renvoyer.
167 JAMES PYLE, New-York

Banner, Concord, Wagon, Charrettes de Drug etc. Encore d'un nouveau genre pour 1891

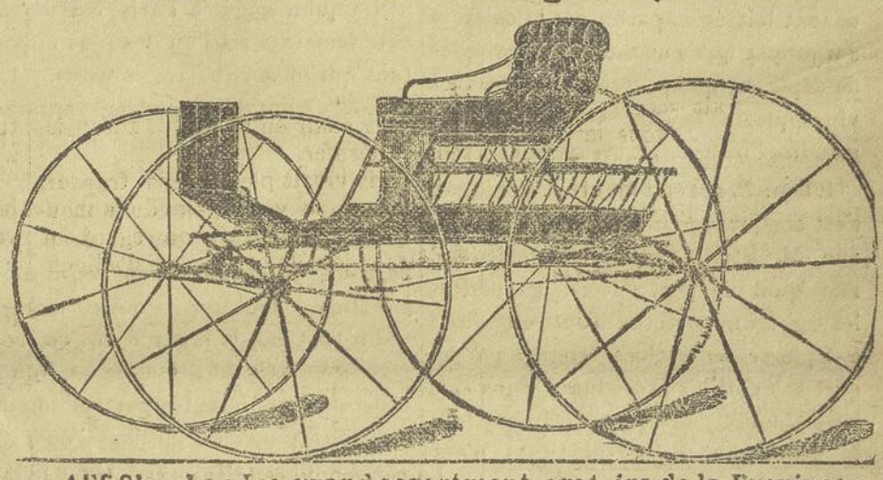

AUSSI : Le plus grand assortment d'arateirs de la Province.
Latimer & Legaré,
273 Rue Saint Paul

GUÉRISON CERTAINE
En 2 heures
sans COLIQUES ni NAUSÉES
sans AUCUNE PURGATION
ni avant ni après du
VER SOLITAIRE
par les CAPSULES L. KIRN
à l'extrait éthérisé de FOUGÈRE MALE PURE
M. Kirn ne garantit l'efficacité que des Capsules qui portent sa signature
Douze ans de succès dans les hôpitaux
Paris, ph^ien LEGRAND, 145, rue de Rennes
A Québec : D. Ed. MORIN & Cie.

USE FERRY'S SEEDS
BECAUSE THEY ARE
THE BEST.
D. M. FERRY & Co's
Illustrated, Descriptive and Priced
SEED ANNUAL
For 1891 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using *Garden, Flower or Field Seeds*, should send for it. Address
D. M. FERRY & CO.
WINDSOR, ONT.
Largest Seedsmen in the world

Tous disent la même chose que Racicot.
Les Remèdes sauvages composés d'herbes et de racines de J. E. P. Racicot, sont tellement efficaces que pas un seul de tous ceux qui en ont fait usage d'différent d'opinion Partout on s'accorde à dire, que les cas les plus difficiles ont été guéris par Racicot. Malades, quelle que soit votre maladie, vous vous guérirez, si vous faites usage des Remèdes Sauvages de J. E. P. Racicot. Ceux qui ne peuvent se rendre à Québec n'ont qu'à écrire et ils seront certain de recevoir leurs remèdes au retour de la malle. N'oubliez pas qu'il y a une Enseigne du gros Sauvage chez
J. E. P. RACICOT
No 25, Rue St-Joseph

Nouvelle Maison à St-Sauveur
Cantin & Robitaille
Chapeliers et Manchonniers
1, rue St-Valier, St-Sauveur
QUEBEC
A l'enseigne du Renard d'Or
Nous aurons toujours en stock, le plus bel assortiment de chapeaux, fourrures, pardessus imperméables en caoutchouc, parapluies et tout ce qui concerne ce genre d'affaires, pour dames et messieurs.
Une visite, s'il vous plaît.
N. B.—Nous nous chargeons spécialement de la confection et réparations de fourrures.
25 mars—3m.

Burdock BLOOD BITTERS
QUÉRIT DU SOULAGERONT
ÉTAT BIL... HYDROPISIE,
DYSPEPSI... PALPITATION
INDIGESTI... DU CŒUR,
JAUNISSE, ACIDITÉ DE
ERESIPELE, L'ESTOMAC,
HERPES, ...ONGESTION
GASTRALGI... DE LA PEAU
ÉTOURDISSE... AL DE TÊTE
et chaque espèce de ... dérangement du FOIE, des REINS ou du ...
T. MILBURN & Co., TORONTO

Les droits et les devoirs de la Couronne

Il faut déplorer l'interprétation qu'ont donnée aux débats judiciaires du terme qui va finir, les journaux que les influences de M. McGreevy et de ses confrères, ont pu atteindre. La Couronne a à remplir des devoirs clairement définis par les lois de la procédure : faire d'abord les procès des personnes accusées des offenses les plus graves, ne se prêter à aucune tentative de nature à mettre en péril la liberté des citoyens, etc., se placer au-dessus des passions et des haines, rendre justice à tous.

C'est ce qu'elle a fait durant ces assises.

Des efforts désespérés ont été faits pour intervertir l'ordre des choses et et substituer aux droits de la Couronne les intérêts des parties privées dans certains procès.

Le but politique à atteindre était manifeste ! Les substituts du procureur-général sont restés ce que les lois leur dictent d'être. Ils ont eu besoin de calme et de force de caractère pour ne pas s'émouvoir des insinuations injustes auxquelles ils ont été en but dans l'enceinte même du palais. Les avocats d'ordinaire corrects d'attitude, comme M. Stuart par exemple, se sont laissés emporter par la colère à des propos qu'ils ne sauraient manquer de déplorer, quand seront écoulées les vingt-quatre heures accordées pour maudire l'insuccès et le juge, au besoin.

L'hon. Procureur-Général Robidoux s'est conquis au barreau une situation que M. Stuart atteindra peut-être, mais qu'il n'a pas encore gagnée, et les esprits impartiaux sont unanimes à déplorer le violent langage par lequel il a clos les procédures dans l'affaire Connolly-Murphy-McGreevy. Ni M. Robidoux, ni les substituts n'ont dérogé aux traditions de l'honneur. Ils se sont refusés à l'abandon des droits de la Couronne dans les provinces Tant que ces droits seront inscrits dans la constitution, le devoir du procureur général et de les revendiquer fermement. C'est ce qu'il a fait dans ce terme, comme, du reste, ses prédécesseurs l'ont toujours fait C'est à la Couronne qu'il appartient de décider de la préséance des procès, car c'est en son nom qu'ils sont institués

Les substituts du Procureur Général sont responsables à ce dernier qui, à son tour est responsable à la législature.

On eût dit que, dans ces derniers jours, ces notions si élémentaires et si conservatrices de l'ordre, avaient été oubliées par quelques uns des membres du barreau, qui n'ont cessé de harasser le Président du tribunal de demandes qui, si elles eussent été accordées, eussent été rien moins que la négation absolue des pouvoirs de la Couronne.

Inspirées par ces théories aussi fausses que dangereuses, et aussi par le désir de faire triompher des projets politiques peu respectables, des journaux importants ont dénaturé les procédés et les intentions de la Couronne. Qu'ils en portent la responsabilité. Ils en sont quittes pour des tentatives et des calomnies dont la futilité ne tardera pas à éclater au grand jour.

La langue française et les écoles catholiques

Le *Manitoba* annonce qu'avant l'expiration du délai fixé pour le désaveu, les députés d'origine française dans la législature du Manitoba adressèrent une requête à Son Excellence le gouverneur-général en conseil, pour demander le désaveu du chap. 4.52 Vic. des statuts de Manitoba, décrétant l'abolition de la langue française, comme langue officielle. Cette requête a été transmise par l'hon. M. LaRivière à l'hon. Secrétaire d'Etat. Elle portait les signatures de A. F. Martin, député de Morris ; de Roger Marion, député de Saint-Boniface ; de Wm Lagimodière, député de LaVérandrye, de Thomas Gelley. député de Cartier ; de Martin Jérôme, député de Carillon.

Le *Manitoba* termine ainsi un article sur la loi de la législature du Manitoba abolissant les écoles séparées :

Nous maintenons donc que la constitution est en jeu dans cette question des écoles de Manitoba, que l'honneur et le devoir du gouvernement fédéral y sont aussi engagés, et ne pouvant pas croire à un déni complet et si clair de justice, nous avons la confiance entière que l'un des deux remèdes qui restent à nos maux leur sera appliqué: —Ou les tribunaux déclareront l'acte inconstitutionnel, (ce qui le tuera du coup) ou le gouverneur-général et son conseil entendront notre appel et nous rendront justice.

LE CONGRES DES MINEURS

Le congrès international des mineurs qui a siégé à Paris ces dernières semaines est l'un des plus important qui se soient jamais tenus. Les orateurs y ont développé leurs opinions dans un langage très convenable. Le fond des harangues est bien, parfois, un peu subversif, mais étant donnés les deciderata bien connus de la plupart des membres du congrès, il n'y a pas lieu d'être surpris outre mesure.

En tout cas, la réunion de ce congrès international des mineurs, où se trouvaient représentés par voie de délégations, plus d'un million d'ouvriers anglais, allemands, autrichiens belges et français, est un gros événement. L'un des principaux journaux de Paris la *Paix*, fait à ce propos les remarques suivantes :

' Lè tentative de fédération internationale des houilleurs mérite d'être prise au sérieux par les gouvernements et par les législateurs de tous les pays industriels du continent. Elle n'est, certes, pas un fait banal dans l'histoire du socialisme contemporain Elle dénote une élévation du niveau intellectuel et moral des classes ouvrières, elle démontre en même temps que le travailleur est devenu accessible aux idées de méthode et d'évolution, alors que, jadis, il ne connaissait et ne savait employer d'autres armes que celles de la révolte et de la violence insurrectionnelle.

En se réunissant comme ils font, en essayant de faire triompher leur cause par des voies pacifiques et sans sortir des bornes de la légalité, les mineurs exercent un droit strict que personne ne peut leur dénier. Bien plus ils sont l'objet des sympathies attentives du monde bourgeois tout entier. On ne se serait guère attendu, il y a seulement une dizaine d'années, à assister au spectacle nouveau que nous donne la représentation internationale de plus million de travailleurs fédérés. Et quels travailleurs ! Ceux qui, sans contredit, mènent, entre tous, la vie, la plus péniblement laborieuse, passant leurs journées à cinq ou six cent mètres dans les entrailles de la terre, privés d'air et de soleil, exposés, à tout instant, à la plus affreuse des morts.

Nous aurions assurément excusé leurs délégués s'ils s'étaient laissés aller à nous rééditer les attaques et les menaces que nous avons entendu si souvent lancer contre les "exploiteurs" ou capitalistes. Mais il nous plaît de constater qu'ils se sont abstenus de toutes les rengaines et de tous les lieux communs, auxquels les entraîneurs des partis ouvriers nous ont habitués.

Les mineurs veulent créer entre eux un état de solidarité internationale. C'est en somme ce qui ressort de plus clair des débats du congrès jusqu'à ce jour. Soumis aux mêmes labeurs, souffrant les mêmes maux, exposés aux mêmes dangers, ils demandent une même amélioration pour leur sort. Cette revendication ne nous paraît point pratique. Jusqu'à preuve du contraire, nous la croyons irréalisable ; mais, comme elle part d'un sentiment élevé des droits et des devoirs réciproques de tous les membres de la grande famille humaine, nous considérons que cette idée fait honneur aux ouvriers qui l'ont conçue et à ceux qui l'ont jetée, comme une semence de fraternité, dans les masses laborieuses du continent.

Lo confrère parisien approuve bautemeni la demande des meneurs de fixer à huit heures la durée de la journée de travail, mais il redoute que cette uniformation ne soit d'un établissement presque irréalisable, car elle blesse les lois de l'économie politique internationale ; elle serait en désaccord avec les variations naturelles des besoins, des salaires et des dépenses dans les divers pays de l'Europe.

Au sujet du projet d'une "grève générale", le 1er mai, la *Paix* s'exprime ainsi :

La grève générale, si elle éclatait, serait fatale à tout le monde, aux industriels et aux ouvriers. Elle créerait une crise économique des plus dangereuses ; mais c'est surtout le travailleur qui serait atteint. Pour certains capitalistes, elle serait peut-être une cause de ruine ; mais pour des milliers d'ouvriers elle serait une cause certaine de misère et de mort.

Et puis après ? Au bout de quinze jours ou trois semaines de chômage forcé, le mineur sans gite et sans pain, ne serait-il pas contraint de redescendre dans la fosse ? Pour qu'il en fût autrement, il faudrait admettre que les ouvriers de la houille ont des ressources énormes, et que leurs caisses sont assez bien remplies pour leur permettre de résister longtemps et de faire capituler le patronat.

Or, des explications fournies hier par les orateurs du congrès, il résulte que, sauf en Angleterre, les mineurs ne sont pas organisés pour soutenir victorieusement la lutte contre le capital. Leur défaite serait prompte et fatale.

Dans une telle occurence, le devoir des congressistes est tout tracé. S'ils veulent sérieusement travailler à l'amélioration des millions de houilleurs qu'ils représentent, ils repousseront la proposition de grève générale. Enfin, plus ils mettront de modération dans l'expression de leurs vœux et dans le formulaire de leurs revendications, plus ils auront de chance de les voir appuyer par l'opinion, et, par suite, d'assurer leur triomphe.

Un miracle éclatant

Les Sœurs de la Visitation, à Saint-Louis, racontent un miracle qui s'est accompli dans leur couvent, jeudi dernier.

Depuis cinq ans, Sœur Marie Philomène souffrait de ce que l'on croyait être un abcès qui menaçait toujours d'affecter le cerveau. Elle rejetait le sang par le nez, les oreilles et les yeux. Elle était devenue presqu'aveugle. Récemment, le Dr Adolphe Alt, le médecin de la maison abandonna tout espoir de guérison, il ne lui restait plus que le recours à une opération.

La malade interrogée à ce sujet répondit qu'avant de se soumettre à cette opération, elle voulait qu'on priât la bienheureuse Sœur Marguerite-Marie. Elle ne demandait pas sa guérison, mais que la volonté de Dieu se fit. Mardi matin, la Sœur Baptiste visita la malade et lui offrit de faire une neuvaine privément.

Elle lui donna en même temps une relique, un morceau d'étoffe qu'avait porté Marguerite-Marie et une petite boutellle remplie d'eau bénite pour laver ses yeux saignants. Mercredi soir, dans un paroxisme de douleur, la Sœur Philomène avala la relique. Quand elle s'éveilla jeudi elle éprouvait une sensation étrange un peu au-dessus de l'œil gauche ; elle y porta la main et sentit un objet métallique qu'elle retira ; c'était une aiguille fixée à la relique que la malade avait avalée la veille. Ce fait merveilleux est attesté par le Dr Alt et la Mère Supérieure.

PRIMES!
PRIMES
AUX ABONNÈS DU
CULTIVATEUR

Quiconque renouvellera son abonnement en le payant d'avance, on prendra un nouvel abonnement en le payant aussi d'avance aura droit, à son choix, à l'une ou l'autre des variétés de Graines de Semense suivantes :

BETTERAVES : Moyenne d'Evans, nouvelle. Favorite des Maraichers, de grandeur moyenne, lisse, de couleur très foncée, douce, 1 once.

EGYPTIENNE à racine de navet Extra belle, précieuse, très hâtive, 1 once.

ROUGE SANG de Bastien. Probablement la plus hâtive après celle d'Egypte. Couleur rouge sang quand elle est bouillie. 1 once,

LONGUE, rouge sang, sucrée. meilleur variété pour le marché. 1 once,

Blanche de Silésie à collet vert, à sucre. Deviennent très grosses bonnes pour le bétail. une demie livre,

MAMMOUTH, longue, rouge d'Evans, variété supérieure, devient très grosse, belle chaire solide. Un tiers de livre.

BLE D'INDE SUCRE. 1 livre.

CAROTTES. Hâtive en tronçon 2 onces.

CHATENAY, demi longue. 2 onces.

ROUGE, longue, sans cœur, très belle, environ 9 pouces de long 2 onces,

CERFEUIL, double frisé, 1 once
" " "

CITROUILLES. Champêtre du Canada, très grande, excellente pour le bétail. Une demie livre.

FROMAGE GRANDE, excellente pour cuire, Un quart de livre.

GEANTE du Canada, pouvant peser 150 livres. 1 once.

CONCOMBRE. Hâtif de choix, supérieur pour la table et les marinades. 1 quart de livre.

SGRAPPES. Un quart de livre.

LONG, vert foncé, ferme. Un quart de livre.

BLANC, droit uni excellent pour la table. Un quart de livre.

CORNICHON pour marinades. Un once.

FEVES NAINES (Haricots)

BONNEMAIN. Plus hâtive que toute autre espèce. Blanche. Une livre.

D'ETAMPES. Extra hâtive. 1 livre.

NEC PLUS ULTRA. Très petite Jaune, pincé, hâtive et très productive. Une livre.

MOHAN. Espèce rustique, très productive. Une livre.

A BEURRE. Jaune dorée, très pulifique, belles cosses, sans fil Une livre

NOIRE. Tendre, délicieuse. 1 livre.

RAMEUSES ou COURANTES. Beurre noir. Grandes cosses, longues claires. Une livre.

D'ESPAGNE. Ecarlate, grimpante, favorite comme plante d'ornement. 1 livre.

LAITUE. Pommée hâtive, 1 once.
" Poucet, très petite, 1 once

BLANCHE d'été Bonne grandeur, tête très fournie. Un once.

PERPIGNAN. Dure plus longtemps que les autres, grande et croissant très vite. Un once.

MERVEILLEUSE OU ROUGE DE BESSEN frangée d'un beau rouge bronzé. Un once.

NAVETS

A COLLET VERE DE MUNICH, très hâtif Blanc avec un collet rouge, petites feuilles. 2 onces.

MONTMAGNY. Variété potagère, très belle, jaune, collet rouge fonce, 2 onces.

GLOBE D'OR DE ROBERTSON, excellent pour la table. 2 onces.

GELEE D'ORANGE, une des meilleures espèces pour la table. 2 onces.

POUR LA CULTURE DU CHOUX

D'ABERDEEN A COLLET POURPRE. 1/2 livre.

GLOBE BLANC..... 1/2 livre
MAMMOUTH D'EVANS, collet pourpre. 1/2 livre
CHOU DE SIAM ..... 1/2 livre
DE BANHIM, à collet violet, gros et magnifique..... 1/2 livre
A collet bronzé..... 1/2 livre
CHAMPION A COLLET VERT. 1--2 livr.
A COLLET VIOLET DE CLYDE AMÉLIORÉ, une des meilleures variétés..... 1/2 once.

OIGNONS

DE WETHERFIELD. Rouge plat extra hâtif..... 1 once.
GRAND ROUGE..... 1 once.
GRAND BLANC..... 1 once.
JAUNE DE DANVERS, bonne qualité, se conserve bien..... 1 once.
BLANC HATIF DU PORTUNAL, pour marinades, belles variétés. La semence doit être semée épaisse pour que les oignons soient petits 1 once.

PANAIS

LONG UNI. —2 onces.
Amélioré, à couronne creuse, 2 onces.

PERSIL

DE TOUTES SORTES, frisé et non frisé, —2 onces.

RADIS

DE TOUTES SORTES, longues et courtes, AU CHOIX.... 2 onces.

POIS POTAGERS

DE TOUTES SORTES..... 2 livres.

Toutes ces graines viennent de la **MAISON EVANS** et

SONT GARANTIES

ABONNEZ-VOUS

AU CULTIVATEUR

Donnez vos ordres sans retard !

Et vos graines vous seront expédiées par la malle ou l'express, si ce que vous demandez ne pèse pas plus QU'UN QUART DE LIVRE.

DANS LE CAS CONTRAIRE, il faudra venir réclamer vos graines à nos bureaux, **86 rue St Pierre**

Nous avons encore une certaine quantité de LIVRES DE PRIÈRES et de BALAIS. Faites votre choix.

DANS QUELQUES JOURS

Comme il fallait s'y attendre la *Morning Chronicle* prend part à la comédie ! L'Oncle Tom lui est cher. Quels sont les faits ? Depuis un an je pousse M. McGreevy l'épée dans le ventre Objections à la forme, appels, il a tout mis en œuvre pour m'empêcher de l'atteindre. Et maintenant que nous touchons à la session, il fait le pressé. M. Laurier est l'un de mes avocats et le chef d'un parti. M. Amyot, le représentant de la Couronne, est député, M. McGreevy est député, je suis moi-même député, j'ai demandé et obtenu un mandat pour aller accuser M. McGreevy en face de ses collègues qu'il a audacieusement trompés l'an dernier Et l'on a le front, la sottise de vouloir faire croire que je recule devant la responsabilité de prouver mes accusations !

Nous allons voir bientôt si je recule.

M. McGreevy m'a poursuivi pour quelques faits. Il a omis l'affaire, le job de " l'Admiral." Je lui donne avis dès ce moment, que je vais le citer au tribunal de ses pairs, de nos pairs à nous deux, pour d'autres manœuvres. Nous ne sommes séparés que par quelques jours de l'heure où je formulerai, pour le pays, mes accusations complètes.

Je comprends la fureur des associés de M. McGreevy et la sienne. Leurs espérances ont été l'une après l'autre déçues. Leur argent n'a pas eu assez de puissance pour me faire céder ou m'écraser. Ils ont fait jouer de grosses influences pour faire changer le cours ordinaire de la justice. Le procureur-général, les représentants de la Couronne ne se sont pas faits les instruments des projets de jarnac préparés dans l'ombre. Ils sont allés droit dans le chemin de la loi et de la justice, dont le but suprême est d'amener à châtiment les prévaricateurs.

Dès avant l'ouverture de ce terme, des imprudents avaient dit : le gouvernement fédéral a résolu de faire ceci, d'empêcher cela. Leur langage, propre à créer les plus graves malentendus, et les impressions les plus fausses, a éveillé l'attention de ceux qui ont le devoir de diriger l'administration de la justice.

D'abord, le gouvernement fédéral ne fera pas de saletés pour M. McGreevy, j'en ai et dois en avoir l'espérance. Il y a beaucoup d'honnêtes gens dans le cabinet de Sir John A. MacDonald.

En second lieu, c'est un malheur que de jeter dans la rue, dans les masses, l'idée que le pouvoir central chercherait à exercer du contrôle où il n'en a pas. Pour l'amour de Dieu, faisons en sorte que la justice reste au dessus de tout soupçon.

Ceux qui accusent la Couronne en cette circonstance, n'en agissent ainsi que pour servir de détestables fins. Pour être franc et net ils savent qu'ils ne disent pas vrai. Ce sont les mêmes qui écrivent que je recule devant mes accusations, quand ils savent, encore, que dans quelques jours je les aurai portées à la connaissance du plus haut tribunal de ce pays.

Ils craignent donc bien la lumière et la justice, puisque le mensonge et la diffamation sont leurs uniques moyens de défense.

Je ne veux pas terminer cet article sans dire qu'en parlant de " Mafia " hier dans le *Canadien* je me suis servi d'un langage figuré. Si coupables que soient un certain nombre de gens que je connais, ils n'ont ni poignardé, ni empoisonné, etc. Ils ont, par exemple, pratiqué une corruption effrayante, débauché les pouvoirs publics, abusé de leurs positions pour exercer de gigantesques fraudes. Ils doivent au pays, au peuple, des centaines de mille louis, et je suis sûr que le ministre de la justice leur fera rendre gorge. Je vais lui en donner les moyens.

J. ISRAEL TARTE.

LES CHEMINS DE FER

LE PACIFIQUE CANADIEN

La dixième assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie pour l'élection des directeurs et la transaction des affaires en général, aura lieu mercredi le 13 mai prochain, au bureau principal de la compagnie, à Montréal, à midi.

L'assemblée sera rendue spéciale dans le but de considérer et prendre les mesures qui seront jugées nécessaires pour donner effet à toute législation du parlement du Canada autorisant l'émission d'actions-débentures consolidées concernant le chemin de fer de la compagnie d'embranchement de Souris, le chemin de fer Colombie et Kootenay, le chemin de fer de colonisation du lac Témiscamingue, le chemin de fer Calgary et Edmonton, et un chemin de fer partant de Saskatoon et allant jusqu'aux eaux de la rivière Saskatchewan Nord, et concernant aussi les obligations en circulation relatives à la compagnie de chemin de fer de colonisation du Manitoba Sud-Ouest, ou l'une quelconque des dites matières.

LE QUEBEC CENTRAL

Une assemblée des actionnaires et porteurs d'obligations de revenu de cette compagnie aura lieu aux bureaux de la compagnie, 5 Great Winchester St., Londres, Angleterre, mardi le 5 mai, à midi, dans le but de prendre en considération, et, si elle est approuvée, passer une résolution sanctionnant la construction d'une ligne partant d'un endroit entre la station de la jonction de Beauce dans le township de St-Joseph, et la station de Tring dans le township de Broughton, tous deux dans le comté de Beauce, et allant rejoindre le chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest, loué au chemin de fer Canadien du Pacifique à un endroit sur ou près le lac Mégantic, au lieu de compléter la ligne du prolongement de la Vallée de la Chaudière partant de St-François au delà de St-Georges et allant jusqu'à la frontière dans la Beauce.

THIERS ET LES ENTERREMENTS CIVILS

Arsène Houssaye conte l'anecdote suivante :

Nous avions dîné chez Mme Thiers, M Thiers s'était montré plus animé que jamais dans sa causerie mi-parisienne, mi-méridionale ; on s'était attardé à table, si bien que le salon était plein de visiteurs quand on y passa pour prendre le café. Quelques hommes politiques discutaient, à la cheminée, sur l'incinération et sur les enterrements civils. M. Jules Ferry parlait haut. M. Thiers s'avance vers lui.

—Qu'est-ce que vous dites, Ferry ?

—M. le président, je disais que pour prêcher d'exemple, je me ferai enterrer civilement.

—Ferry, vous êtes une bête.

M. Thiers a qualifié ainsi tous les hommes d'Etat sous la troisième république.

M. Ferry redresse la tête ; il n'y avait pas de quoi.

—Pourquoi ? M. le président.

—Oui, vous êtes une bête de dire de pareilles choses. Ecoutez-moi bien. Et d'abord, dites-moi pourquoi vous êtes venu ici en cravate blanche ?

—C'était bien naturel, puisque je venais dans un salon où il y avait M. Thiers, Mme Thiers, Mlle Dosne..

—Oui, et autres princesses, car toutes les femmes sont des princesses. Eh bien, Ferry, il faut mettre une cravate blanche quand on meurt, pour être bien reçu dans une autre patrie. Il faut faire comme tout le monde, parce que tout le monde a plus d'esprit que Voltaire et que M. Ferry.

Il n'y avait rien à répliquer..

La cravate blanche pour mourrir c'est d'abord l'absolution.

A ST-SAUVEUR

Où en sont rendus les travaux

Les grands travaux que l'on exécute actuellement à St-Sauveur marchent bien et seront probablement terminés dans un court délai. Voilà ce que nous ont permis de constater une visite sur les lieux et une entrevue avec M. Gallager, Ingénieur de l'aqueduc.

La pose des tuyaux de l'aqueduc a nécessité pendant quelques jours une irrégularité dans la distribution de l'eau et plus d'une ménagère a été là à même de constater que la prudence est mère de la sûreté. Maintenant tout est heureusement rentré dans l'ordre et chacun en profite pour pousser un soupir de soulagement.

Dans la municipalité nouvellement annexée, tout le monde reconnaît à l'envi l'utilité d'un aqueduc, ceux surtout qui ont été les victimes de l'incendie du 16 mai 1889.

Les travaux commencés depuis environ un an ont bien marché et seront probablement terminés à l'automne. Les tuyaux de drainage et de l'aqueduc sont déjà complètement posés dans les endroits suivants : Tout Bédardville, rues Parent, St. Ambroise et partout au nord de la rue St. Valier, rue St. Valier, Massue, St. André, avenue Sacré-Cœur, St. Pierre, Jacques-Cartier, Colombe et Sauvageau. Dans les rues suivantes, les travaux achèvent : Renaud, Bayard, St. Louis, Boisseau, Napoléon et Hamel.

Ils sont commencés dans les rues St. Sauveur et Metcalfe.

Le contrat est accordé pour les rues Arago, Franklin, Hermine, Bagot, Ste. Anne et Ste. Thérèse. Les travaux commenceront bientôt.

Les entrepreneurs sont MM. George Madden, P. Côté & Cie, Hanlan et Quinn.

Les travaux ont donné, cet hiver, lieu à un accident rue Massue. Un effondrement du sol a causé l'écroulement presque complet de cinq maisons. Nous avons donné les détails dans le temps.

La dépense nécessitée par l'introduction de l'eau, la pose des tuyaux d'égoûts, la construction de postes de pompiers etc, sera d'au moins $250,000.00. Dans tous les cas, c'est là la somme qui est allouée pour ces travaux. Jusqu'ici environ $200,000 ont été dépensées.

Les tuyaux sont en grès pour le drainage, en fer et en plomb pour l'aqueduc. Ils ont des dimensions respectives de 4, 12, 15 et 18 pouces de diamètre. Quant à la longueur totale, nous n'avons pu obtenir d'informations suffisantes pour renseigner nos lecteurs d'une façon exacte.

Nous devons à la complaisance de M. Gallagher, ingénieur de l'aqueduc, les renseignements que nous sommes aujourd'hui en mesure de communiquer au public. M. Gallagher nous a dit de plus que les travaux seront probablement complétés à l'automne.

Lorsqu'il s'est agi de détourner l'eau du reste de la ville pour l'introduire à St-Sauveur, on s'y est pris de façon à compenser les pertes et à ne pas diminuer sensiblement la pression. C'est M. Dorval, chef des pompiers, qui a été chargé de ce soin.

L'introduction de l'eau de l'aqueduc à St-Sauveur est certainement avec l'éclairage électrique une des améliorations les plus importantes et dont le besoin était le plus urgent, tant pour la commodité des citoyens que comme une protection en cas d'incendie. Ajoutons que tout le monde en est enchanté.

Puisque nous en sommes à parler de St-Sauveur, nous devons dire que, lors

Mort d'un milicien de 1812

M. Cyrille Thériault est décédé le 8 avril, à St-Arsène, comté de Témiscouata, à l'âge de 97 ans et 4 mois. M. Thériault fut dans la milice depuis 1812 jusqu'à 1814. Son temps de service se passa à Ontario où fut le véritable théâtre de la guerre. Avec quel enthousiasme ce bon vieillard parlait de l'armée canadienne ! Il avait aimé passionnément le métier des armes.

La paix et la tranquillité de ses dernières années contrastaient avec ce qu'il racontait de sa jeunesse. Il est mort au milieu de ses enfants qui l'adoraient. Ses co-paroissiens ont toujours aimé et admiré sa bienveillante hospitalité, sa douceur, mais surtout sa tendre piété.

Depuis longtemps et jusqu'à ses derniers jours, ce bon patriote passait des heures entières au pied du tabernacle de l'église paroissiale, priant là pour ses enfants et ses amis.

Son souvenir ne s'effacera pas du cœur de ceux qui l'ont connu, car " la mémoire du juste est éternelle."

R. I. P.

DIX LIVRES EN Deux Semaines QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Comme Régénérateur des Chairs il n'y a pas de doute que par l'

EMULSION SCOTT

d'Huile de Foie de Morue

Aux HYPOPHOSPHITES de CHAUX et de SOUDE

Beaucoup de Malades ont gagné une livre par jour. Elle guérit LA PHTISIE, les Affections Scrofuleuses, Bronchites, Toux, Refroidissements et toutes les Maladies Tuberculeuses. Aussi agréable que du lait.

Préparée par SCOTT & BOWNE, Belleville.

Globules de Josephat

Préparation récompensée d'un diplôme de mérite et de perfectionnement pour la cure rapide et complète des flux et écoulements contagieux, anciens ou récents et des échauffements ou inflammations.

Trois jours de traitement suffisent le plus souvent pour guérir la blennorrhagie.

Cette médication ne laisse après elle aucune conséquence fâcheuse. C'est la plus énergique et la plus efficace de toutes.

Une instruction complète accompagne chaque boîte de globules.

Exiger la Signature :

Josephat

ET L'ADRESSE : 19, Rue Jacob, PARIS

$3 L'ABONNEMENT AU "CANADIEN" EST DE $3.00 PAR ANNÉE

1891 SAISON 1891

— DE —

Reproduction

Etalons de Race

D'après notre annonce du printemps dernier nous ne devions garder nos magnifiques étalons que pour une année de plus. Et nous étions fermement décidés d'en agir ainsi.

Quand nous avons entrepris d'améliorer la race chevaline dans cette partie de la Province de Québec, nous étions bien convaincus que ce ne serait qu'au prix de grands sacrifices pécuniaires. Mais nous n'avons pas hésité et aujourd'hui nous sommes fiers du résultat obtenu, le succès a dépassé nos espérances.

Ayant donc pleinement atteint notre but, il nous était bien permis de discontinuer une entreprise dans laquelle nous perdions des milliers de piastres.

Mais voici qu'un grand nombre de personnes qui après avoir vu les poulains de nos reproducteurs, sont venues nous solliciter de continuer pour une saison de plus, le service de ces chevaux.

Nous nous sommes rendus à leurs pressantes demandes, et nos étalons

Jupiter Star

Importé des Etats-Unis

Clyde

Importé d'Ecosse,

St-Laurent

Etalon pur sang,

seront placés pour la saison qui commencera le 15 Mai prochain, chez M. Lortie, Canardière, à un mille du Pont Dorchester, sous les soins de M. Louis Côté qui donnera avec plaisir tous les renseignements demandés. Mais tout de même, d'ici à cette époque, nous conduirons nos reproducteurs au lieu désigné, lorsqu'on en fera la demande, ainsi que nous l'avons déjà fait plusieurs fois ce printemps.

On se convaincra bientôt par les conditions données en temps et lieu que nous ne voulons pas ici faire une spéculation avantageuse pour nous, mais que nous désirons seulement rendre service au public.

Paquet & Bigaouette.

THÉS! THÉS!

RÉCOLTE 1890-91

Provenant directement du Marché Mincing Lane

SOUS LA DIRECTION OFFICIELLE DE L'INSPECTEUR DE THE

Pour la qualité quelques-uns les égalent mais ne les surpassent pas

DÉTAILLÉS AUX PRIX DU GROS

Grand Dépôt de Thé, No 22 rue la Fabrique

Bon Thé Noir, (Demie-feuille), valeur étonnante	12 cts
Thé noir, riche qualité, excellent arôme	16 cts
Thé noir choisi, entier et force intence	20 cts
Thé de surprise, à 30c la lb., valant 50c, un bon mélange de thés Indien et Chinois, absolument pur et fort	x 30 cts
Spécialement choisis thés Ceylon, de Chine et Darjeeling mêlés	x 40 cts
Choix extra de thés Indien et Ceylon mêles, le thé le plus délicieux du Dominion	x 60 cts
Bon thé du Japon en feuille écrasé, incolore	10 cts
Bon thé du Japon, (Demie-feuille, incolore et entier	12 et 16 cts
Japon de choix, fort et doux	20 cts
Oolong (Formosa)	x 60 cts
Choix extra de Ceylon, Pekoe Oolong	x 60 cts
Assam, choix extra de Hyson	x 50 cts

Namuna, Assam, Darjeeling, Cachar et Sylhet, Kangra, (Himalayas) Neilgherries (Madras) Souchong, Pouchong, et Congou, Pekoe, Orango Pekoe, Fleur Pekoe, et autres variétés spéciales de thés Indiens, Ceylon, Java, Japon et de Chine, (Noir et Vert) de la meilleure qualité importé en Canada.

Liste de prix et échantillons envoyés gratuitement.

Toute personne qui achètera 10 lbs. des thés marqués (x) recevra un magnifique mouchoir pour Dames, brodé en soie japonaise.

Afin d'écouler une consignation, A. Watters a reçu instruction de vendre comme suit:

Thé Indien, vieil Hyson	20 cts
do nouvel Hyson	20 cts

☞ Rappelez-vous de l'adresse.

Grand Dépôt de Thé, No 22 rue la Fabrique

A. WATTERS

Plus de Feu! Plus de Tares!

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCÈS

Seul TOPIQUE remplaçant le *FEU* sans douleur ni chute du poil. Adopté par les *vétérinaires* renommés ; *éleveurs, entraineurs, haras*, etc.

Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures, Eparts, Molettes, Vessigons*, Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc. Révulsif et Résolutif infaillible et sans rival dans les *Angines, Catarrhes, Bronchites*, Inflammations des Poumons, du Foie, des Intestins, *Pleurésies*, Hydropisies, Rétentions d'Urine, Fièvres typhoïdes etc.

Pansement à la main, en 3 et 4 minutes, sans couper le poil.

DÉPOTS : Paris, MESTIVIER & Cie, 275, rue Saint-Honoré

MONTRÉAL : LAVIOLETTE & NELSON. — QUÉBEC : ED. MORIN & Cie.

ST-HYACINTHE, OTTAWA, ET PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

Les travaux publics du Canada

Le rapport annuel du Département des Travaux Publics d'Ottawa qui est dirigé par Sir Hector Langevin vient d'être publié. C'est un volume de 800 pages contenant d'intéressantes informations sur le commerce, la navigation, les ressources naturelles du Canada, sur son étendue territoriale, sa population, les expéditions articques, les voyages et découvertes, les frontières internationales et provinciales, les canaux inter océaniques, les lois impériales depuis 1760 touchant le Labrador, le texte de la convention pour la cession de l'Alaska aux Etats-Unis, etc. Ce rapport renferme en outre d'importantes statistiques agricoles depuis la découverte du Canada jusqu'à notre époque, d'intéressantes observations sur les expéditions de Sir Alexandre MacKenzie et Franklin, l'histoire des Acadiens, un chapitre de notes sur la fondation des principales villes canadiennes, etc., etc. Bref, c'est un véritable repertoire d'information des plus intéressantes.

Pendant le dernier exercice les sommes suivantes ont été dépensées dans les diverses provinces de la Puissance pour les travaux publics :

Nouvelle-Ecosse	$37,375
Ile du Prince-Edouard	1,649
Nouveau-Brunswick	15,671
Québec	107,982
Ontario	579,734
Manitoba	61,168
Territoires du Nord-Ouest	158,736
Colombie Anglaise	53,206

Les sommes suivantes ont été dépensées pour diverses améliorations dans les havres et rivières des provinces de la Puissance :

Nouvelle-Ecosse	$53,213
Ile du Prince-Edouard	10,777
Nouveau-Brunswinck	71,244
Québec	322,900
Ontario	381,192
Manitoba	13,975
Colombie Anglaise	62,543

En outre, $54,000 ont été absorbées par es appropriations spéciales pour la marine.

La question des améliorations du havre de Montréal à l'effet de donner plus d'avantages à la navigation et de protéger cette ville contre les inondations du fleuve y est longuement exposée par la publication du rapport de la commission nommée en 1886.

Les dépenses du département pendant le dernier exercice s'élèvent à $5,717,897 y compris les $248,400 votées par le parlement pour les améliorations du havre de Québec.

Depuis 1859, la construction des édifices publics d'Ottawa et les diverses améliorations qui y ont été faites ont absorbé une somme de $5,027,447.

Le Canada a dépensé jusqu'aujourd'hui pour construction de chemins de fer, de canaux, d'édifices publics, de ponts, de lignes télégraphiques, etc., etc., une somme de $231,177,231, reportée comme suit :

Chemins de fer	$137,376,258
Canaux	52,863,880
Edifices publics	18,666,530
Pour les havres	11,425,000
Pour les rivières	1,926,000
Dragage	671,000
Estacades, etc	1,841,970
Chemins et Ponts	1,816,191
Lignes télégraphiques	708,372
Phares	3,111,905
Steamers	739,033
Monuments	15,405
Le "City Park" d'Ottawa	12,511
Carré Cartier, Ottawa	2,597

La loi des mines d'Ontario

L'honorable M. Hardy, membre du cabinet d'Ontario, vient d'expliquer la nouvelle loi des mines d'Ontario à la Législature.

Tous les terrains miniers dans les districts d'Algoma, Thunder Bay, Rainy River et Nipissin4, au nord de la rivière aux Français, se vendent $5 l'acre. Les autres terrains miniers se vendent $3 l'acre, et si le district est riche en mines, le gouvernement peut suspendre la vente ou élever les prix. Le droit de quiconque a acheté des terrains miniers subsiste pendant dix ans à la condition qu'on y dépense $3 l'acre pour tout terrain de 160 acres ou au-delà, et $5 l'acre pour tout terrain de mines de 160 acres. Faute d'accomplissement de ces conditions, le terrain retombe dans le domaine de la couronne. Tout minerai sera soumis à une royauté de 3 p. c. sur l'argent, le nickel et le cuivre, de 2 p. c. sur le fer, à être calculé sur la valeur du minerai à sa sortie de la mine.

UNE GRANDE USINE

LA VISITE DES MINISTRES

Les honorables MM. Mercier et Shehyn ont visité, lors de leur passage en Belgique, l'immense usine métallurgique Cockerill, située à quatre milles de Liège.

Ce gigantesque établissement occupe 270 acres de terrain. Les salaires des employés s'élèvent annuellement à la somme de $2,000,000. L'on y fabrique par année 100 locomotives, 70 machines à vapeur, 15,000 autres machines, 200,000 quintaux de fer pour la construction de ponts et pour autres usages, 14 bateaux en fer, etc., etc. Des mines inépuisables de fer et de houille se trouvent sur ce terrain ; de sorte que le métal y entre sous forme de minerai et en sort transformé en machines de tout genre et de toutes les formes imaginables.

On prétend que cette puissante institution doit établir prochainement une succursale dans la province de Québec.

Nous nous en réjouirions. Une pareille création imprimerait un élan considérable à notre industrie minière.

La grippe et la mortalité

227 décès en 24 heures

New-York, 18—Les médecins du conseil d'hygiène persistent à déclarer que l'épidémie de grippe tend de plus en plus à disparaître à New-York, mais ils reconnaissent que l'augmentation qui a été signalée depuis quelque temps dans la mortalité s'accentue dans des proportions extraordinaires.

Le nombre des décès s'est élevé à New-York à 227 pendant les dernières vingt-quatre heures ; et à 984 depuis le commencement de la semaine. Malgré le bruit qu'ont fait certains journaux à propos de quelques cas isolés de typhus et de petite vérole, il n'y a pas, en réalité, plus de maladies contagieuses dans la ville qu'à l'ordinaire ni d'autre épidémie que celle de grippe.

L'accroissement dans la mortalité est causé presque exclusivement par les maladies qui, comme la pneumonie, s'aggravent ou même deviennent fatales par suite des brusques changements de la température si fréquents en cette saison. Ce n'est pas à New-York seulement que sévit l'épidémie de grippe et que la mortalité augmente. Il en est de même à Brooklyn, à Jersey City et dans tous les environs. Dans certaines villes de l'Ouest, à Pittsburg et à Chicago notamment, la situation est beaucoup plus grave, si l'on tient compte de la différence de population.

Le nombre des décès s'est élevé la semaine dernière à Pittsburg à 224, ce qui est plus du double de la moyenne ordinaire, et l'on y signale un nombre extraordinaire de cas de diphtérie. A Chicago, où le temps est pluvieux et humide depuis plusieurs jours, non-seulement la grippe continue à sévir avec la plus grande intensité, mais encore la mortalité s'accroît en même temps dans des proportions inquiétantes. Le nombre des décès cette semaine a été de 175 en moyenne par jour. On croit cependant que si le temps se mettait définitivement au beau, la grippe ne tarderait pas à disparaître et la mortalité à décroître. La grippe sévit également au Mexique et les décès y ont été plus nombreux que jamais pendant la semaine dernière.

Le Montréal et Sorel

La fin des troubles

Sorel, 18.—Les cinq grévistes arrêtés en premier lieu ont été condamnés à subir leur procès au prochain terme de la cour criminelle.

L'enquête a démontré que la compagnie était loin d'être aussi à blâmer qu'on a d'abord cherché à le faire croire. La plainte était que les gages n'étaient pas payés ; cependant deux des principaux plaignants n'étaient même pas au service de la compagnie, à deux autres il n'était pas dû $5 et le dernier, un nommé Fortin, auquel il revenait environ $50, était à l'emploi de la compagnie depuis huit ans, et avait toujours été bien payé.

Les cinq accusés ont été admis à caution.

Six des autres grévistes ont été arrêtés et traduits devants le magistrat. Avec le consentement de M. Armstrong, le gérand de la Cie., le magistrat a suspendu leur procès, à la condition qu'ils s'abstiendraient de tout acte de nature à nuire à la Cie.

Le service régulier a été repris hier matin, et maintenant les départs de Sorel et de Montréal auront lieu aux heures ordinaires.

Mort subite

Une dame Dionne, qui résidant au pied de la côte Tibbitts, à Lévis, est morte subitement samedi après-midi à Lévis. Le docteur Hamelin a été appelé immédiatement, mais il ne put faire autre chose que constater la mort.

Le docteur Garneau, député-coroner, tiendra aujourd'hui une enquête.

NOUVELLES D'OTTAWA

En quête d'un héritage.—Le R. P. Molloy.—Le successeur de lord Stanley, etc.

Ottawa, 19.—MM. Mutchmor, Gordon et Cie, de cette ville, ont été engagés pour poursuivre avec vigueur la réclamation de certains héritiers canadiens de feu A. T. Stewart, le millionnaire new-yorkais. Les réclamants sont M. Joseph Stewart Kazubagua et Mme McBean, de North Bay, qui sont les petits cousins de M. A. T. Stewart.

Ils sont les enfants de feu John Stewart, qui était le cousin germain du millionnaire américain. MM. Mutchmor et Gordon sont confiants de pouvoir établir la légitimité des prétentions des pétitionnaires.

On a appris ici avec chagrin la mort du R. P. Molloy, arrivée à Québec, vendredi. Le défunt est surnommé l'apôtre de la tempérance et de la charité. Il est venu au Canada, en 1845, et a dirigé pendant longtemps la section irlandaise de la congrégation de cette ville. Il sera universellement regretté pour les secours qu'il n'a cessé de donner aux orphelins et aux indigents.

On éprouve des doutes, apparemment bien motivés sur la rumeur qui a été mise en circulation et qui annonce que lord George Hamilton succèdera à lord Stanley, comme gouverneur-général du Canada. Lord Hamilton est un des membres les plus influents du gouvernement Salisbury, et l'un des hommes que l'on verrait disparaître en Angleterre avec plus de regret de la scène politine.

Le rév. C. L. Farrell, de Morrisburg, a été nommé professeur de littérature anglaise au collège royal militaire de Kingston.

Les naissances à Hull l'an dernier ont excédé les morts de 300.

Au délà de soixante applications ont été reçues pour remplir la position de major de brigade des troisième et quatrième districts militaires, position laissée vacante par la mort du lieutenant-colonel Lewis. Le gouvernement ne fera aucune nominasation et divisera ces deux districts sur les districts adjacents.

Le conseil des ministres s'est assemblé samedi l'après-midi.

M. L. F. Pinault et M. G. M. Déchêne, avocats de Québec, sont arrivés ici aujourd'hui. Ils donneront demain à Sir Adolphe Caron et à Sir Hector Langeuin, avis que leur élection réciproque à Rimouski et à Trois-Rivières sera contestée. L'avis comporte aussi une demande en déqualification contre les deux ministres.

Enfant trouvé

Sous le perron de la sacristie à Beauport

Le village de Beauport a été mis en émoi dimanche par la découverte sous le perron de la sacristie de l'église du corps d'un enfant nouveau-né.

Vers 8 heures et demie, des enfants qui s'amusaient près de la sacristie ont découvert sous le perron une boîte de deux pieds de longueur contenant le cadavre d'un enfant. Le petit cadavre avait été déposé probablement durant la nuit, car dès le jour la circulation est trop grande à cet endroit pour que l'on ait pu faire ce lugubre dépôt sans être vu.

Les autorités ont avertit M. le coroner Belleau qui a immédiatement envoyé chercher le petit cadavre pour le faire déposer à la Morgue aux fins d'une enquête.

Nouvelles cloches

A une assemblée des marguillers de la Haute-Ville hier il a été résolu que M. Philippe Vallière et M. le curé de Québec soient autorisés à acheter de nouvelles cloches. La majorité des marguillers présents ont exprimé le désir d'avoir un carillon plus puissant que l'ancien.

NOUVELLES D'ONTARIO

Exradition.—Petite vérole.—Elections contestées, etc.

Toronto, 18.—L'élection de M. Roome déduté de Middlesex-Ouest, celle de M. Marshall député de Middlesex est et celle du colonel Tisdale député de Norfolk sud, sont contestées. Tous trois sont conservateurs. Les pétitions ont été entrées en cour.

Le conseil du travail s'est réuni vendredi soir en cette ville. On a rapporté qu'un certain nombre d'agents américains sont arrivés à Toronto dans le but d'engager des ouvrier pour aller travailler à Chicago.

Le conseil a passé une résolution invitant les ouvriers à ne pas faire d'arrangements avec ces gens là, sans avoir pris à l'avance des informations sur leur compte. Il a été aussi résolu de demander au consul américain d'intervenir.

Il règne une grande excitation au sujet de ce qui a été dit au conseil du travail, samedi soir, concernant certains agents de Chicago, qui sont venus ici pour engager des ouvriers. Un avis a été publié dans un journal, samedi matin, demandant 200 hommes pour aller travailler à Chicago. Les embaucheurs disaient être à l'hôtel St James. Les ouvriers, en grand nombre, se sont rendus à l'endroit indiqué, mais il n'y avait pas plus d'Américains que sur la main. Le consul des Etats-Unis ici fait des recherches infructueuses pour découvrir les auteur de ce truc.

Acton, 18.—John Kennedy un fermier rentier âgé de 76 ans a été tué aujourd'hui par un convoi du Grand Tronc pendant qu'il marchait sur la voie.

Hamilton, 18.—Une vieille fille du nom de Fanny Robb qui demeurait près du village de Lancaster avec son frère et sa sœur s'est pendue dans sa chambre aujourd'hui.

Sarnia, 18.—Albert Hugh a été amené hier du Michigan pour répondre à l'accusation d'être entré avec effraction dans la maison de M. John Dalziel de cette ville L'extradition a été obtenue sans difficulté des autorités américaines.

Windsor, 18.—Mercredi dernier, un individu du nom de Shelson, qui était en quarantaine à Polyterwood sous soupçon d'être atteint de la petite vérole, s'est enfui à Sarnia. Un télégramme des officiers de santé de cette dernière ville annonce qu'il a été arrêté et qu'il porte sur la figure les marques de la maladie. On craint beaucoup que Shelson ne soit la cause d'une épidémie.

Windsor, 18.—Un jeune homme du nom de de King, natif de Hamilton a été renvoyé vendredi dernier à la prison de Sandwich sur l'accusation d'ivresse. Il est mort samedi de pneumonie dont il souffrait depuis assez longtemps. Quand il a été arrêté, il n'était pas en état d'ivresse, mais dans un état de grande faiblesse causée par la maladie.

Belleville, 18.—M. R. A. Barber, qui a plaidé coupable à l'accusation d'avoir voté deux fois dans la même division électorale aux dernières élections a été condamné à payer tous les frais et à recevoir une sentence additionnelle en même temps que M. Porter qui est accusé de la même offense contre qui jugement sera rendu mardi.

Strathray, 19.—Le feu a complètement détruit samedi soir le grand hôtel Albion de cette ville. Avant qu'on ait pu s'apercevoir de l'incendie, la bâtisse était réduite en cendre. Les personnes qui se trouvaient à l'intérieur alors ont été obligés de se sauver par les fenêtres en robes de nuit. Les pertes sont considérables, et il n'y a que peu d'assurances.

REMEDE DU DR. SEY

Le *GRAND REMEDE FRANCAIS* contre *la Dyspepsie, les Affections Bilieuses, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.*

Le *REMEDE DU Dr. SEY* est un composé es aromatiques les plus purs, qui stimule les onctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire t vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit irectement sur les intestins, de sorte qu'à etites doses il prévient et guérit la constipation t à doses plus élevées, il agit comme un des urgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le *REMEDE DU Dr. SEY* peut être pris à n'importe quelles doses ns déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les Pharmaciens, $1.00 la bout

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE.
538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal

L'ELECTRO-NERVINE

Guérit permanemment toutes les maladies du système nerveux, soit aigues, soit chroniques des deux sexes. Il rétablit Rétablit la Force amoindrie ou perdue ; il arrête toutes sortes de douleurs ; il renforce le faible. Paquet complet $1 ; six pour $5, (avec livre) envoyé soigneusement enveloppé sur réception du prix. Adresse : DR. G. F. ADDAM, No. 3701, Cottage Grove Ave., Chicago.

VIN DE VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
Le Tonique
le plus énergique que doivent employer les Convalescents les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

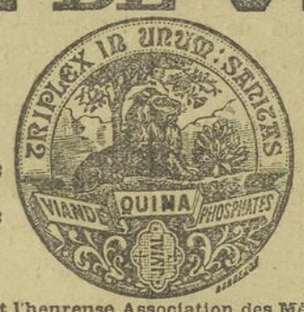

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX
Composé
des Substances absolument indispensables à la formation et au Développement de la Chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN DE VIAL est l'heureuse Association des Médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Etiolement, les longues Convalescences, etc. En un mot, tous ces états de Langueur, d'Amaigrissement, d'Epuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés. — *Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14, LYON.*
Dépôts à *Québec :* Dr ED. MORIN & Cie et dans toutes les Pharmacies et Drogueries.

A MM. les Marchands de la Campagne

AVENTAGES EXCEPTIONNELS

Nous offrons en vente un grand JOB consistant en 150 doz. de Chapeaux de feutre, durs et moux, pour hommes. Nous les vendons en lots d'une demi-douzaine ou plus.

Les prix sont tellement bas que vous pourrez les vendre à grand marché tout en vous réservant un Bon Bénéfice.
Venez les voir.

L. A. BERGEVIN & ROY,

35 a 45, rue Notre-Dame, Basse-Ville
Ancienne maison Bergevin.

PROCEDE INDELICAT

L'*Etendard* s'est procuré, ou plutôt on a procuré à l'*Etendard* la liste d'abonnés de la *Justice*, et le journal montréalais est expédié gratuitement aux lecteurs de l'organe national de Québec.

Les annales du journalisme n'offrent aucun précédent d'une pareille indélicatesse, pour ne pas qualifier autrement cet acte.

A mesure que le jour se fera et que les responsabilités s'établiront, on constatera, tout esprit de parti mis de côté, combien M. Pelletier a eu tort, même à son propre point de vue, de vouloir continuer à diriger un journal dans lequel il ne représente qu'un minime intérêt. Car il est maintenant hors de tout doute qu'une grande partie des actions dont M. Pelletier est le détenteur ont été souscrites par d'autres, par l'hon. M. Garneau, par M. Belleau, etc.

Il nous semble que M Pelletier n'avait qu'une chose à faire, ou acquérir la majorité des actions de la *Justice*, ou s'il veut continuer à rester dans la presse, fonder un autre journal.

QUESTION SERIEUSE

M. Kinipple est l'ingénieur qui a préparé les plans des travaux du havre de Québec, conjointement avec M. Morris, son associé, qui est mort maintenant. En vertu de ces plans le draguage à 15 pieds de profondeur a été exécuté pendant des années pour 27 cts la verge cube. MM. Kinipple et Morris ont été congédiés parce qu'ils gênaient les opérations de certains brigands de haute futaie.

M. Bennett a été l'ingénieur résidant qui a surveillé les travaux du bassin de radoub d'Esquimalt, C. B. La session de la chambre des Communes, dont nous ne sommes séparés que par quelques jours, ne se clora pas sans que l'on sache pourquoi M. Bennett est un témoin essentiel à la connaissance de la vérité.

Nous respectons la décision de l'hon juge Bossé, qui a déclaré que la demande faite par M. Tarte d'une commission rogatoire est venue trop tard pour ce terme-ci. Ce prononcé ne change rien à la nature des faits, et il doit rester des moyens pour que tous les témoins en état de donner des éclaircissements sur les accusations portées par le *Canadien* soient entendus.

Ce serait un terrible état de choses que celui qui permettrait de taire la vérité par l'absence en pays étranger des témoins qui ont vu de leurs yeux et touché pour ainsi dire de leurs mains.

S'il était trop tard pour ce terme, il ne sera pas trop tard pour la Chambre des Communes.

Certes, nous ne voulons et nous n'avons jamais voulu être injuste envers qui que ce soit. Ayant devant nous des documents, des faits, des témoins, qui, à nos yeux, constituaient et constituent encore une preuve écrasante, nous avons parlé. Le jour où l'on nous démontrerait que ces documents, ces faits, ces témoins sont sans valeur, ce jour là, disons-nous, nous nous réjouirions sincèrement. Car c'est loin d'être un plaisir pour nous que d'être obligé de maintenir contre de nos citoyens des accusations graves sur lesquelles les regards du pays sont fixés en ce moment.

L'honneur public exige qu'une enquête complète ait lieu, et nous applaudissons aux déclarations faites par Sir John Thompson, ministre de la justice, à Halifax, que le gouvernement lui-même a résolu de demander cette enquête.

Le parlement est la plus haute cour du pays. Les procédés s'y font avec moins de contrainte, de technicalités et d'objections subtiles que devant une cour de justice généralement ; on va droit au but.

Supposons que M. Tarte eut fait venir au dernier terme ou même à ce terme-ci des témoins, d'Angleterre, des Etats-Unis, de la Colombie Britannique, etc., et qu'ils n'eussent pas été entendus pour une raison ou une autre indépendante de sa volonté et de son pouvoir, cela eut-il été raisonnable ? En d'autres termes, un journaliste qui, dans l'intérêt public, dénonce ce qu'il croit être des actes criminels, doit-il être exposé à dépenser des milliers et des milliers de piastres pour faire venir des témoins de pays étrangers ou de parties éloignées de son propre pays, avant d'avoir au moins la certitude qu'à une date fixe le tribunal procédera ?

Les éloquentes observations de M. Laurier à ce propos auront l'approbation de tous les citoyens soucieux des droits de la justice.

HYGIENE

Rougeole—Coqueluche—Scarlatine

Le Conseil d'hygiène de la Seine a adopté un certain nombre d'instructions préventives contre les maladies contagieuses.

La notice qui concerne la rougeole est précédée de ces lignes :

La rougeole est une maladie extrêmement contagieuse.

Elle l'est surtout dans les quelques jours qui précèdent l'éruption, alors que l'enfant a les yeux rouges et larmoyants, qu'il tousse et est enchifrené.

C'est une erreur de croire que la rougeole est salutaire et toujours bénigne.

Parmi les mesures d'isolement qui sont recommandées, nous relevons les suivantes :

Les enfants qui ont eu la rougeole ne doivent pas retourner à l'école pendant au moins dix-huit jours à partir du début de l'éruption ; en outre, il est nécessaire de leur faire prendre auparavant un bain savonneux. Ce bain ne sera donné qu'après la disparition du catarrhe bronchique.

Le malade sera tenu dans un état constant de propreté.

Le Conseil d'hygiène engage vivement les familles à désinfecter où à faire désinfecter, non seulement les vêtements du malade, mais aussi la chambre dans laquelle il a été soigné.

Voici la notice qui concerne la coqueluche :

La coqueluche est très contagieuse.

C'est une maladie souvent grave, à raison surtout des complications qu'elle détermine, et elle est particulièrement meurtrière pour les enfants de moins de deux ans ou affaiblis

Il faut isoler les enfants atteints de coqueluche et éloigner d'eux ceux qui n'ont pas encore eu cette maladie.

Au sujet de la scarlatine, on lit dans la notice :

La scarlatine est une maladie contagieuse.

Elle exige toujours de grands soins

Elle est surtout redoutable par les complications qui peuvent survenir, même après la disparition de l'éruption.

Tous les cas de fièvre scarlatine devront être déclarés au commissariat de police du quartier, pour la ville de Paris, ou à la mairie, dans les communes du ressort de la préfecture.

L'instruction ajoute :

Si le malade ne peut recevoir à domicile les soins nécessaires, s'il ne peut être isolé, et surtout si plusieurs personnes habitent la même chambre, il doit être transporté dans un établissement spécial.

Les chances de guérison sont alors plus grandes et la transmission n'est pas à redouter.

Le transport devra toujours être fait dans une des voitures spéciales mises " gratuitement " à la disposition du public par l'administration

Si le malade peut être soigné dans son domicile, il devra être placé dans une chambre séparée, où les personnes chargées de lui donner des soins devront seules pénétrer. Le lit sera placé au milieu de la chambre ; les tapis, les tentures et les grands rideaux seront enlevés. L'instruction prescrit, en outre :

Le malade sera tenu dans un état constant de propreté.

Son isolement devra durer au moins quarante jours à partir du moment où l'éruption a été constatée.

Les personnes appelées à donner des soins au malade seront choisies autant que possible, parmi celles qui ont déjà eu la scarlatine. Elles devront se laver les mains fréquemment et surtout avant les repas.

Elles ne mangeront jamais dans la chambre du malade.

Pour la désinfection des locaux et celle des objets ayant été en contact avec le malade, l'instruction renferme des prescriptions analogues aux prescriptions relatives à la fièvre typhoïde, à la variole et à la diphtérie.

UNE MALHEUREUSE CAMPAGNE

Y aurait-il moyen de savoir pourquoi un journal franco-américain, le *National* de Lowell, a entrepris depuis quelque temps de pousser au noir toutes les peintures qu'il trace du Canada ?

C'est si bien un parti pris de la part de ce confrère que de tous les journaux publiés là-bas par nos nationaux il est le seul qui donne dans cette note injuste pour nous, il est le seul qui semble prendre plaisir à rapetisser notre pays en le faisant passer pour un nid de mendiants et en imprimant que nous laissons " mourir de faim les trois-quarts de la population "

A quel but tend donc le *National* avec ce dénigrement systématique ? Est-ce sa manière à lui de faire de la propagande au profit des Etats-Unis ? Croit-il réellement accomplir une œuvre patriotique en cherchant à attirer de l'autre côté nos compatriotes par de fausses représentations ?

Car enfin ce sont de fausses représentations, ce sont des fausses couleurs que celles sous lesquelles il peint la situation du Canada.

Nous prenons pour exemple le portrait qu'il donne, dans l'un de ces derniers exemplaires, de l'habitant canadien. Rien de moins ressemblant et rien de plus outrageant que cette ébauche.

Citons :

Mais chaque médaille a son revers, surtout celle de l'habitant canadien.

Les pommes de terre et le lard salé qui composent sa maigre pitance ne sont pas des mets très poétiques, et l'air embaumé des grands bois ne lui remplit pas plus l'estomac que les fruits de la terre, cette bonne mère nourricière, n'arrondissent sa bourse Car généralement, sous le régime actuel, quand il a vendu sa récolte et acheté les vêtements, les ustensiles et les provisions nécessaires à sa nombreuse famille, il n'est pas plus riche qu'au commencement du printemps.

Et l'on aura beau répéter à satiété : " *O fortunatos nimium* " jamais l'homme des champs ne croira manger du beurre quand le soleil dorera sa tartine.

On ne s'engraisse plus d'illusions comme au temps de Virgile, à la fin du XIIIe siècle ; l'agriculteur est un homme comme les autres et il prétend avoir sa part des douceurs de la civilisation.

S'il abandonne la vie champêtre pour immigrer dans les villes, c'est parce qu'il se sent condamner à croupir éternellement dans la misère, c'est parce qu'il craint de mourir de faim à la campagne.

Cette peinture est, on ne peut mieux chargée. On croirait vraiment, après l'avoir examinée, que le pays est aux abois, que nos campagnes sont ruinées, et que l'habitant canadien qui ne crève pas de faim, forme l'exception.

Or, c'est justement le contraire qui est vrai. Il y a sans doute çà et là des misères—il y en a sur tous les points du globe et autant aux Etats-Unis que partout ailleurs—mais d'une manière générale l'habitant canadien est heureux et prospère. La culture de son champ lui donne en plein ce qu'il faut pour sustenter sa famille, et celui qui n'a pas contracté des habitudes de luxe peut se faire à la longue un petit pécule.

Le *National* va rétorquer ici : mais il y a des centaines de vos cultivateurs qui n'en émigrent pas moins chaque mois aux Etats-Unis. Nous répondrons à cela comme l'a fait Mgr Racine, de Sherbrooke : la plupart des cultivateurs qui abandonnent leurs champs pour aller s'enfouir dans les usines américaines obéissent moins à un besoin pressant qu'à l'esprit d'aventure, qu'à l'idée de gagner facilement un salaire en travaillant moins.

Nous irons au-delà : bon nombre de ceux qui émigrent, s'ils avaient moins en horreur le travail de la ferme, trouveraient facilement ici dans l'exploitation agricole, au titre même d'engagé de ferme, un salaire qui serait presque l'équivalent de celui que leur paient les patrons des usines américaines. Mais malheureusement, les fils de cultivateurs n'ont pas tout au même degré l'amour de la culture, et au travail des champs l'on préfère trop souvent la vie dans les fabriques qui exige un travail moins soutenu, moins ardu, quoiqu'il soit plus ruineux pour la santé.

Au reste—comme nous le faisions remarquer hier—ceux qui, pour le plaisir de décrier le pays ou servir des fins mesquines de parti, chantent constamment que notre population fuit le sol de ses pères, devraient avoir en même temps la décence de signaler le fait que s'il y a beaucoup de canadiens qui partent, il en est aussi beaucoup qui reviennent.

Chaque semaine en effet, les convois nous ramènent des centaines de compatriotes qui n'ont pas trouvé à se caser convenablement là-bas et qui ont mangé pendant quelques mois le pain amer de l'exil.

Les journaux montréalais signalaient encore la semaine dernière le retour de près de mille de ces compatriotes qui tous s'estimaient heureux de rentrer dans leurs foyers, après la dure expérience qu'ils avaient fait.

Et ce rapatriement—nous n'en doutons pas—ne peut que continuer à prendre de l'extension, car il y a aujourd'hui encombrement dans la plupart des fabriques américaines, et les salaires des ouvriers ont une tendance à la baisse.

Voici, pour finir, une peinture fidèle de la condition des canadiens aux Etats-Unis, par un correspondant d'un journal de Montréal. Nos cultivateurs pourront en faire leur profit.

Adams, Mass., 6 avril 1891.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez m'accorder un peu d'espace dans votre journal pour avertir mes amis du Canada de ce qui se passe ici. Je vois encore un grand nombre de familles canadiennes s'imaginer qu'on n'a qu'à venir aux Etats-Unis pour faire fortune.

Je dois leur dire qu'elles se trompent et qu'il y a moins de fortune à faire ici qu'au Canada. Sur cent familles de Canadiens-français qui sont ici, il y en a quatre-vingt-dix qui seraient trop heureuses de s'en retourner au Canada, si elles le pouvaient mais elles sont trop pauvres pour s'en retourner. Cependant on voit encore tous les jours des familles canadiennes qui arrivent ici et qui sont plongées dans la plus pitoyable indigence. Il y a ici beaucoup plus de monde que d'ouvrage et les salaires sont si réduits qu'on ne peut plus vivre.

J'ai vu moi-même, dans une manufacture de papier, des hommes travailler pour 50 centins par jour. Que nos amis du Canada comprennent qu'il s'il y avait à faire fortune comme plusieurs d'entre eux le pensent, ces gens-là seraient bien aise d'en profiter Restez, mes amis, restez au Canada, restez sur la terre que nos pères ont arrosé de leurs sueurs, où j'espère moi-même retourner bientôt.

JARVIS WILLIAMS.

MORT DE M. DUBAIL

On annonce la mort de M. Dubail, ancien maire du Xe arrondissement de Paris. M. Dubail était le père de l'ancien consul général de France à Québec.

LES FEMMES HINDOUES

Le télégraphe nous a apporté la nouvelle du désastre de Manipour. Cinq cents hommes de troupes anglo-indiennes auraient été massacrés par des indigènes révoltés contre l'autorité britannique dans l'état semi-indépendant de Manipour, situé au nord de l'Indo-Chine, aux confins de la province d'Assam, de la Chine et de la Birmanie.

Le fait est grave en lui-même sans doute, mais il est encore plus grave par les conséquences qu'il est susceptible d'entraîner et par les symptômes inquiétants qu'il permet au gouvernement anglais de découvrir.

Celui-ci craint en effet de se trouver en présence d'un commencement de révolte, de soulèvement d'un ordre politico-religieux provoqué par les prédications de prêtres musulmans, Hindous et Bouddhistes, qui pourrait devenir aussi menaçant pour l'Empire des Indes que le fameux soulèvement des Cipayes en 1857.

Depuis quelque temps déjà les autorités anglaises signalent au cabinet de Londres les symptômes manifestes d'une agitation encore sourde, mais bien caractérisée pourtant qui se produit sur plusieurs points du territoire indien. Cette agitation est causée par les effets d'une importante réforme sociale que le gouvernement anglais a voulu introduire dans les mœurs des Hindous.

Il s'agit des mesures légales que, dans un sentiment d'humanité tout à fait louable, les Anglais ont voulu prendre pour interdire les mariages contractés jusqu'ici par les Hindous avec des jeunes filles à peine nubiles, et pour améliorer les conditions lamentables des veuves indiennes, qui sont considérées là-bas, par une monstrueuse aberration de l'esprit, comme des êtres maudits et pestiférés.

En ce moment les jeunes filles indiennes sont données en mariage par leur famille à un âge où il leur est impossible d'apporter un consentement libre. Les coutumes et les préjugés de la population hindoue exigent cette quasi-servitude de la femme qui révolte nos consciences. Enchaînées malgré elles au sort d'un homme qu'elles n'ont point choisi pour époux, elles sont destinées à souffrir encore après sa mort puisque l'état de veuvage leur infilge le sort le plus affreux.

Ces odieuses coutumes matrimoniales sont fondées sur une interprétation plus ou moins authentique des anciens livres religieux, et le fanatisme absurde des Indiens a vu dans les réformes que les Anglais voulaient introduire dans la conduite sociale de la femme une profanation, un sacrilège qui peut leur inspirer fort bien des idées de révolte.

Il faut espérer que la civilisation viendra à bout du fanatisme et de l'ignorance qui condamnent des millions de jeunes femmes à vivre aux Indes dans les conditions les plus tristes et les plus dignes de pitié. Les Anglais ont entrepris là-bas une croisade humanitaire, et tous les honnêtes gens doivent former des vœux sincères pour qu'elle aboutisse.

LE GRAND-TRONC

La presse fait divers commentaires sur l'assemblée très orageuse des actionnaires du Grand-Tronc, qui vient d'avoir lieu à Londres.

Les faits les plus saillants des débats de cette réunion sont que la proposition demandant la réélection de l'ancien bureau de direction a été rejetée par un vote de 60 contre 10 et qu'on a dû ajourner la séance à une quinzaine.

L'*Empire* dit que ces faits démontrent que les actionnaires ont lu et étudié les accusations portées par Sir Charles Tupper contre l'administration du Grand-Tronc ; qu'ils n'endosseront pas une politique contraire aux intérêts du Canada ou qui porte à la séparation du Canada de la mère-patrie ; que si le haut commissaire peut prouver ces avancés les jours de Sir Henry Tyler comme gérant et de son système d'administration du Grand-Tronc sont comptés.

Le *Herald* d'Halifax est d'opinion que les explications de Sir Henry Tyler n'ont pas donné satisfaction aux actionnaires, qui ont fait connaître leur manque de confiance dans le bureau de direction par un vote de 60 contre 10. Le confrère espère que le nouveau bureau ne mettra pas les intérêts du Canada en péril par ses efforts pour soulever un mouvement annexionniste en ce pays.

Souverains et serviteurs de souverains

L'empereur de Russie a tenu à entourer d'un hommage exceptionnel les obsèques de sa nourrice, qui vient de mourir. Une fois de plus, l'autocrate de toutes les Russies s'est montré démocrate dans le bon sens du mot. Il a traité à l'égal des plus grandes dames de son empire la femme du peuple qui l'aurait nourri de son lait.

Ces témoignages de gratitude rendus par les souverains à ceux qui les ont bien servis ont de nombreux précédents dans l'histoire. De tout temps, les princes, même les moins débonnaires de tempérament, ont traité avec douceur la domesticité de leur palais et ont su se faire aimer d'elle.

Et l'on doit ajouter, à l'honneur de l'humanité, qu'ils n'ont que très rarement obligé des ingrats. Les exemples abondent, dans les annales des Cours européennes, des serviteurs, dans le sens le plus humble du mot, qui aux heures critiques ont fait preuve de plus de noblesse de sentiment à l'égard de leurs maîtres que certains chambellans ou écuyers.

Pour s'en tenir uniquement à la France, quoi de plus touchant que la fidélité de Cléry, le valet de chambre de Louis XVI ?

C'est lui dont la tendresse inquiète veille autour de son maître dans les journées d'octobre à Versailles ; c'est lui qui, plus tard, au moment de l'incarcération du Roi-martyr au Temple, sollicite de la Convention le périlleux honneur d'être incarcéré avec lui, et de continuer à lui donner des soins. Après le 21 janvier, Cléry reste à Paris. Sa douleur ne se calme pas. Elle s'exprime, au contraire, si haut, que le comité du Salut public le fait arrêter comme suspect ; il ne fut délivré que par le 9 Thermidor.

Jamais Cléry, plus tard, ne se laissa distraire de son affliction. Réfugié à l'étranger—il mourut à Vienne en 1808—il n'eut de cesse qu'il n'eût consigné par écrit les souvenirs de la captivité de son maître notant une à une les étapes du calvaire dont il avait été le témoin.

Ce livre est un des plus beaux hommages qui ait été rendu à Louis XVI, et le philosophe chagrin qui a dit : " Il n'y a de grand homme pour son valet de chambre ", ne saurait ajouter que, pour Cléry, il n'y a pas eu au moins un bon Roi.

***

De même pour Marchand, Napoléon Ier a été le maître le plus aimé qui fut, et il est certain que le Napoléon intime, si maltraité par Mme de Rémusat et M. Taine, apparaît sous des couleurs moins dures, quand on songe à l'idolâtrie que lui a vouée tout son entourage et Marchand en particulier, son célèbre valet de chambre.

Ce modèle des serviteurs n'a pas plus que Cléry, abandonné son maître dans la mauvaise fortune. Il se rendit à l'île d'Elbe et, plus tard, à Sainte-Hélène, où il devint même son secrétaire ; car c'est sous la dictée de Napoléon qu'il a écrit le *Précis des guerres de Jules César* publié en 1836.

Ce dévouement a été dignement reconnu par celui qui en était l'objet. Napoléon, qui, aux heures prospères, avait fait Marchand comte, lui confia à Sainte-Hélène son testament et le chargea, en outre, de remettre divers objets au roi de Rome à la majorité de ce dernier. Cette dernière mission, Marchand ne put pas l'accomplir, le gouvernement autrichien s'y étant opposé, et il ne put s'en acquitter qu'en remettant au duc de Padoue les objets destinés au fils de son Empereur.

Simple, modeste, en même temps que doué d'une intelligence au-dessus de son origine, le comte Marchand, qui avait épousé, selon le vœu de Napoléon, la fille du général Bruyer, retourna à Sainte-Hélène en 1840. Le prince de Joinville avait tenu à l'avoir pour compagnon lors du voyage qui avait pour objet de ramener les cendres de l'Empereur à Paris.

A la suite de ce voyage, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Marchand vécut assez longtemps pour voir le second Empire, et l'arrivée au trône de Napoléon III ne donna pas seulement satisfaction à son cœur de bonapartiste, elle se traduisit pour lui par un revenant-bon très appréciable.

Napoléon III, exécutant les volontés testamentaires de son oncle, longtemps laissées à l'état platonique, délivra à Marchand qu'il lui revenait une somme de six cent mille francs, une partie du mobilier et le tiers de la bibliothèque de Longwood. L'ancien serviteur de Napoléon est mort officier de la Légion d'honneur. Il était entré à l'âge de vingt ans au service du grand Empereur.

***

Comme tous les Bourbons, comme Napoléon Ier, son oncle, Napoléon III a inspiré de nombreux dévouements subalternes aux Tuileries. Lui aussi a été, de même que le czar Alexandre III, très attaché à sa nourrice : Mme Cornu fut un véritable personnage à la Cour du second Empire. Très intelligente, ayant conservé son franc parler, elle égayait de ses saillies les plus rébarbatifs.

Très bonne, en outre, elle s'entremettait pour toutes les infortunes méritantes. Très libérale et même un peu républicaine d'instinct, elle a contribué à faire adoucir le sort de plus d'un démocrate poursuivi par les rigueurs impériales.

Le premier valet de chambre de Napoléon III a été longtemps Félix, un maître homme, Félix avait ses entrées libres chez le souverain, et il passait pour connaître à fond non seulement le personnel, mais encore les dessous de la politique.

Bien des hauts personnages ont eu recours à ses bons offices pour obtenir audience ; mais Félix, qui était très religieux à la fois et très ami des militaires, faisait toujours faire le pied de grue aux civils dès qu'il voyait dans l'antichambre un prêtre ou un officier.

Mais, parmi toutes ces figures de serviteurs, fidèles jusqu'à l'immolation, il en est une qui laissera un souvenir ineffaçable dans l'esprit de tous ceux qui ont assisté aux obsèques du Prince impérial.

Lorsque le domestique du Prince, Ulmann, qui l'avait accompagné jusqu'au Zululand, entra dans la petite chapelle provisoire de Woolwich où avait été déposé le corps de son maître après le débarquement, tout le monde eut l'impression d'une vision vraiment tragique. Soutenu de chaque côté, se traînant à peine, effroyablement pâle, les yeux nageant dans le vide, cet homme apparaissait comme le spectre même de l'affection.

On s'est demandé plus tard comment sa raison a pu résister à l'épouvantable épreuve par laquelle sa tendresse pour le Prince avait passé.

Une simple réflexion, en terminant, à l'adresse des gens qui parlent de la hauteur et de la morgue des grands. Pourrait-on citer beaucoup de républicains parvenus sachant se faire autant aimer de leurs livrées que les Rois et les Empereurs dont nous venons de citer les noms ?

TOUT-PARIS.

TERRIBLE EXPLOSION

Une maison détruite

Deux jeunes filles tuées.—Un homme et une femme grièvement blessés

Lacanter, Was., 17.—Un terrible accident vient d'avoir lieu en cette ville. Un fermier du nom de Holcomb, ayant commis l'imprudence de mettre de la poudre de mine dans un fourneau pour la faire sécher, il en est résulté une explosion formidable. La maison a été détruite de fond en comble. Les deux filles du fermier, âgées respectivement de quatorze et de seize ans, ont été tuées sur le coup, et Holcomb et sa femme ont été mortellement blessés.

Crise ministérielle en Portugal

Lisbonne, 17.—A la suite d'une réunion du cabinet tenue hier et à laquelle le ministre de l'intérieur et celui des travaux publics ont offert leur démission, le cabinet tout entier a donné aujourd'hui sa démission. Les ministres ont remis leurs pouvoirs entre les mains du roi Carlos ; celui a annoncé qu'il répondrait demain à la communication du cabinet.

L'Italie et les Etats-Unis

Les principaux points de la lettre de M. Blaine

Washington, 17—La réponse du secrétaire Blaine au marquis de Rudini, le premier ministre italien, vient d'être publié. C'est un document très long qui, en résumé comporte ce qui suit :

Le gouvernement du roi d'Italie, dit M. Blaine, n'a rien demandé de plus que la prompte ouverture de poursuites judiciaires selon les voies régulières. Il eût été absurde de demander le châtiment des coupables sans la garantie d'un jugement régulier. Le gouvernement italien réitère maintenant la même demande. Jusqu'à ce que le gouvernement fédéral ait explicitement déclaré que les poursuites en question seront promptement commencées, l'incident diplomatique ne peut être considéré comme clo. Je n'ai pas reconnu qu'une indemnité est due aux familles des victimes en vertu du traité en vigueur entre les deux pays, mais j'ai écrit que : "Les Etats-Unis, loin de refuser, ont distinctement reconnu le principe d'une indemnité à ceux des sujets italiens qui auront pu être lésés par une violation des droits qui leur sont assurés en vertu du traité avec les Etats-Unis." Mais cette assurance laisse en suspens l'importante question de savoir si le traité a été violé.

M. Blaine cite ensuite, à titre de précédent, un incident de 1851 relatif à la démolition, pendant une émeute, des bureaux du consulat d'Espagne à la Nouvelle-Orléans, et de plusieurs cafés et débits de tabac tenus par des sujets espagnols, et fait ressortir ensuite les différences qui existent entre les deux cas M. Blaine ajoute en substance :

" Aussitôt que possible après le déplorable événement du mois de mars dernier, à la Nouvelle-Orléans, le président a fait ouvrir une enquête par l'attorney-général pour voir si les cours fédérales étaient compétentes pour poursuivre les personnes accusées d'avoir tué les sujets italiens. Il n'a pas encore reçu le rapport officiel. Si les poursuites peuvent avoir lieu en vertu des lois des Etats-Unis, elles seront intentées selon la procédure criminelle habituelle. Mais, si comme cela paraît probable, les tribunaux de la Louisiane sont seuls compétents, le président ne peut qu'inviter les fonctionnaires de cet Etat à faire mettre promptement les coupables en jugement. Le grand jury de l'Etat de la Louisiane procède actuellement à une enquête, et, bien qu'il soit possible qu'il ne prononce pas de mise en accusation, les Etats-Unis ne peuvent rien prévoir à cet égard.

" Les Etats-Unis par leur traité avec l'Italie ne se sont pas constitués les assureurs de la vie et des propriétés des sujets italiens résidant sur notre territoire... L'étranger doit se contenter en pareil cas des mêmes garanties qui sont données par la loi aux citoyens du pays. Cela résulte clairement de divers articles du traité. Lorsqu'un étranger est lésé, non par le fait du gouvernement ou de ses fonctionnaires, mais par un particulier ou plusieurs personnes, il ne saurait demander d'indemnité, à moins qu'il ne soit prouvé que les fonctionnaires publics chargés de veiller au maintien de l'ordre, ont été de connivence dans l'acte illégal, ou qu'ayant été informés à temps du danger, ils ont été coupables de négligence grave en ne prenant pas les précautions nécessaires.

" Si, en conséquence, il est établi que parmi les hommes tués à la Nouvelle-Orléans il y avait quelques sujets italiens résidant ou domiciliés dans cette ville, conformément à notre traité avec l'Italie, et non pas en contravention avec nos lois sur l'immigration ; s'ils étaient respectueux des lois des Etats-Unis et de celles de l'Etat de la Louisiane ; si les fonctionnaires publics chargés de protéger les personnes et les propriétés de cette ville ont été de connivence dans les actes de la foule, ou si, prévenus en temps du danger, ceux-ci ont manqué de prendre des mesures pour maintenir la paix publique et de poursuivre ensuite les coupables, le président, en pareilles circonstances, pourra admettre qu'il y a lieu de soumettre le cas au congrès, afin de secourir les familles des sujets italiens qui ont perdu la vie par des actes de violence illégale. "

La défense des côtes américaines

Constructions de nouvelles batteries

New-York, 17.—Le projet de loi relatif à la défense de la côte a été voté par la législature de l'Etat de New-York avec une rapidité vraiment remarquable.

Le projet en question avait pour but de donner le consentement de l'Etat à l'expropriation par le gouvernement fédéral de terrains à Sands Point et à Hewlett's Point à l'entrée du détroit du Long Island pour la construction de batteries de mortiers. M. Fish ayant présenté le projet de loi à la chambre des représentants, il a été voté aussitôt à l'unanimité par cette assemblée. Transmis immédiatement au sénat le projet, sur la proposition de M. Bassett, a été adopté de la même façon qu'à la chambre, de sorte que moins d'une demi-heure après sa présentation à la législature, il était entre les mains du gouverneur pour qu'il donnât sa sanction en y opposant sa signature.

Ces batteries lorsqu'elles seront construites, rendront avec celles qui existent déjà ou qui sont en cours de construction, l'accès de New-York très difficile de ce côté aux navires de guerre ennemis. Toute la presse de New-York s'accorde à féliciter la législature de l'empressement qu'elle a mis à voter la loi.

Temoignage d'estime

M. Alfred Fillion, cultivateur, chef des libéraux de St-Joachim, a été dimanche dernier soir, l'objet d'une démonstration des plus flatteuses de la part de ses amis politiques de St-Joachim et de Québec.

Ils se sont réunis chez lui au nombre d'une centaine et lui ont présenté une adresse et deux magnifiques portraits de lui-même et de madame Fillion. Ces portraits sont exécutés au crayon et richement encadrés. Mademoiselle Fillion, de Québec, a voulu se joindre aux autres amis de la famille en offrant à M. et Mme Fillion un admirable bouquet de fleurs en cire, véritable œuvre d'art qui lui fait le plus grand honneur.

M. et Mme Fillion ont fait les honneurs de leur maison avec une grâce et une urbanité parfaites et après une soirée des plus agréables l'on s'est séparé à une heure fort avancée.

Incendie

Vers 8 heures et demie mercredi soir, le feu a détruit, à Sainte-Foye, une grange appartenant à M. Robert Craig, cultivateur, et située au bout de la route entre l'église et le chemin Saint-Louis.

Cette grange contenait 10,000 bottes de foin et un grand nombre d'instruments aratoires. Tout a été consumé.

Pertes d'environ $2,000, partiellement couvertes par une assurance de $500 seulement à la Commerciale Union, sur la grange, et deux autres d'environ deux cents dollars en tout sur le foin et les instruments aratoires.

Grâce aux efforts réunis de quinze hommes, qui ont fait un travail héroïque, on a réussi à empêcher le feu de se communiquer à une étable contenant du fourrage et un grand nombre d'animaux appartenant à M. Craig.

Accident

Mercredi après-midi, M. P. A. Hardy, épicier bien connu, de la rue St-Jean, s'en allait en express sur la rue St-George lorsque sa voiture fut frappée par une autre voiture et le contre-coup lança M. Hardy sur le sol. Quoiqu'il n'ait aucune fracture, M. Hardy souffre de violentes douleurs aux jambes.

Vaisseau incendié

Halifax, 16.—La goëlette Ellie Long de Provincetown, Mass, capitaine James Murphy est partie de Terre-Neuve pour Gloucester avec 1,100 barils de harengs a été incendiée près d'une île à Ships Harbor mardi dernier. Il faisait un vent affreux et en moins de cinq minutes tout le vaisseau a été consumé. L'équipage a eu juste le temps de se sauver dans des petites embarcations. La goëlette Moonlight, capitaine Beaver, qui a passé près de Ship Harbor en route pour Halifax a pris l'équipage à son bord et l'a amené ici. La goëlette incendiée appartenait à M. J. Paine et Cie. L'équipage sera reconduit aux Etats-Unis, grâce au consul général Fryes.

Echouée

Haliiax, 16.—Une dépêche spéciale de North Sydney dit : " La goëlette américaine Blanche, partie de Gloucester dimanche dernier, est venue au moment où elle entrait dans le port, donner sur les rocs de Levingstones. Le remorqueur Gladiator l'a retirée de sa mauvaise position et l'a amenée dans le port. Elle est sérieusement avariée.

La compagnie du Richelieu

Les steamers suivants de la compagnie du Richelieu sont maintenant prêts à commencer leur service : le Berthier, auquel on a ajouté un étage durant l'hiver ; le Chambly, le Terrebonne et le Rivière-du-Loup. Tous ces bateaux partiront lundi pour leurs services réguliers. Le Mouche à Feu et le Forget ont essayé de traverser à Berthier hier. mais ils n'ont pu réussir, le port de Berthier étant encore bloqué par la glace. On espère que la navigation entre Québec et Montréal sera ouverte la semaine prochaine.

Collision

Londres, 16.—Le steamer Calland, capitaine DeVries, parti de New-York le 1er Avril pour Amsterdam est venu en collision à 9 heures hier soir dans le chenal anglais avec le steamer Glamorgan, parti de Anvers pour Sardia. Le Glamorgan a été considerablement avarié. L'accident a été causé par l'épais brouillard qui couvrait alors les eaux du canal. Le Calland a subi des dommages considérables, mais le Glamorgan a presque été coupé en deux. Il y avait à bord de ce dernier 32 passagers, tous étaient dans leur lit au moment de la collision.

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local ; et jusqu'à ce que la **Salsepareille d'Ayer** eût effectué son travail, comme Altératif et Épurateur de Sang, **ils** étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prît de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," "écrit Mme. M. M. Lewis, de A st., Lowell, Mass." "La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit: "Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulagea jusqu'à ce que je prisse de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complétement."

Quand Mme. Genevra Belanger, du No. 24 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsepareille d'Ayer, laquelle lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer l'

Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

IMMENSE
Importation
DE
Chapeaux de Feutre
—:o:—
Chapeaux de Soie

Casquettes en Drap

Achetes des meilleurs Manufactures de France d'Angleterre et des Etats Unis.

CHEZ
J. B. LALIBERT
Rue St-Joseph, St-Roch

Québec, 24 mars—e j 1ms.

Semoule Mouriès

L'emploi de la *Semoule Mouriès* est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices, et aux enfants pendant toute la période de la dentition et de la croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès ; et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement au concours des prix Montyon pour cette découverte qui exerce une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants.

L'usage de la *Semoule Mouriès* chez la femme pendant la grossesse et la lactation et chez l'enfant pendant la dentition et la croissance, est de nature à développer de vigoureuses constitutions.

Une instruction est jointe à chaque flacon.

Fabrn et gros : Maison L. Frere, 19, rue Jacob, Paris.

LE RECENSEMENT EN FRANCE

Les opérations du recensement sont commencées depuis le 2 avril en France.

La manière dont se fait ce travail a plusieurs points de ressemblance avec le recensement qui se fait au Canada.

Comme ici, les agents recenseurs se présentent, munis de carnets de prévision, dans chaque maison pour connaître le nombre de ménages et le nombre d'habitants.

Les agents recenseurs sont tous des employés auxiliaires agréés par les maires des arrondissements où ils doivent fonctionner.

Pour les recensements, cette année, les arrondissements sont divisés en un certain nombre d'îlots. Chaque agent a, en moyenne, cinquante ou soixante maisons à recenser, ce qui lui donnera une moyenne de 1,500,000 habitants.

Tous les agents recenseurs à Paris travaillent aux pièces à raison de trois centimes par bulletin individuel, cinq centimes par feuille de ménage et dix centimes par bordereau de maison.

L'avenir politique du Canada et des Canadiens-Français

(De la *Nouvelle Revue*)

Les élections fédérales qui viennent d'avoir lieu au Canada ont eu certain retentissement en Europe où les questions coloniales intéressent de plus en plus l'opinion publique.

Tandis que toutes les nations s'efforcent à l'envie de répandre leur influence par le monde, que va devenir l'immense empire colonial de l'Angleterre ? Doit-elle durer longtemps encore, ou sommes-nous à la veille de le voir se dissoudre ? ce sont certes là des questions de l'importance la plus haute.

Elles se posent aujourd'hui à propos de toutes les grandes colonies anglaises ; en Australie où le projet de fédération, actuellement en discussion, est une sorte d'acheminement vers l'indépendance, au Canada où déjà certains libéraux ont parlé d'annexion aux Etats-Uuis.

L'avenir du Canada ne peut pas nous laisser indifférents, nous, Français, qui avons fondé cette colonie et qui y comptons aujourd'hui près de deux millions de compatriotes Canadiens-Français.

Sans espérer—pas plus qu'ils ne l'espèrent eux-mêmes—de voir se renouer aucun lien politique entre eux et l'ancienne mère patrie, nous avons pourtant le devoir de nous intéresser à leur sort et à leurs progrès.

Qu'adviendrait-il d'eux dans les différentes hypothèses qu'on peut prévoir pour le Canada, en cas de séparation ou d'annexion aux Etats-Unis ? Leur situation en serait-elle améliorée ou rendue pire ? M. Ch. Gailly de Taurines vient d'étudier dans la "Nouvelle Revue," ce très intéressant problème.

Après avoir expliqué quelle est, au Canada, la division des partis politiques, quel est celui de ces partis qui souhaite l'annexion aux Etats-Unis et quel est celui qui en repousse l'idée, M. Gailly de Taurines s'est attaché à montrer quel pourrait être le résultat de cette annexion pour les différents groupes de Canadiens-Français : pour ceux de la province de Québec ; pour ceux des autres provinces de la confédération canadienne ; pour ceux, enfin, qui déjà en grand nombre sont établis aux Etats-Unis.

De ces analyses un fait se dégage, incontestable ; l'influence que le groupe Canadiens-Français exerce déjà en Amérique. Peut-être un jour notre race occupera-t-elle, dans le Nouveau Monde, une vaste place. Un avenir éclatant lui est ouvert, nous dirons tout à l'heure à quelle condition.

On peut considérer, écrit M. de Taurines, que les groupes, tels qu'ils existent aujourd'hui aux Etats-Unis, sont bien définitivement et seuls en présence les uns des autres. Les positions de combat sont prises entre les différentes races, la victoire appartiendra à la plus énergique, à la plus active, à la plus prolifique. Ce ne sera pas la race yankee, dont la décadence, aujourd'hui constatée par tous, était déjà indiquée il y a plus de trente ans, par un voyageur anglais Edworth Dixon. Pleines de sève au contraire, les races germanique et canadienne-française paraissent devoir s'implanter de plus en plus, et prendre une action prépondérante, l'une dans l'Ouest, l'autre dans la Nouvelle-Angleterre.

Mais ce partage par des races diverses du territoire américain doit-il fatalement amener une désagrégation politique des Etats-Unis ? Nullement. Il est certain que, de nos jours, aussi bien en Amérique qu'en Europe, le mouvement est bien plus à la concentration et à l'agglomération des Etats qu'à leur actionnement. La diffusion des moyens de transport en est cause, et cette tendance ne peut que s'accentuer de plus en plus.

Il est donc probable que l'Amérique restera groupée politiquement, quoique divisée ethnographiquement. La race la plus forte prendra la direction politique, et gouvernera les autres.

Espérons que les Canadiens auront une large part dans cette influence. Cet espoir fait sourire les sceptiques. Les Canadiens, disent-ils, sont 2 millions à peine contre plus de 30 millions d'Américains.

Toutefois n'a-t-on pas vu déjà les peuples les plus petits et les plus faibles en apparence absorber ceux qui semblaient les plus forts ! N'est-ce pas la Prusse qui a mangé l'Allemagne ? Qu'était, il y a deux siècles, l'Angleterre, cette grande puissance aujourd'hui ? Et ne vaut-il pas la peine de lutter pour que notre cachet national soit, lui aussi à son tour, imprimé le plus profondément possible à la future race américaine ?

Pour cela, il faut que les Canadiens prennent une large place sur le continent. Est-ce à dire qu'ils doivent s'annexer aux Etats Unis ? Non, bien au contraire, il faut, dit M. Gailly de Taurines, que les Canadiens gagnent de plus en plus dans la Nouvelle-Angleterre, et que la province de Québec, qui est comme le centre de leur nationalité et leur citadelle, conserve, le plus longtemps possible, une situation forte et inattaquable.

Elle la possède incontestablement comme province de la confédération canadienne. Elle la perdrait probablement en partie, comme Etat de l'Union américaine au cas où la tendance centralisatrice, qui s'est fait jour depuis vingt ans aux Etats Unis, continuerait à amener insensiblement l'amoindrissement de l'autonomie des Etats.

Pour un certain temps, conclut M. de Taurines, le maintien de la situation actuelle de Québec paraîtrait donc à désirer, jusqu'au jour, qui s'approche de plus en plus, où elle aura acquis une force incontestée qui lui permette d'agir seule, de faire respecter partout ses droits, et de prendre sous sa protection les Canadiens-Français du continent entier.

DIFFICULTES SERIEUSES

Sur le "Montréal & Sorel"

On empêche le train de partir

Environ 70 personnes se rendaient mardi matin à la gare du chemin de fer Montréal & Sorel, à Armstrong, vis-à-vis Sorel, pour y prendre le train pour Montréal. Mais on leur apprit que le train ne pouvait partir et pour cause.

Il y a quelque temps, la compagnie du Montréal & Sorel renvoyait de son service cinq de ses anciens employés, parmi lesquels se trouvaient un nommé Desmarais, mécanicien, et un nommé Cournoyer.

La nuit dernière, ils défoncèrent le hangar où l'on remise les locomotives et enlevèrent l'eau de la chaudière. Le matin, lorsque le mécanicien vint chercher sa locomotive, il s'aperçut qu'il n'y avait plus d'eau dans la chaudière. On envoya chercher deux tonnes d'eau, mais les cinq employés renvoyés se ruèrent sur ceux qui transportaient l'eau, renversèrent les tonneaux et menacèrent de massacrer quiconque donnerait de l'eau à la compagnie.

L'agent de la gare s'est rendu à Sorel pour demander la protection de la justice.

Les malles de Contrecœur, Verchères, Varennes, etc., ont été expédiées à Montréal, sur des chars à bras. Elles ont été expédiées de la même manière de Montréal hier soir.

Une dépêche reçue de Sorel, à notre bureau, hier soir, nous a informé que six des employés récalcitrants ont été arrêtés, sous la plainte de M. Bédard, agent du chemin de fer à Sorel. Les accusés ont été admis à caution et ont comparu, hier matin, devant M. le magistrat de district Dorion. M. A. Bruneau, avocat, a demandé de leur faire subir un procès par voie de procédure sommaire.

M. A. Germain, C. R., au nom de la compagnie, s'est opposé à cette motion. Le magistrat a décidé en sa faveur, et l'enquête préliminaire a de suite commencé.

Bédard, agent du chemin de fer Great Eastern, a été entendu le premier :

"Hier matin, de bonne heure, l'ingénieur en chef sur la voie, est allé le réveiller chez lui et l'avertir qu'une *gang* d'hommes lui avait donné ordre de laisser la locomotive. L'agent Bédard s'est alors rendu à l'endroit où se trouvait l'engin, et a constaté qu'il avait été séparé du convoi à destination de Montréel. L'eau avait été enlevée de la bouilloire. Bédard prit alors deux hommes avec lui et se mit en frais de remettre de l'eau dans la bouilloire. Plusieurs individus fort excités, sont arrivés et lui ont crié d'arrêter ; l'un d'eux, du nom de Desmarais, a même menacé Bédard de mort s'il persistait à vouloir faire marcher l'engin. Prévoyant une bagarre, l'agent a discontinué sa besogne et a de suite averti, par le téléphone, les autorités de Montréal de ce qui se passait."

De là l'arrestation des six principaux meneurs.

Plus récent

Montréal, 15

Par suite des difficultés survenues sur le chemin de fer Montréal et Sorel, un grand nombre de marchands de cette ville qui ont leur résidence à Sorel se trouvent bien embarrassés. Il a été impossible aujourd'hui pour aucun convoi de circuler. Les employés et un grand nombre d'autres personnes se joignant aux employés, ont empêché tout convoi de partir de Sorel. On a aussi pris les mesures nécessaires pour empêcher de travailler tout individu que la compagnie a voulu mettre à la place des anciens employés.

La police a été mandée pour venir en aide à la compagnie, et l'on craint beaucoup que sa présence ne soit cause de graves désordres. On dit en certains quartiers que le fonds de toutes ces difficultés est une histoire politique. D'autres prétendent que les employés se sont mis en grève uniquement dans le but d'avoir des gages plus élevés. Il est certain toutefois que les ouvriers réclament un certain montant de leur salaire qu'ils disent ne pas leur avoir été payé.

Les chefs de la grève actuelle sont les mêmes qui, l'an dernier, ont cherché vainement à soulever des difficultés. Comme ils viennent d'être pincés, ils auront à subir un procès très sévère.

M. Armstrong, surintendant du chemin, espère pouvoir réussir à faire circuler un convoi demain.

La tombe de Barnum

Une nouvelle contredite

New-York, 16.—Certains journaux de New-York ont publié une nouvelle à sensation d'après laquelle une tentative aurait été faite pour voler les restes de Barnum au cimetière de Mountain Grove, à Bridgeport (Connecticut).

Cette nouvelle est absolument inexacte, disent les dernières dépêches de Bridgeport. Toutes les précautions possibles ont été prises non seulement pour prévenir le vol du corps du célèbre montreur de curiosités, mais aussi pour empêcher les collectionneurs et chercheurs de souvenirs, de prendre une seule fleur. La tombe de Barnum est gardée nuit et jour par des policemen spéciaux, et, d'ailleurs il serait très difficile d'enlever le cercueil. Le caveau dans lequel il a été déposé, en effet, et que Barnum s'était fait construire lui-même de son vivant, est couvert d'une pierre si lourde qu'il n'est possible de la soulever qu'à l'aide d'une grue puissante.

Mme Barnum et tous les autres héritiers du défunt s'étant déclarés satisfaits du testament, ce document a été homologué par le tribunal spécialement chargé du règlement des successions, et il n'y a pas la moindre contestation.

L'affaire du détective Gladu

Il est congédié

Le comité lui enlève le droit de se justifier

Montréal, 16.—Le comité de police, après avoir examiné le rapport du sous-comité chargé de l'enquête dans l'affaire Gladu, a unanimement décidé que l'accusé soit congédié.

Le détective Gladu avait été prié par le chef Hughes de donner lui-même sa démission mais il a refusé de le faire sous prétexte qu'en donnant sa démission, il se reconnaîtrait coupable d'un faute dont il est innocent.

Le rapport du sous-comité contenait toutes les dépositions faites au sujet de l'accusation portée contre Gladu par M. F. Vidal, marchand de vins, et recommandait fortement au comité de police de congédier immédiatement l'accusé.

Après que ce rapport a été soumis au comité de police, l'échevin Gauthier a déclaré que le sous-comité chargé de l'enquête ayant trouvé le détective Gladu coupable des fautes dont il était accusé, avait unanimement décidé qu'il devait être congédié.

Le comité n'a pas laissé à M. Gladu la facilité de se justifier comme il aurait pu le faire. M. A. E. Poirier, avocat de M. Gladu, a protesté contre la conduite du comité, parce que ce dernier n'a pas permis à l'accusé d'être présent aux séances pour entendre les dépositions faites contre lui.

Les échevins Jeannotte et Gauthier prétendent avoir fait ce qu'ils croyaient devoir faire et ne veulent pas entendre plus longtemps M. Poirier.

Guérison du mal de dents

La *Gibbon's Tooltache Gum* guérit infailliblement et sur le champ. Préparée par J. A. Gibbons & Cie, Toronto, et vendue dans les pharmacies. Prix, 15 cents.

AFFAIRE MYSTERIEUSE

Disparition d'un citoyen

La police cherche le cadavre dans une carrière remplie d'eau

Circonstances étranges

Montréal, 15.—On nommé Zotique Thibault demeurant au No. 51 avenue Mont-Royal est disparu mystérieusement de chez lui samedi soir dernier, et les circonstances qui s'y rattachent paraissent assez étranges.

Le soir en question Thibault serait allé chez un ami où on devait passer une soirée agréable. Il partit en disant à sa femme qu'il ne serait pas longtemps absent.

Rendu à la place en question, une certaine quantité de whisky fut absorbée. Ce qui s'est passé ensuite est encore à l'état de mystère.

Voyant que son mari ne revenait pas, (et naturellement très inquiète), madame Thibault se rendit à la maison en question, accompagnée de ses deux beaux-frères. On leur a apprise là, que Thibault était parti après avoir fait une chute dans l'escalier.

Il était environ trois heures, dimanche matin. Ce qui a semblé naturellement étrange à sa femme et aux deux frères, était le fait que l'habit et le chapeau de Thibault se trouvaient encore dans la maison. Sommé de rendre compte de ce qui était arrivé, le propriétaire refusa de donner plus de détails.

Les réponses données aux questions posées ont paru bien louches et craignant qu'un malheur ne soit arrivé, Madame Thibault est venu porter plainte, hier après-midi, au bureau central de police.

Thibault est un homme marié et père de deux enfants.

L'insurrection au Chili

Une grande victoire pour les insurgés

L'attitude des vaisseaux anglais et allemands

Paris, 16—Les dépêches du Chili annoncent une grande victoire des insurgés. Cette bataille a eu lieu à Copiapo ou San Francisco de Selva, la capitale de la province d'Atacona, sur la rivière Coplaiso, à 30 milles de la côte. Les dépêches donnent très peu de détails au sujet de cette bataille. Elles disent seulement qu'après une lutte acharnée, les insurgés ont défait les troupes du président Balmacéda, dont l'effectif était de 3,000 hommes. Les dépêches ajoutent que les forces des insurgés augmentent, et que les rebelles se proposent de marcher sous peu sur Santiago, la capitale du Chili, et sur Valparaiso le principal port de mer de ce pays.

Copiapo, où la bataille a eu lieu, est un centre important par son commerce et ses mines.

Londres, 16—Salisbury a eu hier plusieurs entrevues avec l'ambassadeur allemand et le ministre Chilien.

Plusieurs navires de guerre allemands ont reçu l'ordre de se rendre au Chili pour s'y réunir à l'escadre anglaise et opérer ensuite ensemble contre les insurgés.

Les intérêts commerciaux de l'Angleterre et de l'Allemagne y sont fort maltraités, paraît-il, par Balcemada.

L'Italie et les Etats-Unis

L'enquête sur la tragédie de la Nouvelle-Orléans

Washington, 16—Le secrétaire Blaine a terminé sa réponse à la dernière lettre du gouvernement italien et en a adressé une copie au marquis Imperiali qui devra la transmettre au marquis de Rudini. Il paraît que la lettre du secrétaire Blaine est une réponse complète à toute les questions qui se sont élevées entre l'Italie et les Etats-Unis. On espère que cet important document sera publié aujourd'hui.

Nouvelle-Orléads, 16.—Le gouvernement fédéral, en dehors de l'enquête ouverte par la justice de l'Etat de la Louisiane sur les exécutions sommaires des assassins de M. Hennessy, a chargé récemment le district-attorney des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, M. William Grant, de faire une enquête de son côté et de recueillir tous les renseignements possibles sur les événements du 14 mars dernier. M. Grant annonce qu'il a à peu près terminé ses travaux à ce sujet et qu'il compte envoyer son rapport à Washington vers la fin de la semaine.

A l'œuvre

M. Henry Coates, 11, place Cheatham, rue St Adelaide, Hull, Angleterre, dit qu'il était complètement incapable de travailler et qu'il était retenu au lit depuis longtemps. Il avait tellement mal aux pieds qu'il ne pouvait mettre ses souliers. Il avait fait usage des remèdes de plusieurs médecins sans obtenir de résultat satisfaisant. Il a alors fait une ou deux applications d'Huile St Jacob et il a de suite été guéri de son rhumatisme. Il est maintenant à son travail, et il ne souffre plus. Hull, Angleterre.

Vous Portez

Un droguier complet dans votre poche, avec une boîte des Pilules d'Ayer. Comme elles agissent directement sur l'estomac et les intestins, elles agissent indirectement sur chaque organe du corps Quand l'estomac est dérangé, la tête affectée, la digestion décline, le sang s'appauvrit et vous devenez une victime facile de n'importe quelle maladie régnante Mlle. M. E. Boyle, de Wilkesbarre, Pa., exprime toute la vérité en ces mots: **"Je ne me sers d'autre médecine que de celle des Pilules d'Ayer.** Elles sont tout ce que l'on peut avoir besoin, et juste la chose pour épargner son argent dans les mémoires des médecins."

Voici un exemple

D'un Médecin

qui avait perdu sa pharmacie portative, mais qui ayant avec lui un flacon des Pilules d'Ayer, se trouva entièrement équipé.—Le Dr. J Arrison, de San José, Cal., écrit:

"Il y a trois ans, par le plus grand des hasards, je fus forcé, à vrai dire, de prescrire des Pilules d'Ayer pour plusieurs hommes malades parmi un parti d'ingénieurs dans les montagnes de la Sierra Nevada, ma pharmacie portative ayant été perdue en traversant un torrent. Je fus surpris et enchanté de l'action des Pilules, tellement, en vérité, que je fus amené à en faire un autre essai, aussi bien que de votre Pectoral-Cerise et de votre Salsepareille. Je n'ai que des louanges à vous offrir en leur faveur."

Le Dr. John W. Brown, d'Oceana, W. Va., écrit: "J'ordonne des Pilules d'Ayer dans ma pratique, et les trouve excellentes. J'insiste pour leur usage général dans les familles."

Le Dr. T. E. Hastings, de Baltimore, Md., écrit: "Les Pilules d'Ayer contrôlent et guérissent les maux pour lesquels elles sont désignées: une preuve excellente de leur efficacité. Elles sont **le meilleur cathartique** et le meilleur apéritif que l'on puisse se procurer."

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

EN RECEPTION

BLE DU MANITOBA, BLE BLANC DE RUSSIE, ORGE, AVOINE, POIS, LENTILLES, GRAINE DE MIL, GRAINE DE TREFLE, ROUGE, ALSIKE ET BLANC. AUSSI, **UN CHOIX DE FARINE**

Lard, Saindoux, Gruau, Barley, Plâtre à terre, Etc., Etc.

ATTENDU

Dans le courant du mois de Mai, une cargaison de sel en tonneaux, a des prix défiant toute competition chez

A. LAROCHE

156 ET 158

Rue St-Paul, Quebec

2 avril—1m

La Poudre Champion

Ou CHAMPION FOOD

Le meilleur article connu pour le maintient des chevaux, vaches, moutons porcs et volailles.

Vous sauvez de l'argent, en faisant usage de cette poudre.

1o.—Un cheval sera tenu en excellente condition avec un peu de poudre moins de nourriture.

2o—Une vache donnera plus de lait et plus riche en lui donnant à chaque repas une cuillerée de Poudre Champion.

3o—Les porcs engraisseront plus vite et seront exempts de toute maldie, en leur donnant une cuillerée par jour.

4o.—Les volailles donnerent plus d'œufs et se tiendront en meilleure ordre.

F. O. VALLERAND

92 Côte Lamontagne

BART, COTTAM, **London, Ontario.**

Agents généraux pour le Canada.

21 mai—1a.

JONC D'OR SOLIDE

35c. pour un Jonc valant $2.

Ce Jonc est fabriqué d'une composition métallique recouverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 carats. Il est garanti ; il gardera son lustre et sa beauté pendant des années. Une garantie "bona-fide," est envoyée avec chaque jonc, ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction, et alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend généralement $2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $10.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries, nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Spéciaux aux Agents, etc., sur réception de 35c. en timbres-postes. L'annonce d'un jonc de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitôt que possible, car bientôt il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adresser SEARS & CIE., 112 Rue Yonge, Toronto, Can.

NOUVELLES DE MONTREAL

M Mercier et M. Sheyhn partent pour Rome.- Sir Charles Tupper et le Grand Tronc, etc

Montréal, 21.—Le *Star* publie aujourd'hui la note suivante qui lui est adressée de Londres

"Sir Charles Tupper ne paraît pas disposé du tout a laisser le silence se faire sur les difficultés survenues entre lui et la compagnie du Grand-Tronc. Il est a préparer une lettre qui sera probablement publiée dans le *Times* de demain et dans laquelle il désire refuter les accusations que Sir Henry Tyler a portées contre lui à l'assemblée des actionnaires du Grand-Tronc l'autre jour. Sir Charles Tupper nie emphatiquement qu'il soit allé voir M. Seargeant afin de l'engager à travailler et à faire voter ses employés en faveur du gouvernement de Sir John A MacDonald. Au contraire, il a promis son appui au Grand Tronc et à M. Cameron pour les aider à obtenir du gouvernement le subside demandé en faveur du chemin de fer de Témiscouata.

Le Haut Commissaire canadien dit qu'il considère le récent discours de Sir Henry Tyler comme un refus direct d'accepter le défi qu'il lui a lancé de le rencontrer face à face en présence des actionnaires, et de discuter devant eux la position que la compagnie du Grand-Tronc a prise durant les dernières élections.

Sir Charles Tupper assistera à l'assemblée des actionnaires, jeudi prochain, s'il est invité à y aller. Si on ne l'invite pas, il en conclura que la compagnie ne veut pas l'entendre et il restera chez lui.

D'autre part, les journaux quotidiens publient chaque matin des lettres que leur adressent des actionnaires du Grand-Tronc et dans lesquelles on fait appel aux propriétaires indépendants de la compagnie pour les engager à sauvegarder leurs intérêts en votant contre le bureau de direction actuel. Il n'est pas probable cependant que jeudi prochain, jour fixé pour l'élection, on élise un bureau de directeurs autre que celui qui a le contrôle absolu du matériel de la compagnie. On est généralement sous l'impression dans les cercles officiels et officieux que Sir Henry Tyler sera réélu président."

La compagnie du Pacifique Canadien est à faire les préparatifs pour son trafic d'été que l'on espère être plus considérable que l'an dernier.

Plusieurs chars dortoirs ont été envoyés à Victoria, Colombie Anglaise, pour l'usage des passagers de l'*Empress of India*.

Deux grandes excursions ont été organisées par MM. Whitecomb et Raymond, qui auront pour effet d'amener un grand nombre de touristes américains visiter les côtes du Pacifique. Ces deux excursions de touristes américains auront lieu dans le mois de juin et seront suivies de plusieurs autres.

Trois cents immigrants sont arrivés dimanche à Halifax par le *Polynesian*. Ils sont passés ici ce matin en route pour l'Ouest.

Une importante découverte a été faite à l'Ile du Pèlerin, à sept milles de la Rivière du Loup, comté de Témiscouata On a trouvé une veine de silex que l'on croit très abondante. C'est la première fois que l'on découvre une mine de silex au Canada. Une délégation des citoyens de cette localité est passée ici en route pour New-York, où ils rencontreront certains capitalistes américains qu'ils ont réussi à intéresser dans l'exploitation de cette mine.

Le correspondant du *Star* à Londres télégraphie à ce journal aujourd hui que l'Hon. M. Mercier et l'Hon. M. Sheyhn laisseront Paris demain matin pour Rome. Ils visiteront Milan et Turin au passage, et se rendront à Rome pour le 28 avril, jour qui a été fixé pour une audience avec le pape. En revenant, ils visiteront Florence, Nice, etc., et seront à Paris le 12 de mai. Hier, le premier ministre et son collègue ont assisté à un banquet donné en leur honneur par le Club Alpin. Samedi, ils ont dîné avec le prince Roland Bonaparte.

NOUVELLES D'OTTAWA

Ottawa, 21. — Une députation s'est rendue cet après-midi auprès de Sir John Macdonald pour l'engager à construire le canal de la vallée de Trenton. La députation se composait de 120 citoyens de Barrie, Peterboro et Trenton.

M. H. R. Redmond, député de Fermanagh, Irlande, est arrivé ici pour plaider la cause de l'ex-chef irlandais Parnell. Un comité composé de MM. R. A. Harris, McCormick Stanton et F. Walsh, a rencontré le visiteur à la gare.

Le cabinet a siégé toute la journée aujourd'hui.

Le Dr Montizambert, de la Grosse Ile, est en cette ville pour affaires en rapport avec la station de la quarantaine qu'il dirige.

M. B. T. Bell, secrétaire de l'association minière de la province de Québec a lancé une circulaire attirant l'attention des mineurs sur l'assemblée que tiendra l'association à Montréal

La fille Latrémouille qui est morte a Montréal presque subitement hier dans une maison de réputation suspecte, avait passé quelque temps à l'asile du Bon Pasteur. La semaine dernière elle reçut l'ordre de venir en cour de police servir comme témoin contre un homme accusé de vente de boisson sans licence. Comme elle ne voulait pas se rendre aux exigences de la justice, elle s'est enfuie à Montréal.

La seule cause dans laquelle on ait entendu, des témoins à l'ouverture de la cour d'assises d'Aylmer ce matin, a été celle de la compagnie minière Emerald vs la compagnie minière Anglo-Saxonne. C'est une action en dommage au montant de $200,000

M. Redmond, le délégué parnelliste, a déclaré aujourd'hui à un reporter qu'il visite le Canada, et surtout Montréal et Québec dans le but de consulter les irlandais sur l'opportunité pour la délégation de faire ou de ne point faire d'assemblées publiques en faveur de Parnell. "Nous désirons simplement savoir a ajouté M. Redmond, si oui ou non, nos compatriotes du Canada et des Etats-Unis veulent que Stewart Parnell reste chef du parti irlandais. A Québec et à Montréal on nous a invité à faires des assemblées afin de nous permettre de défendre notre chef attaqué.

J'ai raison de croire que l'on nous donnera le même avantage à Ottawa Aux Etats-Unis, le sentiment est généralement en faveur de Parnell."

M. Redmond part demain matin pour Utica où il adressera la parole devant une assemblée convoquée spécialement pour l'entendre. Plusieurs citoyens importants entre autres, l'hon. M. Costigan sont allés cet après-midi rendre visite au délégué parnelliste

Au moins 2500, peut-être 3,000 hommes seront employés cette année dans les moulins de la Chaudière, a une piastre par jour. Cela représente une pale-liste de $3000 par jour et de $18,000 par semaine.

Sir John Macdonald a reçu cet après-midi une députation de citoyens de Trenton qui demande au gouvernement de percer un canal entre la baie de Geergie et le lac Ontario. M. Dalton McCarthy, M. P. a présenté la délégation au premier ministre. Sir John a répondu qu'il admettait l'utilité du canal demandé et a promis de prendre la chose en sérieuse considération. La députation s'est retirée satisfaite et pleine d'espoir que les travaux commenceront cette année.

L'hon. J. J. C. Abbott et l'hon. Frank Smith, ministre sans portefeuille dans le cabinet fédéral, sont arrivés en ville ce matin.

Le conseil des ministres au complet s'est réuni cet après midi. On y a préparé le programme ministériel pour la prochaine session

On assure quasi-officiellement que l'hon. M. Abbott va être assermenté incessamment comme président du conseil à la place de l'hon M. Colby.

Expulsez les furoncles, les pustules, et les éruptions de la peau, en prenant la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang

NOUVELLES D'ONTARIO

Toronto, 21.— Maggie Mullen, une fille qui était ce matin devant la cour d'assises sous l'accusation de faux, est tombée soudainement malade pendant qu'on entendait les témoins à charge. On l'a conduite aussitôt à l'hôpital de la maternité.

Le général Herbert, accompagné de son aide-de-camp, le capitaine Streatfield, est arrivé en cette ville aujourd'hui par le Pacifique Canadien. Il a passé la journée à consulter les officiers des régiments locaux sur l'état de la milice dans cette partie du pays. Le soir, il a eu concert militaire en son honneur.

Le testament de feu le grand vicaire Laurent sera filé demain au greffe. Ses biens, évalués à $11,300, vont aux institutions charitables de Toronto et à quelques-uns de ses parents qui demeurent en France.

L'hon James Young a donné une conférence ce soir au club National sur l'avenir du Canada. Il condamne la Fédération Impériale et l'annexion aux Etats-Unis. " Le jour a-t-il dit où le lien britannique ne pourra plus exister entre nous et l'Angleterre, le Canada pourra prendre sa place parmi les nations indépendantes du monde. "

Campbelleford, 21.—Le feu a complètement détruit aujourd'hui les bâtisses et les écuries de John Snarr, fermier du township de Rawden. Plusieurs chevaux et quelques têtes de bétail ont ont péri dans les flammes. Les pertes s'élèvent à $3,500.

Brompton, 21.—M. Mengorin, éditeur du *Post*, journal orangiste, a comparu ce matin devant le magistrat de police sur l'accusation de libel criminel portée contre lui par John Willouchly, de Charleston. L'accusé a été admis à caution et renvoyé aux assises criminelles du printemps

NOUVELLE-ECOSSE

La succession de Martin Black.—Entre pêcheurs, etc.

Halifax, 21.—La fortune de M. Martin Black qui vient de mourir est évaluée à $800,000. Par son testament, le défunt légue $10,000 aux églises et institutions charitables, $5,000 aux pauvres de la ville d'Halifax, et le reste aux membres de sa famille.

On télégraphie de St-Jean de Terre-Neuve que samedi dernier une rixe est survenue à la Baie de Fortune entre des pêcheurs. A peu près 600 terreneuviens réunis sur 70 goélettes ont capturé une grande quantité de harengs qu'ils ont voulu vendre aux Français de St-Pierre et Miquelon Un croiseur est intervenu et a tenté de les empêché de faire leur négoce. Les pêcheurs ont résisté, et il en est résulté une risque au cours de laquelle le commandant Oliphant du croiseur a été blessé. Le gouvernement de Terre-Neuve a envoyé les steamers *Lady Glover* et *Favorite* sur les lieux Plusieurs arrestations ont été faites. On croit que les pêcheurs ont été poussés à la violence par les gens de St-Pierre et Miquelon

Le professeur Cohoon, un naturaliste américain s'est tué hier à St-Jean de Terre-Neuve pendant qu'il faisait la pêche à Carslett, dans la Baie de Placentia. Il est tombé en bas d'un rocher de soixante-dix pieds dans la mer et s'est tué instantanément.

Le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard a donné sa démission, mais le lieutenant-gouverneur a refusé une dissolution des chambres sur l'avis du premier ministre, l'hon. M. Yeo. Il a mandé auprès de lui M. Frederick Peters, l'un des membres de l'opposition, pour qu'il lui serve d'aviseur. Ce dernier a convoqué un caucus des libéraux des deux branches de la législature pour discuter la situation.

LA DEMONSTRATION DU 1er MAI

LES OUVRIERS S'AGITENT

Londres, 21.—Les anarchistes sont occupés par toute l'Europe à préparer une grève universelle pour le premier mai. A Paris, à Vienne et à Madrid, ils ont distribué des circulaires violentes. Pas moins de 50,000 copies de ces circulaires sanglantes ont été subrepticement distribuées dans les ateliers de Paris, la semaine dernière. Les ouvriers ont tenu des assemblées tumultueuses dimanche en Hongrie et en Autriche. On y a décidé de s'unir comme des frères et de se mettre en grève le premier mai. En Espagne, l'agitation ouvrière est aussi générale qu'ailleurs. A Barcelone, à Valence, à Cadiz, à Valladolik et dans d'autres villes, on s'attend à une démonstration le premier mai. On ne redoute cependant pas une grève, parce que, dans ces localités, les ouvriers n'ont pas d'organisation ni d'argent pour en faire une De plus, on a introduit aux Cortès des mesures qui tendent à améliorer la position des ouvriers, ce dont les ouvriers en général se déclarent satisfaits. Si une grève avait lieu, il en résulterait peut-être que les bonnes intentions des législateurs espagnols changeraient.

Tous les gouvernements de l'Europe ont décidé de prohiber toute démonstration que les ouvriers tenteraient de faire à l'extérieur.

L'ESPAGNE ET LES ETATS-UNIS

Traité de réciprocité entre les deux pays

Madrid, 21.—La convention de réciprocité entre l'Espagne et les Etats-Unis a eu lieu hier. Le premier ministre Canovas del Castillo, représentait l'Espagne et le général Foster représentait les Etats-Unis. En autant que ce dernier pays est concerné, la base de la convention est la troisième section de la nouvelle loi concernant le tarif américain. En retour du privilège pour l'Espagne de faire entrer librement aux Etats-Unis les sucres des Antilles, les melasses, le café et le thé, les Etats-Unis auraient le privilège de l'entrée livre en Espagne des produits manufacturés.

Mais les négociations ont été arrêtées sur la question de l'abolition de tous les droits sur les céréales exportés des Etats-Unis en Espagne. Le secrétaire Blaine veut l'abolition de ces droits ou rien.

Le premier-ministre espagnol a dû s'opposer avec vigueur a cette abolition, grâce à la pression exercée sur lui par les marchands de Barcelone qui sont grandement intéressés dans l'exportation de la fleur. Mais, plutôt que de sacrifier les avantages que retirera l'Espagne d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, le chef des Cortes s'est rendu aux exigences de M. Blaine. D'après ce nouvel arrangement, les Antilles, l'Espagne et les Etats Unis formeront une espèce de zolleverein. L'île de Cuba va retirer des avantages considérables de cette convention, mais il est douteux que l'Espagne elle-même y fasse son profit

WHISKEY EN CONTREBANDE

Toute une cargaison

La goélette *Diver*, qui a été frétée par le gouvernement pour faire la chasse aux contrebandiers dans le bas du fleuve et le golfe, est arrivée dans le port hier matin avec une grande quantité de whiskey et de gin de contrebande.

Le *Diver* mouillait à l'île d'Anticosti, le 12 courant. L'officier spécial de la douane, M. Ed. Trudel, et l'équipage, se mirent immédiatement à la recherche des cachettes des contrebandiers. Sur le bord de la rivière au saumon ils découvrirent sous 7 pieds de neige et cachés en différents endroits 46 barils de whiskey et 155 caisses de gin le tout évalué à $5,000.

Le *Diver* ayant été retardé par les mauvais temps, les contrebandiers en ont profité pour transporter et cacher en bon endroit 140 barils de whiskey. Il a été impossible, paraît-il d'avoir les moindres traces de cette précieuse cachette.

Où s'habiller à bon marché et comme il faut

Nous ne saurions trop recommander à nos abonnés de la campagne de venir acheter leurs habillements à la maison L. A. Bergevin & Roy, 35-45, rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Ils trouveront dans cette maison justement populaire la bonne qualité et le bon marché. De plus, ils trouveront pour les servir des employés polis et empressés.

Nous recommandons donc aux citoyens de la campagne d'accorder leur patronage à MM. L. A. Bergevin & Roy. Qu'ils visitent cet établissement, et ils nous remercierons de notre conseil.

Conseil aux mères

Le sirop calmant de Mme W... devrait toujours être en usage pour dentition des enfants Il soulage l'enfant, assoupit les gencives, adoucit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques ; c'est ce meilleur remède pour la diarrhée.

Vingt-cinq centins la bouteille

La Vigueur des cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

LES DROITS DE QUAIAGE

Le nouveau tarif du gouvernement fédéral

Le gouvernement vient de mettre en vigueur un nouveau tarif pour l'usage de tous les ports, quais et brise-lames qui lui appartiennent.

En vertu des réglements qui existaient déjà, tout steamer devait payer $1 par jour pour l'usage de ces propriétés du gouvernement ; quant aux voiliers ils étaient taxés en proportion de leur tonnage.

Mais ce règlement vient d'être amendé par un ordre en conseil qui abolit le droit de $1 par jour et décrète que tout steamer devra payer pour l'usage de ces havres, quais ou brise-lames, un droit une fois plus élevé que celui imposé sur les voiliers. Ce droit sera calculé sur le tonnage respectif de chaque steamer et sera basé sur l'échelle des prix qui suit :

Steamer de	moins de 50	tonneaux,	20c
"	50	tonnes et plus,	30c
"	100	"	40c
"	200	"	60c
"	300	"	$1.00
"	500	"	1.50
"	800	"	2.00
"	1200	"	2.50
"	1600	"	3.00

Les steamers qui seront obligés de faire usage de tel quai ou de tel brise-lame appartenant au gouvernement, plusieurs fois par jour, n'auront à payer le droit qu'une fois. Les steamers qui transportent les malles de Sa Majesté seront sujets aux mêmes droits que les autres, cependant ils auront la préférence à tel quai ou tel brise-lame pour débarquer ou recevoir les malles.

Accident dans une mine

200 hommes en danger

11 heures ensevelis—Sauvetage

Longton, 21—Un sérieux accident pendant lequel la vie de 200 hommes a été en danger, est arrivé dans une mine près de Longton. Deux larges cages employées pour monter et descendre les mineurs et le matériel dans une houillière du district de Longton, se sont heurtées pendant le trajet et ont été mises en pièces Le puits a été fortement endommagé, l'orifice inférieur a été obstrué par les débris et les communications avec les 200 travailleurs qui étaient dans la mine, ont été interrompues.

Pendant 14 heures les mineurs se trouvèrent enfermés dans les galeries souterraines et pour ainsi dire enterrés vivants. La nouvelle de l'accident se répandit rapidement et quelques instants après une foule anxieuse de parents et d'amis des mineurs se rassemblait à l'orifice supérieur du puits.

Finalement une petite ouverture fut pratiquée à travers les débris qui bouchaient le fond du puits, et au moyen de cordes des vivres furent passés aux mineurs emprisonnés.

L'ouverture fut ensuite élargie et les 200 mineurs furent retirés l'un après l'autre avec des cordes.

La nouvelle que Sir John Ross, commandant des forces anglaises dans l'Amérique du Nord, était le fils du général Ross, qui a brûlé le Capitole et la Maison Blanche après la bataille de Bladensburg, en 1814, a créé un véritable émoi à Washington où Sir John Ross vient d'être banqueté et fêté. La semaine prochaine, il y aura pique nique au champ de bataille historique de Bladensburg.

Aux Acheteurs de la Campagne

Quand vous viendrez en ville pour y faire vos achats de Marchandises sèches n'oublier pas que la vraie maison du Bon Marché la maison où vous trouverez tout ce qu'il vous faut la maison où vous serez toujours servis poliment et honnêtement c'est LA MAISON

L. A. BERGEVIN & ROY,

35 a 45, rue Notre-Dame, Basse-Ville

Ancienne maison Bergevin.